

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Économie et des Finances

**Secrétariat de Développement et de la
Coopération Internationale**

Institut National de la Statistique



Nomenclature Nationale des Professions de 2014 : (NNP 2014)

« Notes explicatives »

juin 2014

Grand groupe 1 Directeurs, cadres de direction et gérants

Les directeurs, cadres de direction et gérants planifient, conduisent, coordonnent et évaluent l'ensemble des activités de l'entreprise, de l'administration publique ou de toute autre organisation qui les emploie, ou d'une unité administrative interne à l'une de ces structures, et formulent et analysent les politiques, lois, règles et règlements y afférents.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs
- 12 Directeurs de services administratifs et commerciaux
- 13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
- 14 Directeurs et gérants, hôtellerie, restauration, commerce et autres services

11 Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs

Les directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs formulent et analysent les politiques, et planifient, conduisent, coordonnent et évaluent l'ensemble des activités de l'entreprise, de l'administration publique ou de toute autre organisation qui les emploie, avec l'appui d'autres responsables.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 111 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
- 112 Directeurs généraux d'entreprise

111 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique

Les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs de l'administration publique définissent et formulent les politiques des administrations publiques nationales ou territoriales dont ils relèvent, ou celles d'organisations spécialisées, et émettent des avis sur ces politiques et en dirigent la mise en œuvre. Ils élaborent, ratifient, amendent et abrogent des lois et des règles et règlements publics, et planifient, organisent, conduisent, contrôlent et évaluent l'ensemble des activités de départements ministériels ou autres organismes publics et d'organisations spécialisées.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1111 Membres des corps législatifs
- 1112 Cadres supérieurs de l'administration publique
- 1113 Responsables et cadres régionaux et locaux
- 1114 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées

1111 Membres des corps législatifs

Les membres des corps législatifs définissent, formulent et conduisent la politique du gouvernement dont ils relèvent, ou celles d'organismes gouvernementaux internationaux, et élaborent, ratifient, amendent et abrogent des lois et des règles et règlements publics. Ils comprennent des membres des parlements, des conseils et des exécutifs.

1112 Cadres supérieurs de l'administration publique

Les cadres supérieurs de l'administration publique conseillent les autorités sur des questions de politique, surveillent l'interprétation et l'application des politiques publiques et de la législation par les départements ministériels et autres organismes publics, représentent leur pays à l'étranger et agissent en son nom ou exercent des fonctions similaires dans des organisations intergouvernementales. Ils planifient, organisent, conduisent, contrôlent et évaluent l'ensemble des activités de départements ministériels, de conseils, d'organismes ou de commissions à l'échelon national, conformément à la législation et aux politiques définies par l'exécutif et les corps législatifs.

1113 Responsables et cadres régionaux et locaux

Les responsables et cadres régionaux et locaux mettent en oeuvre la politique du gouvernement en matière régionale et locale dans la limite de leurs prérogatives respectives et s'acquittent de toutes sortes de fonctions administratives à l'échelle de la région ou de la localité.

1114 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées

Les dirigeants et les cadres supérieurs d'organisations spécialisées définissent et formulent les politiques d'une organisation spécialisée - parti politique, syndicat de travailleurs, organisation d'employeurs, association professionnelle ou industrielle, organisation humanitaire ou caritative, association sportive, etc. - et dirigent la mise en oeuvre de ces politiques, représentent l'organisation et agissent en son nom.

112 Directeurs généraux d'entreprise

Les directeurs généraux d'entreprise formulent et analysent les politiques de l'entreprise ou de l'organisation (hors départements ministériels et organisations spécialisées) dont ils planifient, conduisent, coordonnent et évaluent l'ensemble des activités avec l'appui d'autres directeurs et cadres de direction, le plus souvent en se conformant aux directives d'un conseil d'administration ou d'un autre organe directeur devant lequel ils sont responsables des opérations entreprises et des résultats obtenus.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

1120 Directeurs généraux d'entreprise

1120 Directeurs généraux d'entreprise

Les directeurs généraux d'entreprise formulent et analysent les politiques de l'entreprise ou de l'organisation (hors départements ministériels et organisations spécialisées) dont ils planifient, conduisent, coordonnent et évaluent l'ensemble des activités avec l'appui d'autres directeurs et cadres de direction, le plus souvent en se conformant aux directives d'un conseil d'administration ou d'un autre organe directeur devant lequel ils sont responsables des opérations entreprises et des résultats obtenus.

12 Directeurs de services administratifs et commerciaux

Les directeurs de services administratifs et commerciaux planifient, organisent, conduisent, contrôlent et coordonnent les activités d'une entreprise ou d'une organisation dans différents domaines – finances, administration, ressources humaines, élaboration des politiques, planification, recherche-développement, publicité, relations publiques, vente et commercialisation – ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de cette nature à d'autres entreprises ou organisations.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

121 Directeurs de services administratifs

122 Directeurs et cadres de direction, ventes, commercialisation et développement

121 Directeurs de services administratifs

Les directeurs de services administratifs planifient, organisent, conduisent, contrôlent et coordonnent les activités d'une entreprise ou d'une organisation dans différents domaines – finances, administration, ressources humaines, politiques et planification – ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de cette nature à d'autres entreprises ou organisations.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

1211 Directeurs et cadres de direction, services financiers

1212 Directeurs et cadres de direction, ressources humaines

1213 Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications

1219 Directeurs des services administratifs non classés ailleurs

1211 Directeurs et cadres de direction, services financiers

Les directeurs et cadres de direction des services financiers planifient, conduisent et coordonnent les opérations financières d'une entreprise ou d'une organisation, en consultation avec les cadres supérieurs et les directeurs d'autres départements ou services, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services financiers à d'autres entreprises ou organisations.

1212 Directeurs et cadres de direction, ressources humaines

Les directeurs et cadres de direction des ressources humaines planifient, conduisent et coordonnent, dans une entreprise ou une organisation, les politiques de gestion du personnel, les relations professionnelles et les activités liées à la sécurité et à la santé au travail, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de gestion des ressources humaines à d'autres entreprises ou organisations.

1213 Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications

Les directeurs et cadres de direction de la stratégie et de la planification prévoient, organisent, conduisent et coordonnent les activités de conseil en matière de politiques et les activités de planification stratégique au sein d'une administration publique ou pour une organisation non gouvernementale ou un organisme du secteur privé, ou gèrent les activités d'une entreprise qui fournit des services de conseil en matière de politiques et des services de planification stratégique.

1219 Directeurs des services administratifs non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les directeurs de services administratifs qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 121, Directeurs de services administratifs. Il comprend par exemple les directeurs des services généraux, des services de nettoyage ou des services administratifs, que ces personnes occupent un poste de directeur de département dans une grande entreprise ou organisation ou un poste de cadre de direction dans une entreprise qui fournit les services en question à d'autres entreprises ou organisations.

122 Directeurs et cadres de direction, ventes, commercialisation et développement

Les directeurs et cadres de direction des ventes, de la commercialisation et du développement planifient, organisent, conduisent, contrôlent et coordonnent les activités d'une entreprise ou d'une organisation dans le domaine de la publicité, des relations publiques, de la recherche-développement, et de la vente et de la commercialisation, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de cette nature à d'autres entreprises ou organisations.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1221 Directeurs et cadres de direction, ventes et commercialisation
- 1222 Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques
- 1223 Directeurs et cadres de direction, recherche-développement

1221 Directeurs et cadres de direction, ventes et commercialisation

Les directeurs et cadres de direction des ventes et de la commercialisation planifient, conduisent et coordonnent les activités de vente et de commercialisation d'une entreprise ou d'une organisation, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de vente et de commercialisation à d'autres entreprises ou organisations.

1222 Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques

Les directeurs et cadres de direction de la publicité et des relations publiques planifient, conduisent et coordonnent les activités d'une entreprise ou d'une organisation dans le domaine de la publicité, des relations publiques et de l'information du public, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de cette nature à d'autres entreprises ou organisations.

1223 Directeurs et cadres de direction, recherche-développement

Les directeurs et cadres de direction de la recherche-développement planifient, conduisent et coordonnent les activités de recherche et de développement d'une entreprise ou d'une organisation, ou exercent ces mêmes fonctions dans une entreprise qui fournit des services de cette nature à d'autres entreprises ou organisations.

13 Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés

Les directeurs et cadres de direction de la production et de la prestation de services spécialisés planifient, dirigent et coordonnent la production de biens et la prestation de services spécialisés et de services techniques assurées par une entreprise ou une organisation, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement. Ils sont responsables des opérations de fabrication, d'extraction minière, de construction, de logistique, des technologies de l'information et des communications, responsables d'exploitations de grande taille dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ou responsables de la fourniture de services de santé, d'éducation, de protection sociale, de banque et d'assurance, ou d'autres services spécialisés ou techniques.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 131 Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et pêche
- 132 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières, mines, construction et distribution
- 133 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
- 134 Directeurs et cadres de direction, services spécialisés

131 Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et pêche

Les directeurs et cadres de direction de la production dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche planifient, dirigent et coordonnent les activités d'exploitations agricoles, horticoles, sylvicoles, aquacoles et halieutiques de taille importante (plantations, grandes fermes d'élevage, exploitations collectives et coopératives, par exemple) pratiquant la culture de végétaux, l'élevage d'animaux terrestres, de poissons, de crustacés et de mollusques, ou la capture de poissons et d'autres formes de vie aquatique.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1311 Directeurs et cadres de direction, agriculture et sylviculture
- 1312 Directeurs et cadres de direction, aquaculture et pêche

1311 Directeurs et cadres de direction, agriculture et sylviculture

Les directeurs et cadres de direction de la production dans l'agriculture et la sylviculture planifient, dirigent et coordonnent les activités d'exploitations agricoles, horticoles et sylvicoles de taille importante (plantations, grandes fermes d'élevage, exploitations collectives et coopératives agricoles, par exemple) visant à cultiver et récolter des végétaux et à sélectionner et élever des animaux.

1312 Directeurs et cadres de direction, aquaculture et pêche

Les directeurs et cadres de direction de la production dans l'aquaculture et la pêche planifient, dirigent et coordonnent les activités d'exploitations aquacoles et halieutiques de grande taille pratiquant la capture et la collecte de poisson, de crustacés et de mollusques, ainsi que la pisciculture, la conchyliculture et l'élevage/la culture d'autres formes de vie aquatique en vue de leur commercialisation ou de leur introduction dans des eaux douces ou salées.

132 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières, mines, construction et distribution

Les directeurs et cadres de direction des industries manufacturières, des mines, de la construction et de la distribution planifient, organisent et coordonnent les opérations de fabrication, d'extraction de minerais, de construction, d'approvisionnement, de stockage et de transport, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1321 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières
- 1322 Directeurs et cadres de direction, mines
- 1323 Directeurs et cadres de direction, constructio
- 1324 Directeurs et cadres de direction, approvisionnement, distribution et assimilés

1321 Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières

Les directeurs et cadres de direction des industries manufacturières planifient, dirigent et coordonnent les activités liées à la production de biens, la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, et la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Ils peuvent diriger le département de la production de grandes entreprises ou être directeurs ou gérants de petites entreprises du secteur manufacturier.

1322 Directeurs et cadres de direction, mines

Les directeurs et cadres de direction des mines planifient, conduisent et coordonnent les opérations d'extraction (mines, carrières, pétrole et gaz), soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

1323 Directeurs et cadres de direction, construction

Les directeurs et cadres de direction de la construction planifient, organisent et coordonnent la construction d'ouvrages d'art, de bâtiments et d'habitations, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

1324 Directeurs et cadres de direction, approvisionnement, distribution et assimilés

Les directeurs et cadres de direction de l'approvisionnement et de la distribution, et assimilés, planifient, conduisent et coordonnent des systèmes et infrastructures de transport de voyageurs, ainsi que l'approvisionnement, le transport, le stockage et la distribution de biens, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

133 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications

Les directeurs et cadres de direction des services des technologies de l'information et des communications planifient, conduisent et coordonnent l'acquisition, le développement, la maintenance et l'utilisation de systèmes informatiques et de systèmes de télécommunications, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

1330 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications

1330 Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications

Les directeurs et cadres de direction des services des technologies de l'information et des communications planifient, conduisent et coordonnent l'acquisition, le développement, la maintenance et l'utilisation de systèmes informatiques et de systèmes de télécommunications, soit en tant que directeur d'un département, soit en tant que directeur ou gérant d'une entreprise ou d'une organisation dépourvue de hiérarchie d'encadrement.

134 Directeurs et cadres de direction, services spécialisés

Les directeurs et cadres de direction des services spécialisés planifient, conduisent et coordonnent la prestation de services de garde d'enfants, de santé, de protection sociale et d'éducation et d'autres prestations de services spécialisés, et gèrent les succursales des institutions qui proposent des services financiers et des services d'assurance.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

1341 Directeurs et cadres de direction, garde d'enfants

1342 Directeurs et cadres de direction, services de santé

1343 Directeurs et cadres de direction, services aux personnes âgées

1344 Directeurs et cadres de direction, services sociaux

1345 Directeurs et cadres de direction, enseignement

1346 Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances

1349 Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs

1341 Directeurs et cadres de direction, garde d'enfants

Les directeurs et cadres de direction des services de garde d'enfants planifient, conduisent et coordonnent la prestation de services de garde d'enfants dans des centres périscolaires, des centres de loisirs et des crèches.

1342 Directeurs et cadres de direction, services de santé

Les directeurs et cadres de direction des services de santé planifient, conduisent, coordonnent et évaluent la prestation de services de soins cliniques et de soins de santé communautaire dans les hôpitaux, les cliniques, les dispensaires, les organismes de santé publique et les organisations similaires.

1343 Directeurs et cadres de direction, services aux personnes âgées

Les directeurs et cadres de direction des services aux personnes âgées planifient, conduisent, coordonnent et évaluent la prestation de soins en institution et de soins à la personne destinés aux particuliers et aux familles qui ont besoin de ces services destinés à pallier la perte d'autonomie due au vieillissement.

1344 Directeurs et cadres de direction, services sociaux

Les directeurs et cadres de direction des services sociaux planifient, conduisent et coordonnent la mise en place de programmes de services sociaux et communautaires, tels que le soutien du revenu, l'aide aux familles, les services à l'enfance et d'autres programmes et services collectifs.

1345 Directeurs et cadres de direction, enseignement

Les directeurs et cadres de direction de l'enseignement planifient, conduisent, coordonnent et évaluent les aspects pédagogiques et administratifs des services d'éducation, des établissements primaires et secondaires, des établissements d'enseignement supérieur et des facultés et des départements d'universités, des établissements de formation professionnelle et d'autres établissements d'enseignement.

1346 Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances

Les directeurs et cadres de direction de succursales de banque, de services financiers et d'assurances planifient, conduisent et coordonnent les agences des institutions qui proposent des services financiers ou des services d'assurance, comme les banques, les compagnies d'assurance et les institutions similaires. Ils apportent leurs conseils et leur assistance aux clients sur des questions financières et des questions d'assurance.

1349 Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs

Ce groupe de base comprend les cadres de direction qui planifient, conduisent, coordonnent et évaluent la prestation de services spécialisés et techniques, mais qui n'ont pas trouvé place dans le sous-groupe 121, Directeurs de services administratifs, ni dans un autre groupe de base du sous-groupe 134, Directeurs et cadres de direction, services spécialisés. Les cadres responsables des services juridiques ou de ceux fournis par la police, l'administration pénitentiaire, les bibliothèques ou les brigades de pompiers sont classés dans le présent groupe de base.

14 Directeurs et gérants, hôtellerie, restauration, commerce et autres services

Les directeurs et gérants de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce et d'autres services planifient, organisent et conduisent les activités d'établissements fournissant ces types de services.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 141 Directeurs et gérants, hôtellerie et restauration
- 142 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros
- 143 Autres directeurs et gérants

141 Directeurs et gérants, hôtellerie et restauration

Les directeurs et gérants de l'hôtellerie et de la restauration planifient, organisent et conduisent les activités d'établissements qui proposent hébergement, repas, boissons et autres services d'accueil.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1411 Directeurs et gérants, hôtellerie
- 1412 Directeurs et gérants, restauration

1411 Directeurs et gérants, hôtellerie

Les directeurs et gérants de l'hôtellerie planifient, organisent et conduisent les activités d'hôtels, de motels et d'établissements similaires afin de proposer hébergement et autres services.

1412 Directeurs et gérants, restauration

Les directeurs et gérants de la restauration planifient, organisent et conduisent les activités de cafés, de restaurants et d'autres établissements similaires afin de servir des repas et de fournir des services de restauration.

142 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros

Les directeurs et gérants du commerce de détail et de gros planifient, organisent, coordonnent et contrôlent les opérations d'établissements qui vendent des biens au détail ou en gros. Ils sont responsables des budgets, du personnel et de la direction stratégique et opérationnelle de magasins ou d'unités administratives de magasins qui vendent des types de produits particuliers.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

- 1420 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros

1420 Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros

Les directeurs et gérants du commerce de détail et de gros planifient, organisent, coordonnent et contrôlent les opérations d'établissements qui vendent des biens au détail ou en gros. Ils sont responsables des budgets, du personnel et de la direction stratégique et opérationnelle de magasins ou d'unités administratives de magasins qui vendent des types de produits particuliers.

143 Autres directeurs et gérants

Les autres directeurs et gérants planifient, organisent et contrôlent les opérations d'établissements qui proposent des services liés à des activités sportives ou culturelles, des activités de loisirs ou des voyages, des services de contact avec la clientèle ou d'autres services d'agrément.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 1431 Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels
- 1439 Directeurs et gérants, services non classés ailleurs

1431 Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels

Les directeurs et gérants de centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels planifient, organisent et contrôlent les opérations d'établissements qui proposent des services liés à des activités sportives, artistiques et théâtrales et à d'autres loisirs ou services d'agrément.

1439 Directeurs et gérants, services non classés ailleurs

Ce groupe de base comprend les directeurs et gérants qui planifient, conduisent et coordonnent la prestation de services, mais qui n'ont pas trouvé place dans le sous-grand groupe 13, Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés, ni ailleurs dans le sous-grand groupe 14, Directeurs et gérants, hôtellerie, restauration, commerce et autres services. Les directeurs/gérants d'agences de voyages, de centres de conférence, de centres de contact et de centres commerciaux, par exemple, sont classés dans ce groupe de base.

Grand groupe 2 Professions intellectuelles et scientifiques

Les membres des professions intellectuelles et scientifiques enrichissent le fonds de connaissances de l'humanité; mettent en pratique des concepts et des théories scientifiques ou artistiques; enseignent ces connaissances, concepts et théories de manière méthodique; ou se consacrent à une combinaison quelconque de ces activités.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 21 Spécialistes des sciences et des techniques
- 22 Spécialistes de la santé
- 23 Spécialistes de l'enseignement
- 24 Spécialistes en administration d'entreprises
- 25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications
- 26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture

21 Spécialistes des sciences et des techniques

Les spécialistes des sciences et des techniques conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; ou mettent en pratique les connaissances scientifiques touchant la physique, l'astronomie, la météorologie, la chimie, la géophysique, la géologie, la biologie, l'écologie, la pharmacologie, la médecine, les mathématiques, la statistique, l'architecture, l'ingénierie, la conception et la technologie.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 211 Physiciens, chimistes et assimilés
- 212 Mathématiciens, actuaires et statisticiens
- 213 Spécialistes des sciences de la vie
- 214 Ingénieurs, sciences techniques (sauf électrotechniques)
- 215 Ingénieurs de l'électrotechnique
- 216 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs

211 Physiciens, chimistes et assimilés

Les physiciens, les chimistes et les spécialistes assimilés conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; ou mettent en pratique les connaissances scientifiques touchant la physique, l'astronomie, la météorologie, la chimie, la géologie et la géophysique.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2111 Physiciens et astronomes
- 2112 Météorologues
- 2113 Chimistes
- 2114 Géologues et géophysiciens

2111 Physiciens et astronomes

Les physiciens et les astronomes conduisent des recherches, et améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés concernant la matière, l'espace, le temps, l'énergie, les forces et les champs ainsi que les relations réciproques entre ces phénomènes physiques. Ils mettent en pratique les connaissances scientifiques touchant la physique et l'astronomie dans les domaines industriel, médical, militaire ou autres.

2112 Météorologues

Les météorologues établissent les prévisions météorologiques à court ou long terme utilisées dans l'aviation, la navigation, l'agriculture et d'autres domaines, ainsi que pour l'information du grand public. Ils conduisent des recherches qui portent sur la composition, la structure et la dynamique de l'atmosphère.

2113 Chimistes

Les chimistes conduisent des recherches, améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés, ou mettent en pratique les savoirs scientifiques touchant la chimie pour enrichir les connaissances ou développer de nouveaux produits et aux fins de contrôle de la qualité et des processus.

2114 Géologues et géophysiciens

Les géologues et les géophysiciens conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; ou mettent en pratique les connaissances scientifiques de la géologie et de la géophysique dans des domaines tels que la prospection et l'extraction du pétrole, du gaz et d'autres ressources minérales, la conservation des eaux, le génie civil, les télécommunications, et la navigation, ainsi que l'évaluation et l'atténuation des effets sur l'environnement des projets de développement et d'élimination des déchets.

212 Mathématiciens, actuaires et statisticiens

Les mathématiciens, les actuaires et les statisticiens conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories ainsi que des techniques et des procédés mathématiques, actuariels et statistiques; et appliquent ces connaissances à un large éventail d'objets dans des domaines tels que les sciences techniques, commerciales, sociales ou autres.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

2120 Mathématiciens, actuaires et statisticiens

2120 Mathématiciens, actuaires et statisticiens

Les mathématiciens, les actuaires et les statisticiens conduisent des recherches et améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés mathématiques, actuariels et statistiques, et donnent des avis sur leur application pratique dans des domaines tels que les sciences techniques, commerciales sociales et autres, ou les appliquent eux-mêmes.

213 Spécialistes des sciences de la vie

Les spécialistes des sciences de la vie mettent en pratique les connaissances acquises par l'étude des différentes formes de vie, humaine, animale et végétale, et de leurs interactions, entre elles et avec l'environnement, afin d'enrichir les connaissances, d'améliorer la production agricole et forestière, et de résoudre des problèmes de santé humaine et des problèmes environnementaux.

2131 Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés

Les biologistes, les botanistes, les zoologistes et les spécialistes assimilés étudient les organismes vivants et leurs interactions, entre eux et avec l'environnement, et appliquent ces connaissances pour résoudre des problèmes de santé humaine et des problèmes environnementaux. Ils travaillent dans divers domaines tels que la botanique, la zoologie, l'écologie, la biologie marine, la génétique, l'immunologie, la pharmacologie, la toxicologie, la physiologie, la bactériologie et la virologie.

2132 Agronomes et assimilés

Les agronomes et les spécialistes assimilés étudient l'économie agricole, l'économie forestière et l'économie des pêches, notamment les façons culturales, la fertilisation, la fécondation, les récoltes, les captures et les coupes, l'érosion et la composition des sols, la prévention des maladies, la nutrition, la rotation des cultures, et la commercialisation, fournissent une assistance dans ces domaines et donnent des avis sur ces sujets. Ils mettent au point des techniques visant à accroître la productivité, et étudient et élaborent des plans et des politiques de gestion des terres et des pêches.

2133 Spécialistes de la protection de l'environnement

Les spécialistes de la protection de l'environnement étudient et évaluent les effets sur l'environnement de facteurs liés à l'activité humaine, tels que la pollution de l'air et de l'eau, les nuisances sonores, la contamination des sols, le changement climatique, les déchets toxiques ainsi que l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. Ils élaborent des plans et des solutions visant à protéger, conserver et réhabiliter l'environnement, et à réduire le plus possible voire prévenir les dommages environnementaux.

214 Ingénieurs, sciences techniques (sauf électrotechniques)

Les ingénieurs des sciences techniques (sauf électrotechniques) conçoivent, préparent et organisent les tests, la construction, l'installation et la maintenance d'ouvrages, de machines et de leurs composants ainsi que de systèmes et d'installations de production. Ils établissent les calendriers de production et les procédures de travail, de sorte que les projets d'ingénierie soient réalisés dans le respect des consignes de sécurité et avec efficacité et efficacité.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2141 Ingénieurs, sciences techniques de la production et de l'industrie
- 2142 Ingénieurs du génie civil et du bâtiment
- 2143 Ingénieurs de l'environnement
- 2144 Ingénieurs mécaniciens
- 2145 Ingénieurs chimistes
- 2146 Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés
- 2149 Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs

2141 Ingénieurs, sciences techniques de la production et de l'industrie

Les ingénieurs des sciences techniques de la production et de l'industrie conduisent des recherches, et conçoivent, organisent et supervisent la construction ou la mise en place, l'exploitation et la maintenance de processus et d'installations de production. Ils établissent des programmes pour coordonner les activités de fabrication et évaluent le rapport coût-efficacité et la sécurité.

2142 Ingénieurs du génie civil et du bâtiment

Les ingénieurs du génie civil et du bâtiment conduisent des recherches, donnent des avis sur la construction d'ouvrages et de bâtiments, ou en conçoivent et en dirigent l'exécution; gèrent l'exploitation et la maintenance d'ouvrages de génie civil; ou étudient les caractéristiques technologiques de certains matériaux et formulent des avis à ce sujet.

2143 Ingénieurs de l'environnement

Les ingénieurs de l'environnement conduisent des recherches, donnent des avis sur les solutions qui visent à prévenir, maîtriser ou corriger les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement en faisant appel à diverses disciplines des sciences de l'ingénieur, et conçoivent des solutions de ce type et en dirigent la mise en œuvre. Ils réalisent les évaluations environnementales de projets de construction et de génie civil, et appliquent les principes d'ingénierie à la lutte contre la pollution, au recyclage et à l'élimination des déchets.

2144 Ingénieurs mécaniciens

Les ingénieurs mécaniciens conduisent des recherches; donnent des avis sur des machines, des aéronefs, des bateaux, des mécanismes ainsi que sur des installations, équipements et dispositifs industriels, en conçoivent et en dirigent la production; donnent des avis sur leur utilisation, leur maintenance et leur réparation, et dirigent ces opérations; ou étudient les caractéristiques mécaniques de certains matériaux, produits ou procédés, et formulent des avis à ce sujet.

2145 Ingénieurs chimistes

Les ingénieurs chimistes conduisent des recherches et donnent des avis sur les procédés chimiques applicables à l'échelle industrielle et sur la production de substances et de produits divers, tels que du pétrole brut, des dérivés du pétrole, des aliments solides et liquides, des médicaments, ou des matières synthétiques, mettent au point de tels procédés et dirigent ce type de production. Ils dirigent la maintenance et la réparation d'installations et d'équipements chimiques, étudient les caractéristiques chimiques de certains matériaux, produits ou procédés, et formulent des avis à ce sujet.

2146 Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés

Les ingénieurs des mines, les ingénieurs métallurgistes et les spécialistes assimilés conduisent des recherches, et mettent au point et tiennent à jour les méthodes applicables à l'échelle industrielle pour extraire le métal des minerais, ou bien des minéraux, de l'eau, du pétrole ou du gaz du sol, ainsi que pour mettre au point de nouveaux alliages, de nouvelles céramiques et d'autres matériaux, ou étudient les caractéristiques métallurgiques de certains matériaux, produits ou procédés, et donnent des avis sur ces sujets.

2149 Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les spécialistes des sciences techniques qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 214, Ingénieurs, sciences techniques (sauf électrotechniques), ni dans le sous-groupe 215, Ingénieurs de l'électrotechnique. Il comprend par exemple les personnes qui conduisent des recherches et donnent des avis sur les procédures et solutions techniques relatives à la sécurité sur le lieu de travail, au génie biomédical, à l'optique, aux matériaux, à la production d'énergie nucléaire et aux explosifs, ou en mettent au point de nouvelles.

215 Ingénieurs de l'électrotechnique

Les ingénieurs de l'électrotechnique conduisent des recherches, conçoivent des installations, des composants, des moteurs et des équipements électroniques, électriques et de télécommunications, et en dirigent et planifient la construction et l'exploitation, et donnent des avis sur ces sujets. Ils organisent et établissent les systèmes de contrôle visant à s'assurer du bon fonctionnement des montages et systèmes électriques et électroniques et à en garantir la sécurité.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2151 Ingénieurs électriciens

2152 Ingénieurs électroniciens

2153 Ingénieurs des télécommunications

2151 Ingénieurs électriciens

Les ingénieurs électriciens conduisent des recherches; donnent des avis sur la construction et l'exploitation de systèmes, de composants, de moteurs et d'équipements électriques, ou en assurent la conception et en dirigent la réalisation; formulent des avis sur leur fonctionnement, leur maintenance et leur réparation, et dirigent ces opérations; ou étudient les caractéristiques technologiques de certains matériaux, produits ou procédés, et donnent des avis à ce sujet.

2152 Ingénieurs électroniciens

Les ingénieurs électroniciens conduisent des recherches, conçoivent des systèmes électroniques, et en dirigent la construction, l'exploitation, la maintenance et la réparation, et étudient les caractéristiques technologiques de certains matériaux, produits ou procédés, et donnent des avis à ce sujet.

2153 Ingénieurs des télécommunications

Les ingénieurs des télécommunications conduisent des recherches, donnent des avis sur la construction, le fonctionnement, la maintenance et la réparation de systèmes et d'équipements de télécommunications, et en assurent la conception et en dirigent la réalisation. Ils étudient les caractéristiques technologiques de certains matériaux, produits ou procédés, et formulent des avis à ce sujet.

216 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs

Les architectes, les urbanistes, les géomètres et les concepteurs conçoivent des espaces paysagers et des extérieurs et intérieurs de bâtiments, et en dressent les plans, conçoivent des produits pour l'industrie manufacturière, et créent des contenus graphiques et audiovisuels pour la communication d'informations. Ils réalisent des relevés pour déterminer avec précision la position des entités géographiques; conçoivent, établissent et révisent des cartes; et élaborent et mettent en œuvre des plans et des politiques permettant de contrôler l'occupation des sols.

2161 Architectes, bâtiment

Les architectes en bâtiment conçoivent des bâtiments à usage commercial, industriel, résidentiel, institutionnel ou récréatif, en dressent les plans et en organisent et surveillent la construction, l'entretien et la réhabilitation.

2162 Architectes paysagistes

Les architectes paysagistes conçoivent les espaces paysagers et les espaces verts de projets tels que des parcs, des écoles, des bâtiments publics et des routes, ainsi que les espaces extérieurs de sites commerciaux, industriels et résidentiels, en dressent les plans, et en organisent et surveillent la construction, l'entretien et la réhabilitation.

2163 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements

Les concepteurs modélistes de produits et de vêtements conçoivent et développent des produits pour l'industrie manufacturière, réalisent les études et rédigent le cahier des charges de produits destinés à des productions en grande série, en petite série ou à l'unité.

2164 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière

Les urbanistes et ingénieurs de la circulation routière élaborent et mettent en œuvre des plans et des politiques relatifs à l'aménagement maîtrisé des terrains urbains et ruraux et aux réseaux de circulation. Ils conduisent des recherches et donnent des avis sur les facteurs économiques, environnementaux et sociaux touchant l'occupation des sols et les flux de circulation.

2165 Cartographes et géomètres

Les cartographes et les géomètres déterminent la position exacte des entités topographiques naturelles et des constructions humaines, des limites des terres émergées, mers et zones souterraines, et des corps célestes, ou en établissent et en révisent les cartes numériques, graphiques et photographiques, diagrammes ou autres représentations visuelles, appliquant en cela des principes scientifiques et mathématiques.

2166 Concepteurs graphiques, multimédia - graphistes

Les concepteurs graphiques et multimédia et les graphistes conçoivent des contenus graphiques et audiovisuels en vue de communiquer des informations au moyen de supports imprimés, filmés, électroniques et numériques ou d'autres types de supports visuels ou sonores. Ils créent des graphismes, des effets spéciaux, des animations et autres images destinés aux jeux vidéo, au cinéma, aux vidéos musicales, à la presse et à la publicité.

217 Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime, et aérien

Les contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime, fluvial et aérien assurent le commandement de bateaux ou d'aéronefs qu'ils gouvernent ou pilotent; exécutent les tâches techniques qui permettent un déplacement et un fonctionnement sûrs et efficaces; et mettent au point des systèmes électriques et électromécaniques et des systèmes informatisés de navigation aérienne.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2171 Officiers mécaniciens de bateaux
- 2172 Officiers de pont et pilotes
- 2173 Pilotes d'avions et assimilés
- 2174 Contrôleurs du trafic aérien
- 2175 Techniciens de la sécurité aérienne

2171 Officiers mécaniciens de bateaux

Les officiers mécaniciens de bateaux dirigent l'utilisation, la maintenance et la réparation des équipements mécaniques, électriques et électroniques et des machines de bord, et participent à ces activités, ou assurent des fonctions de soutien connexes à terre.

2172 Officiers de pont et pilotes

Les officiers de pont et les pilotes assurent le commandement de bateaux et d'embarcations similaires et les gouvernent, et assurent des fonctions connexes à terre.

2173 Pilotes d'avions et assimilés

Les pilotes d'avions et les travailleurs assimilés utilisent les équipements mécaniques, électriques et électroniques de bord pour piloter des avions de transport de passagers, de courrier et de fret, et accomplissent les tâches de préparation et d'exécution des vols que cela implique.

2174 Contrôleurs du trafic aérien

Les contrôleurs du trafic aérien dirigent les mouvements d'aéronefs dans l'espace aérien et au sol à l'aide de radiocommunications, de radars et de systèmes de feux lumineux, et donnent des informations utiles pour le pilotage des aéronefs.

2175 Techniciens de la sécurité aérienne

Les techniciens de la sécurité aérienne accomplissent des tâches techniques en rapport avec la conception, la mise en place, la gestion, l'utilisation, la maintenance et la réparation de systèmes de contrôle du trafic aérien et de systèmes de navigation aérienne.

22 Spécialistes de la santé

Les spécialistes de la santé conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; et mettent en pratique les connaissances scientifiques qui se rapportent à la médecine, à la dentisterie, à la médecine vétérinaire, à la pharmacie et à la promotion de la santé.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

221 Médecins

222 Vétérinaires

223 Autres spécialistes des professions de la santé

221 Médecins

Les médecins étudient, diagnostiquent, traitent et préviennent les affections, maladies, blessures et autres troubles physiques et mentaux chez l'homme, appliquant en cela les principes et procédures de la médecine moderne. Ils organisent, supervisent et évaluent la mise en place de programmes de soins et de prise en charge thérapeutique par d'autres prestataires de soins de santé, et mènent des activités d'enseignement de la médecine et de recherche médicale.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2211 Médecins généralistes

2212 Médecins spécialistes

2211 Médecins généralistes

Les médecins généralistes diagnostiquent, traitent et préviennent les affections, maladies, blessures et autres troubles physiques et mentaux chez l'homme, et veillent à l'état de santé général des êtres humains, appliquant en cela les principes et procédures de la médecine moderne. Ils ne limitent pas leur pratique à certaines catégories de maladies ou à certaines thérapies, et peuvent assumer la responsabilité de la continuité et l'exhaustivité des soins prodigués.

2212 Médecins spécialistes

Les médecins spécialistes étudient, diagnostiquent, traitent et préviennent les affections, maladies, blessures et autres troubles physiques et mentaux chez l'homme au moyen de techniques spécialisées d'examen, de diagnostic, de médecine, de chirurgie, de physiothérapie et de psychiatrie, appliquant en cela les principes et procédures de la médecine moderne. Ils sont spécialisés dans des catégories de maladies, des types de patients ou des thérapies spécifiques et peuvent enseigner et conduire des recherches dans les domaines de spécialité qu'ils ont choisis.

222 Médecins vétérinaires

Les vétérinaires diagnostiquent, préviennent et traitent les maladies, les blessures et les troubles fonctionnels des animaux. Ils peuvent prodiguer des soins à un large éventail d'animaux; être spécialisés dans le traitement d'un groupe particulier d'animaux ou dans un domaine précis; ou fournir des services spécialisés à des entreprises commerciales produisant des produits biologiques et pharmaceutiques.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

2230 Médecins vétérinaires

2220 Médecins vétérinaires

Les vétérinaires diagnostiquent, préviennent et traitent les maladies, les blessures et les troubles fonctionnels des animaux. Ils peuvent prodiguer des soins à un large éventail d'animaux, être spécialisés dans le traitement d'un groupe particulier d'animaux ou dans un domaine précis, et fournir des services spécialisés à des entreprises commerciales produisant des produits biologiques et pharmaceutiques.

223 Autres spécialistes des professions de la santé

Les autres spécialistes des professions de la santé fournissent des prestations de santé touchant les domaines suivants: dentisterie, pharmacie, santé de l'environnement et hygiène, santé et sécurité au travail, physiothérapie, nutrition, traitement des troubles de l'audition, du langage et de la vision, et rééducation et réadaptation. Ce sous-groupe comprend tous les spécialistes de la santé à l'exception des médecins et des praticiens paramédicaux.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2241 Médecins dentistes

2242 Pharmaciens

2243 Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail

2244 Physiothérapeutes

2245 Diététiciens et spécialistes de la nutrition

2246 Audiologistes et orthophonistes

2247 Optométristes

2249 Spécialistes de la santé non classés ailleurs

2231 Médecins dentistes

Les dentistes diagnostiquent, traitent et préviennent les maladies, blessures et anomalies des dents, de la bouche, de la mâchoire et des tissus connexes, appliquant en cela les principes et procédures de la dentisterie moderne. Ils utilisent un vaste éventail de techniques spécialisées de diagnostic, de chirurgie et autres pour promouvoir et rétablir la santé bucco-dentaire.

2232 Pharmaciens

Les pharmaciens stockent, conservent, préparent et délivrent des produits médicamenteux sur la base des ordonnances établies par des médecins et d'autres spécialistes de la santé, donnent des conseils sur le bon usage des médicaments, et informent des effets indésirables de ceux-ci. Ils contribuent à la recherche, aux essais, à la préparation, à la prescription et à la surveillance des traitements médicamenteux visant à améliorer autant que possible la santé humaine.

2233 Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail

Les spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail évaluent, établissent et mettent en œuvre des programmes destinés à recenser, surveiller et maîtriser des facteurs environnementaux susceptibles de nuire à la santé humaine, d'offrir des conditions de travail sûres et saines, et de prévenir les maladies ou les blessures provoquées par des agents chimiques, physiques, radiologiques et biologiques ou des facteurs ergonomiques.

2234 Physiothérapeutes

Les physiothérapeutes étudient, établissent et mettent en œuvre des programmes de rééducation ou de réadaptation qui améliorent ou rétablissent les fonctions motrices chez l'homme, augmentent le plus possible la mobilité, soulagent les syndromes de douleur, et traitent ou préviennent les problèmes physiques associés aux blessures, aux maladies et à d'autres troubles. Ils appliquent un large éventail de physiothérapies et de techniques telles que des exercices physiques, des ultrasons, la chaleur, le laser et autres.

2235 Diététiciens et spécialistes de la nutrition

Les diététiciens et les spécialistes de la nutrition évaluent, établissent et mettent en place des programmes visant à renforcer l'effet de l'alimentation et de la nutrition sur la santé humaine.

2236 Audiologistes et orthophonistes

Les audiologistes et les orthophonistes évaluent, prennent en charge et traitent les troubles physiques touchant l'audition, l'élocution, la communication ou la déglutition chez l'homme. Ils prescrivent des appareils de correction ou des prises en charge de rééducation visant à remédier à la perte d'audition, aux troubles de la parole et aux problèmes neurosensoriels s'y rapportant, et prodiguent des conseils en matière de protection auditive et de communication.

2237 Optométristes

Les optométristes assurent des prestations de diagnostic, de prise en charge et de traitement destinés à remédier aux troubles de la vue et de la vision. Ils donnent des conseils sur le soin des yeux et prescrivent des aides optiques ou d'autres traitements destinés à remédier aux problèmes visuels.

2239 Spécialistes de la santé non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les spécialistes de la santé qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 22, Spécialistes de la santé. Il comprend par exemple des professions telles que podologue, thérapeute du travail, ludothérapeute, chiropracteur, ostéopathe et d'autres spécialistes assurant des prestations de diagnostic, de prévention, de soins, et de rééducation ou de réadaptation.

23 Spécialistes de l'enseignement

Les spécialistes de l'enseignement enseignent la théorie et la pratique d'une ou de plusieurs disciplines dans différents cycles d'enseignement; conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés qui se rapportent à leur discipline; et rédigent des études et des ouvrages théoriques.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 231 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
- 232 Professeurs, enseignement technique et professionnel
- 233 Professeurs, enseignement secondaire
- 234 Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance
- 235 Autres spécialistes de l'enseignement

231 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur

Les professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur préparent et donnent des cours magistraux et encadrent des travaux dirigés dans une ou plusieurs matières appartenant à un programme d'études établi, au sein d'une université ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur. Ils conduisent des recherches, et rédigent des études et des ouvrages théoriques.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

- 2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur

2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur

Les professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur préparent et donnent des cours magistraux et encadrent des travaux dirigés dans une ou plusieurs matières appartenant à un programme d'études établi, au sein d'une université ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur. Ils conduisent des recherches, et rédigent des études et des ouvrages théoriques.

232 Professeurs, formateurs, enseignement technique et professionnel

Les professeurs, formateurs, enseignement technique et professionnel dispensent des cours ou des formations dans des matières techniques ou professionnelles au sein d'établissements pour adultes et d'établissements de formation continue ainsi qu'à des élèves d'établissements du deuxième degré de l'enseignement secondaire. Ils préparent les étudiants à des emplois ou des domaines professionnels pour lesquels il n'est normalement pas nécessaire de suivre un enseignement supérieur ou universitaire.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

2321 Formateurs de formateurs, enseignement technique et professionnel

2322 Formateurs, enseignement professionnel

2323 Professeurs techniques, enseignement secondaire

2321 Formateurs de formateurs, enseignement technique et professionnel

Les formateurs de formateurs dispensent des formations spécialisées dans les domaines pédagogique, fonctionnel et technique à l'intention des formateurs de la formation professionnelle.

2322 Formateurs, enseignement professionnel

Les formateurs, enseignement technique et professionnel dispensent des cours ou des formations dans des matières techniques ou professionnelles au sein d'établissements pour adultes et d'établissements de formation continue. Ils préparent les étudiants à des emplois ou des domaines professionnels pour lesquels il n'est normalement pas nécessaire de suivre un enseignement supérieur ou universitaire.

2323 Professeurs techniques, enseignement secondaire

Les Professeurs techniques, enseignement secondaire dispensent des cours ou des formations dans des matières techniques ou professionnelles à des élèves d'établissements du deuxième degré de l'enseignement secondaire. Ils préparent les étudiants à des emplois ou des domaines professionnels pour lesquels il n'est normalement pas nécessaire de suivre un enseignement supérieur ou universitaire.

233 Professeurs, enseignement secondaire

Les professeurs de l'enseignement secondaire enseignent une ou plusieurs matières dans le secondaire (hors matières destinées à préparer les élèves à occuper un emploi relevant d'un groupe de professions particulier).

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

2330 Professeurs, enseignement secondaire

2330 Professeurs, enseignement secondaire

Les professeurs de l'enseignement secondaire enseignent une ou plusieurs matières dans le secondaire (hors matières destinées à préparer les élèves à occuper un emploi relevant d'un groupe de professions particulier).

234 Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance

Les instituteurs de l'enseignement primaire et les éducateurs de la petite enfance enseignent diverses matières du cycle primaire et organisent des activités éducatives pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité primaire.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2341 Instituteurs, enseignement primaire

2342 Educateurs de la petite enfance

2341 Instituteurs, enseignement primaire

Les instituteurs de l'enseignement primaire enseignent diverses matières aux élèves du cycle primaire.

2342 Educateurs de la petite enfance

Les éducateurs de la petite enfance favorisent l'épanouissement social, physique et intellectuel des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité primaire par la mise en œuvre d'activités éducatives et ludiques.

235 Autres spécialistes de l'enseignement

Les autres spécialistes de l'enseignement conduisent des recherches et donnent des avis sur les méthodes pédagogiques; assurent un travail d'enseignement auprès des personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou des besoins particuliers; enseignent des langues non maternelles en vue d'une migration ou dans d'autres buts connexes; donnent des cours particuliers; enseignent les arts, les technologies de l'information et d'autres matières non couvertes par les systèmes généraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur; assurent d'autres prestations d'enseignement qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 23, Spécialistes de l'enseignement.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2351 Spécialistes des méthodes d'enseignement
- 2352 Enseignants, éducation spécialisée
- 2353 Autres professeurs de langues
- 2354 Autres professeurs de musique
- 2355 Autres professeurs de disciplines artistiques
- 2356 Formateurs en technologies de l'information
- 2359 Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs

2351 Spécialistes des méthodes d'enseignement

Les spécialistes des méthodes d'enseignement conduisent des recherches, et élaborent des méthodes pédagogiques, des cours et du matériel didactique, ou donnent des avis sur ces sujets. Ils examinent et analysent le travail des enseignants, le fonctionnement des établissements d'enseignement et les résultats obtenus, et recommandent des changements et des améliorations.

2352 Enseignants, éducation spécialisée

Les enseignants de l'éducation spécialisée enseignent auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes handicapés physiques ou mentaux, ou de personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou d'autres besoins particuliers. Ils favorisent l'épanouissement social, affectif, intellectuel et physique de leurs élèves.

2353 Autres professeurs de langues

Les autres professeurs de langues enseignent des langues non maternelles à des adultes et des enfants qui ont besoin d'apprendre ces langues pour des raisons de migration, pour satisfaire à des obligations professionnelles ou saisir des possibilités d'emploi, pour s'intégrer plus facilement dans des programmes éducatifs assurés dans une langue étrangère, ou à des fins de culture personnelle. Ils travaillent en dehors des systèmes généraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ou apportent leur soutien aux élèves et enseignants de ces systèmes.

2354 Autres professeurs de musique

Les autres professeurs de musique enseignent la pratique, la théorie et l'interprétation de la musique en dehors des systèmes généraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, mais peuvent donner des cours particuliers ou en petit groupe dans le cadre d'activités extrascolaires organisées en association avec des établissements d'enseignement général.

2355 Autres professeurs de disciplines artistiques

Les autres professeurs de disciplines artistiques enseignent la pratique, la théorie et l'interprétation de la danse, du théâtre, des arts visuels et d'autres arts (à l'exclusion de la musique) en dehors des systèmes généraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, mais peuvent donner des cours particuliers ou en petit groupe dans le cadre d'activités extrascolaires organisées en association avec des établissements d'enseignement ordinaires.

2356 Formateurs en technologies de l'information

Les formateurs en technologies de l'information élaborent, planifient et conduisent des programmes et des cours de formation à l'intention des utilisateurs d'ordinateurs et d'autres technologies de l'information, en dehors des systèmes généraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

2359 Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les spécialistes de l'enseignement qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 23, Spécialistes de l'enseignement. Il comprend par exemple les personnes qui donnent des cours particuliers dans des matières autres que les langues étrangères et les arts ainsi que les personnes qui conseillent les élèves dans leur orientation.

24 Spécialistes en administration d'entreprises

Les spécialistes en administration d'entreprises s'acquittent de tâches analytiques, conceptuelles et pratiques afin de fournir des services touchant les finances, la mise en valeur des ressources humaines, les relations publiques, le marketing et les ventes dans les domaines techniques et médicaux ainsi que dans le secteur des technologies de l'information et des communications; et réalisent des examens de structures, méthodes et systèmes organisationnels ainsi que des analyses quantitatives d'informations ayant une incidence sur les programmes d'investissement.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

241 Spécialistes en finances

242 Spécialistes des fonctions administratives

243 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques

241 Spécialistes en finances

Les spécialistes en finances planifient, établissent, organisent, administrent et gèrent soit des systèmes comptables, soit des fonds pour des particuliers, des entreprises et des institutions publiques ou privées, réalisent des placements et conduisent des analyses quantitatives.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2411 Cadres comptables

2412 Conseillers en finances et investissements

2413 Analystes financiers

2411 Cadres comptables

Les cadres comptables mettent en place, organisent et administrent des systèmes comptables pour des individus et des entreprises. Certaines professions classées ici examinent et analysent les documents comptables et financiers d'individus et d'entreprises afin de s'assurer de leur exactitude et de leur conformité aux normes et procédures comptables établies.

2412 Conseillers en finances et investissements

Les conseillers en finances et investissements établissent des plans de financement pour le compte d'individus et d'organisations, et placent et gèrent des fonds en leur nom.

2413 Analystes financiers

Les analystes financiers conduisent des analyses quantitatives d'informations ayant une incidence sur les programmes d'investissement d'institutions publiques ou privées.

242 Spécialistes des fonctions administratives

Les spécialistes des fonctions administratives appliquent des théories et des concepts divers liés à l'amélioration de l'efficacité des organisations et de leurs salariés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2421 Analystes, gestion et organisation
- 2422 Spécialistes, administration et politiques
- 2423 Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière
- 2424 Spécialistes de la formation du personnel

2421 Analystes, gestion et organisation

Les analystes spécialisés dans la gestion et l'organisation aident les entreprises à accroître leur efficacité et à résoudre des problèmes d'ordre structurel. Ils étudient les structures, méthodes, procédures et systèmes organisationnels.

2422 Spécialistes, administration et politiques

Les spécialistes de l'administration et des politiques élaborent et analysent des politiques visant à guider la conception, la mise en œuvre et la modification des opérations et programmes publics et commerciaux.

2423 Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière

Les spécialistes des ressources humaines et de l'évolution de carrière fournissent des services spécialisés aux entreprises en rapport avec la politique du personnel, notamment sur les aspects recrutement ou valorisation des salariés, analyse des postes de travail et orientation professionnelle.

2424 Spécialistes de la formation du personnel

Les spécialistes de la formation du personnel planifient, élaborent, mettent en œuvre et évaluent des programmes de formation et de perfectionnement visant à permettre aux cadres et aux autres membres du personnel d'acquérir et d'améliorer les compétences dont ont besoin les organisations pour atteindre leurs objectifs.

243 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques

Les spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques planifient, élaborent, coordonnent et mettent en œuvre des programmes de diffusion d'informations destinés à promouvoir des organisations, des biens et des services; et représentent des entreprises dans le cadre de la vente de biens et services techniques, industriels, médicaux et pharmaceutiques ou de biens et services en rapport avec les technologies de l'information et des communications.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2431 Spécialistes de la publicité et de la commercialisation
- 2432 Spécialistes des relations publiques
- 2433 Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)
- 2434 Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications

2431 Spécialistes de la publicité et de la commercialisation

Les spécialistes de la publicité et de la commercialisation élaborent et coordonnent les stratégies et les campagnes de publicité, étudient le marché en vue de lancer de nouveaux biens et services, et recherchent et développent des débouchés pour des biens et services nouveaux et existants.

2432 Spécialistes des relations publiques

Les spécialistes des relations publiques planifient, élaborent, mettent en œuvre et évaluent des stratégies d'information et de communication qui permettent aux entreprises et autres organisations, ainsi qu'à leurs biens et services, et leur rôle au sein de la collectivité, d'être bien perçus et accueillis.

2433 Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)

Les spécialistes des ventes travaillant dans les secteurs médical et technique (à l'exception des technologies de l'information et des communications) représentent les sociétés dans le cadre de la vente de biens et services techniques, industriels, médicaux et pharmaceutiques à des entreprises industrielles, commerciales, libérales ou autres.

2434 Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications

Les spécialistes des ventes travaillant dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) vendent, au niveau grossiste, une gamme de matériel informatique et de logiciels ainsi que d'autres biens et services relevant des technologies de l'information et des communications, notamment des installations, et fournissent des informations techniques selon qu'il convient.

25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications

Les spécialistes des technologies de l'information et des communications conduisent des recherches; planifient, conçoivent, développent, testent, recommandent et améliorent, pour des applications précises, des systèmes, du matériel, des logiciels et d'autres dispositifs connexes relevant des technologies de l'information; élaborent la documentation s'y rapportant, notamment les principes, politiques et procédures à suivre; et conçoivent, développent, gèrent, tiennent à jour et permettent d'exploiter des bases de données ainsi que d'autres systèmes d'information, afin d'en optimiser le fonctionnement et de préserver l'intégrité et la sécurité des données.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 251 Analystes et concepteurs de logiciels et d'outils multimédias
- 252 Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques

251 Analystes et concepteurs de logiciels et d'outils multimédias

Les analystes et les concepteurs de logiciels et d'outils multimédias conduisent des recherches; planifient, conçoivent, développent, testent, recommandent et améliorent des systèmes relevant des technologies de l'information, tels que du matériel, des logiciels et d'autres applications, afin de satisfaire des exigences précises. Les compétences requises pour exercer la plupart des professions de ce sous-grand groupe relèvent du quatrième niveau défini par la NNP.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2511 Analystes de systèmes
- 2512 Concepteurs de logiciels
- 2513 Concepteurs de sites Internet et d'outils multimédias
- 2514 Programmeurs d'applications
- 2519 Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs

2511 Analystes de systèmes

Les analystes de systèmes conduisent des recherches, analysent et évaluent les exigences, procédures ou problèmes des clients en relation avec les technologies de l'information, et élaborent et mettent en œuvre des propositions, des recommandations et des plans visant à améliorer les systèmes existants ou à en concevoir de nouveaux.

2512 Concepteurs de logiciels

Les concepteurs de logiciels étudient, analysent et évaluent les besoins liés aux applications logicielles et systèmes d'exploitation existants ou nouveaux, et conçoivent, développent, testent et tiennent à jour des solutions logicielles pour répondre à ces besoins.

2513 Concepteurs de sites Internet et d'outils multimédias

Les concepteurs de sites Internet et d'outils multimédias allient des connaissances en matière de conception et des connaissances techniques afin d'étudier, d'analyser, d'évaluer, de concevoir, de programmer et de modifier des sites Web et des applications qui réunissent du texte, des graphismes, des animations, des images, du son, des séquences vidéo ainsi que d'autres supports interactifs.

2514 Programmeurs d'applications

Les programmeurs d'applications écrivent et tiennent à jour du code programmable à partir d'instructions et de spécifications techniques destinées au développement d'applications logicielles et de systèmes d'exploitation.

2519 Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les analystes et les concepteurs de logiciels et d'outils multimédias qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 251, Analystes et concepteurs de logiciels et d'outils multimédias. Il comprend par exemple les spécialistes de l'assurance de la qualité, notamment du test des logiciels.

252 Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques

Les spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques conçoivent, développent, gèrent, tiennent à jour et permettent d'exploiter les systèmes et l'infrastructure d'information, notamment les bases de données, le matériel et les logiciels, les réseaux, et les systèmes d'exploitation, afin d'en garantir le fonctionnement optimal et la sécurité.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

2521 Concepteurs et administrateurs de bases de données

2522 Administrateurs de systèmes

2523 Spécialistes des réseaux informatiques

2529 Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques non classés ailleurs

2521 Concepteurs et administrateurs de bases de données

Les concepteurs et les administrateurs de bases de données conçoivent, développent, gèrent, tiennent à jour et permettent d'exploiter les bases de données afin d'en garantir le fonctionnement optimal et la sécurité.

2522 Administrateurs de systèmes

Les administrateurs de systèmes développent, gèrent, tiennent à jour et permettent d'exploiter les systèmes informatiques afin d'en garantir le fonctionnement optimal et la sécurité.

2523 Spécialistes des réseaux informatiques

Les spécialistes des réseaux informatiques étudient, analysent, conçoivent, testent et recommandent des stratégies d'architecture et de conception de réseaux. Ils mettent en œuvre, gèrent, tiennent à jour et configurent le matériel et les logiciels utilisés dans les réseaux, et en surveillent, corrigent et optimisent le fonctionnement.

2529 Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 252, Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques. Il comprend par exemple les spécialistes de la sécurité des technologies de l'information et des communications.

26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture

Les spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; ou mettent en pratique des connaissances se rapportant à des domaines tels que le droit, le stockage et la récupération d'informations et d'artefacts, la psychologie, le bien-être social, la politique, l'économie, l'histoire, la religion, les langues, la sociologie ou d'autres sciences sociales, ainsi que les arts et spectacles.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

261 Juristes

262 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés

263 Spécialistes des sciences sociales et des cultes

264 Auteurs, journalistes et linguistes

265 Artistes créateurs et exécutants

261 Juristes

Les juristes effectuent des recherches sur des questions de droit ou rédigent des projets de textes législatifs et réglementaires ou plaident devant les tribunaux ou prononcent des décisions de justice ou donnent des consultations juridiques ou rédigent et transmettent les protêts et les mises en demeure ou rédigent les conventions et les déclarations que les autorités et les parties veulent prouver par un acte officiel ou effectuent des traductions officielles destinées à être produites en justice ou effectuent l'administration et la garde de la chose litigieuse.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2611 Avocats
- 2612 Magistrats
- 2613 Notaires
- 2614 Huissiers de justice
- 2615 Interprètes assermentés auprès des tribunaux
- 2616 Administrateurs séquestres
- 2619 Juristes non classés ailleurs

2611 Avocats

Les avocats conseillent leurs clients sur les aspects juridiques de toutes sortes de questions, établissent des documents juridiques, représentent leurs clients devant des tribunaux judiciaires ou administratifs, assurent une défense ou soutiennent l'accusation devant des cours de justice, ou encore chargent d'autres avocats de plaider une cause devant des instances supérieures.

2612 Magistrats

Les magistrats dirigent les débats des audiences dans les juridictions civiles et pénales.

2613 Notaires

Les notaires rédigent les conventions et les déclarations que les autorités et les parties veulent prouver par un acte officiel, accomplissent les interrogations ayant trait aux obligations, rédigent les quote-parts sur la base des certificats de décès et sont en outre chargés des attributions que leur confient les lois spéciales

2614 Huissiers de justice

Les huissiers de justice rédigent et transmettent les protêts, les mises en demeure, les notifications et autres, exécutent les titres judiciaires et administratifs, accomplissent les constats matériels et assurent les formalités de ventes autorisées par les tribunaux et de ventes volontaires requises ou celles qui leur sont permises d'accomplir en vertu de la loi ou à l'occasion d'opérations exécutoires.

2615 Interprètes assermentés auprès des tribunaux

Les interprètes assermentés auprès des tribunaux effectuent la traduction officielle orale ou écrite de tous documents en matière civile, commerciale ou pénale, et de toutes pièces destinées à être produites en justice.

2619 Juristes non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les juristes qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 261, Juristes. Il comprend par exemple les personnes qui exercent des fonctions juridiques autres que celles qui consistent à assurer une défense ou soutenir l'accusation, ou à diriger les débats des audiences judiciaires.

262 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés

Les archivistes, les bibliothécaires, les documentalistes et les spécialistes assimilés enrichissent et tiennent à jour des fonds d'archives, de bibliothèques, de musées, de galeries d'art et d'établissements analogues.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2621 Archivistes paléographes et conservateurs de musée
- 2622 Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées

2621 Archivistes paléographes et conservateurs de musée

Les archivistes paléographes et les conservateurs de musée collectent, évaluent, gardent en lieu sûr et conservent en état des archives, des artefacts et des registres présentant un intérêt historique, culturel, administratif ou artistique, ainsi que des œuvres d'art et d'autres pièces. Ils conçoivent et mettent en œuvre des systèmes permettant de garder en lieu sûr des registres ainsi que des documents ayant une valeur historique.

2622 Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées

Les bibliothécaires, les documentalistes et les professions assimilées collectent, sélectionnent, enrichissent, organisent et tiennent à jour les fonds des bibliothèques et d'autres référentiels d'information; organisent et contrôlent d'autres services de bibliothèque et fournissent des informations aux usagers.

2623 Spécialistes des sciences sociales et des cultes

Les spécialistes des sciences sociales et des cultes conduisent des recherches; améliorent ou mettent au point des concepts, des théories et des procédés; mettent en pratique des connaissances se rapportant à des domaines tels que la philosophie, la politique, l'économie, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la psychologie et d'autres sciences sociales; ou fournissent des services sociaux afin de répondre aux besoins d'individus et de familles au sein d'une communauté.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2631 Economistes
- 2632 Sociologues, anthropologues et assimilés
- 2633 Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
- 2634 Psychologues
- 2635 Spécialistes du travail social
- 2636 Personnel du culte

2631 Economistes

Les économistes conduisent des recherches, effectuent le suivi de données, analysent des informations et établissent des rapports ainsi que des plans visant à résoudre des problèmes économiques et commerciaux, et élaborent des modèles afin d'analyser, d'expliquer et de prévoir les comportements et les structures économiques. Ils préconisent aux entreprises, groupes d'intérêts catégoriels et gouvernements des solutions aux problèmes économiques et commerciaux actuels et prévus.

2632 Sociologues, anthropologues et assimilés

Les sociologues, les anthropologues et les spécialistes assimilés étudient et décrivent la structure, l'origine et l'évolution des sociétés ainsi que l'interdépendance entre les conditions environnementales et les activités humaines. Ils donnent des avis sur l'application pratique de leurs constatations dans le cadre de la formulation de politiques économiques et sociales.

2633 Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques

Les philosophes, les historiens et les spécialistes des sciences politiques étudient la nature de l'expérience et de l'existence humaines, les phases et facettes de l'histoire de l'humanité, ainsi que les structures, les mouvements et les comportements politiques. Ils documentent et rapportent des conclusions de façon à éclairer et guider l'action publique et les actions individuelles.

2634 Psychologues

Les psychologues étudient les processus cognitifs ainsi que les comportements humains individuels ou collectifs, et appliquent leurs connaissances afin de favoriser l'adaptation et l'épanouissement des personnes sur les plans personnel, social, scolaire ou professionnel.

2635 Spécialistes du travail social

Les spécialistes du travail social fournissent des conseils et des avis à des individus, des familles, des groupes, des communautés et des organisations en vue de remédier à des difficultés sociales et personnelles. Ils aident les personnes qui font appel à eux à acquérir des compétences et à accéder aux ressources et services de soutien dont elles ont besoin pour faire face à des difficultés liées au chômage, à la pauvreté, au handicap, à la toxicomanie, à l'alcoolisme, à des comportements criminels ou délictueux, ou encore à des problèmes de couple et autres.

2636 Personnel du culte

le personnel du culte se charge de perpétuer les traditions et les pratiques religieuses, célèbre les fêtes religieuses et dirige les prières.

264 Auteurs, journalistes et linguistes

Les auteurs, les journalistes et les linguistes conçoivent et créent des œuvres littéraires; proposent des analyses et informent sur des sujets d'actualité et d'intérêt public à travers les médias; et traduisent ou interprètent d'une langue dans une autre.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2641 Auteurs et autres écrivains
- 2642 Journalistes
- 2643 Traducteurs, interprètes et linguistes

2641 Auteurs et autres écrivains

Les auteurs et autres écrivains rédigent des plans, font des recherches et écrivent des livres, des scénarios, des scénarimages, des pièces, des essais, des discours, des manuels, des spécifications et d'autres articles non journalistiques (à l'exclusion des documents destinés aux journaux, magazines et autres périodiques) à des fins de publication ou de représentation.

2642 Journalistes

Les journalistes effectuent des recherches, enquêtent, proposent des analyses et informent sur des sujets d'actualité et d'intérêt public à travers les journaux, la télévision, la radio et d'autres médias.

2643 Traducteurs, interprètes et linguistes

Les traducteurs, les interprètes et les autres linguistes donnent l'équivalent dans une langue de ce qui est écrit ou dit dans une autre, et étudient l'origine, l'évolution et la structure des langues.

265 Artistes créateurs et exécutants

Les artistes créateurs et les exécutants communiquent des idées, des sensations et des faits au moyen d'un large éventail de supports leur permettant d'obtenir les effets recherchés; étudient des compositions telles qu'une partition musicale ou un scénario pour les jouer ou en diriger l'interprétation; et organisent le déroulement de telles représentations et d'autres événements médiatiques

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 2651 Artistes plasticiens
- 2652 Compositeurs, musiciens et chanteurs
- 2653 Danseurs et chorégraphes
- 2654 Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
- 2655 Acteurs
- 2656 Animateurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
- 2659 Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs

2651 Artistes plasticiens

Les artistes plasticiens créent et réalisent des œuvres d'art en utilisant les techniques de la sculpture, de la peinture, du dessin, de la bande dessinée, de la gravure ou d'autres techniques.

2652 Compositeurs, musiciens et chanteurs

Les compositeurs, les musiciens et les chanteurs écrivent, arrangent, dirigent et interprètent des œuvres musicales.

2653 Danseurs et chorégraphes

Les chorégraphes et les danseurs conçoivent et créent ou interprètent des danses.

2654 Directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles

Les directeurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles supervisent et contrôlent les aspects techniques et artistiques de films, d'émissions de télévision ou de radio, et de spectacles sur scène.

2655 Acteurs

Les acteurs interprètent des rôles au cinéma, à la télévision, à la radio ou au théâtre.

2656 Animateurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias

Les animateurs-présentateurs de radio, de télévision et d'autres médias présentent des bulletins d'information, réalisent des interviews et effectuent d'autres annonces ou animations à la radio ou à la télévision, ainsi que dans des salles de spectacle et dans d'autres établissements ou sur d'autres médias.

2659 Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble tous les artistes créateurs et exécutants qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 265, Artistes créateurs et exécutants. Il comprend par exemple les clowns, les magiciens, les acrobates et d'autres artistes interprètes.

Grand groupe 3 Professions intermédiaires

Les membres des professions intermédiaires effectuent des tâches techniques et autres en rapport avec la recherche et avec l'application de concepts et de procédés scientifiques ou artistiques et de règlements publics ou professionnels.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 31 Professions intermédiaires des sciences et des techniques
- 32 Professions intermédiaires de la santé
- 33 Professions intermédiaires, finance, vente et administration
- 34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilées
- 35 Techniciens de l'information et des communications

31 Professions intermédiaires des sciences et des techniques

Les membres des professions intermédiaires des sciences et des techniques accomplissent des tâches liées à la recherche et aux procédés utilisés en science et en ingénierie. Ils supervisent et contrôlent les aspects techniques et opérationnels des activités d'exploitation minière, de fabrication ou de construction, ou d'autres activités d'ingénierie, et conduisent des équipements ou appareils techniques.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 311 Techniciens des sciences physiques et des techniques
- 312 Superviseurs, mines, industries manufacturières et construction
- 313 Techniciens, contrôle de processus industriels
- 314 Techniciens et professions intermédiaires des sciences de la vie

311 Techniciens des sciences physiques et des techniques

Les techniciens des sciences physiques et des techniques accomplissent des tâches contribuant à la recherche et à l'application de concepts, principes et procédés spécifiques des sciences physiques, notamment dans des domaines tels que l'ingénierie, le dessin technique ou l'efficacité économique des processus de production.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3111 Techniciens des sciences chimiques et physiques
- 3112 Techniciens du génie civil et de la construction
- 3113 Techniciens en électricité
- 3114 Techniciens en électronique
- 3115 Techniciens en construction mécanique
- 3116 Techniciens en chimie industrielle
- 3117 Techniciens des mines, techniciens métallurgistes
- 3118 Dessinateurs industriels
- 3119 Techniciens des sciences physiques et des techniques non classés ailleurs

3111 Techniciens des sciences chimiques et physiques

Les techniciens des sciences chimiques et physiques accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche en chimie, physique, géologie, géophysique, météorologie et astronomie, et à la mise au point d'applications industrielles, médicales, militaires et autres des résultats de la recherche.

3112 Techniciens du génie civil et de la construction

Les techniciens du génie civil et de la construction accomplissent des tâches techniques en rapport avec la recherche dans ce domaine, ainsi qu'avec la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la réparation de bâtiments et d'autres ouvrages tels que les réseaux de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, les ponts, les routes, les barrages et les aéroports.

3113 Techniciens en électricité

Les techniciens en électricité accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche en électrotechnique, ainsi qu'à la conception, à la fabrication, au montage, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation d'équipements, d'installations et de systèmes de distribution électriques.

3114 Techniciens en électronique

Les techniciens en électronique accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche dans ce domaine, ainsi qu'à la conception, à la fabrication, au montage, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation d'équipements électroniques.

3115 Techniciens en construction mécanique

Les techniciens en construction mécanique accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche dans ce domaine, ainsi qu'à la conception, à la fabrication, au montage, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation de machines, de composants et d'équipements mécaniques.

3116 Techniciens en chimie industrielle

Les techniciens en chimie industrielle accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche dans ce domaine, ainsi qu'à la conception, à la fabrication, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation d'installations pour l'industrie chimique.

3117 Techniciens des mines, techniciens métallurgistes

Les techniciens des mines et les techniciens métallurgistes accomplissent des tâches techniques contribuant à la recherche et à l'expérimentation métallurgiques, à l'amélioration des méthodes d'extraction des ressources minérales solides, du pétrole et du gaz, ainsi qu'à la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la réparation de mines et d'installations minières ainsi que de systèmes destinés à transporter et stocker le pétrole et le gaz naturel et à extraire le métal des minerais.

3118 Dessinateurs industriels

Les dessinateurs industriels réalisent des dessins techniques, des cartes et des illustrations à partir de croquis, mesures et autres données, et copient les travaux terminés sur des plaques d'impression.

3119 Techniciens des sciences physiques et des techniques non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les techniciens des sciences physiques et des techniques qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 311, Techniciens des sciences physiques et des techniques. Il comprend par exemple les personnes qui assistent les spécialistes et ingénieurs chargés d'élaborer des procédures ou de conduire des recherches dans les domaines de l'organisation de la sécurité dans l'industrie, de l'ingénierie biomédicale, environnementale ou industrielle, et des techniques de production.

312 Superviseurs, mines, industries manufacturières et construction

Les superviseurs des mines, des industries manufacturières et de la construction coordonnent, encadrent, contrôlent et programment les activités des travailleurs de ces branches d'activité.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3121 Superviseurs, mines

3122 Superviseurs, industries manufacturières

3123 Superviseurs, construction

3121 Superviseurs, mines

Les superviseurs des mines surveillent les opérations exécutées dans les mines et les carrières, et encadrent et coordonnent directement les activités des mineurs travaillant sur ces exploitations, que ce soit sous terre ou en surface.

3122 Superviseurs, industries manufacturières

Les superviseurs des industries manufacturières coordonnent et encadrent les activités des techniciens chargés du contrôle des processus industriels, les conducteurs de machine, les ouvriers de l'assemblage, les manœuvres et autres travailleurs de la fabrication.

3123 Superviseurs, construction

Les superviseurs de la construction coordonnent, encadrent et programment les activités des travailleurs qui construisent et réparent des bâtiments et autres ouvrages.

313 Techniciens, contrôle de processus industriels

Les techniciens du contrôle de processus industriels utilisent et surveillent des tableaux de distribution, des systèmes de commande informatisée et des équipements multifonctions de conduite des opérations industrielles; ils assurent aussi la maintenance des unités de production des installations de production et de distribution de l'énergie électrique, des réseaux d'égouts, stations d'épuration et usines de traitement des déchets, des usines de traitement chimique et raffineries de pétrole et de gaz naturel, de la métallurgie et d'autres activités industrielles multiprocédés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3131 Conducteurs d'installations de production d'électricité
- 3132 Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau
- 3133 Contrôleurs d'installations de traitement chimique
- 3134 Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel
- 3135 Contrôleurs des processus industriels, métallurgie
- 3139 Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs

3131 Conducteurs d'installations de production d'électricité

Les conducteurs d'installations de production d'électricité utilisent, surveillent et entretiennent les tableaux de distribution et équipements connexes des centres d'exploitation qui contrôlent la production et la distribution d'électricité et d'autres sources d'énergie sur des réseaux de transport. Les équipements qu'ils conduisent comprennent des réacteurs, des turbines, des générateurs et les équipements auxiliaires des centrales de production électrique.

3132 Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau

Les conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau surveillent et utilisent les systèmes de commande informatisée et les équipements connexes des installations de traitement des effluents liquides et solides qui gèrent l'épuration des eaux usées et le traitement et l'élimination des déchets, et des installations de filtration et de traitement de l'eau avant distribution.

3133 Contrôleurs d'installations de traitement chimique

Les contrôleurs d'installations de traitement chimique commandent et surveillent le fonctionnement de ce type d'installations et des équipements multifonctions de conduite des opérations industrielles qui leur sont associés, et règlent et entretiennent les unités et équipements de production qui servent à distiller, filtrer, séparer, chauffer ou raffiner.

3134 Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel

Les conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel commandent et surveillent le fonctionnement de ce type d'installations et règlent et entretiennent les unités et équipements de production utilisés pour raffiner, distiller et traiter le pétrole, les produits à base de pétrole et les sous-produits, ou le gaz naturel.

3135 Contrôleurs des processus industriels, métallurgie

Les contrôleurs de processus industriels de la métallurgie utilisent et surveillent les machines et équipements multifonctions de conduite des opérations industrielles, afin de commander des fours de conversion et d'affinage des métaux, des laminoirs ou des installations de traitement thermique ou d'extrusion du métal.

3139 Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les techniciens du contrôle de processus industriels qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 313, Techniciens, contrôle de processus industriels. Il comprend par exemple les personnes qui commandent des équipements de conduite multiprocédés sur les chaînes de montage des industries manufacturières et dans les usines de production de pâtes et papiers.

314 Techniciens et professions intermédiaires des sciences de la vie

Les techniciens et professions intermédiaires des sciences de la vie accomplissent une diversité de tâches techniques destinées à aider les spécialistes des sciences de la vie dans leurs travaux de recherche, de développement, de gestion, de conservation et de protection, dans des domaines tels que la biologie, la botanique, la zoologie, la biotechnologie et la biochimie, ainsi que dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3141 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)

3142 Techniciens, agriculture et élevage

3143 Techniciens, sylviculture

3141 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)

Les techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) fournissent un soutien technique aux spécialistes de ces domaines qui entreprennent des recherches, des analyses et des tests sur des organismes vivants et utilisent les résultats de ces travaux pour développer et mettre en œuvre des produits et des procédés dans des domaines tels que la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la biologie végétale et animale, la microbiologie, et la biologie cellulaire et moléculaire.

3142 Techniciens, agriculture et élevage

Les techniciens de l'agriculture et de l'élevage réalisent des essais et des expériences et fournissent un appui technique et scientifique aux agronomes, aux agriculteurs et aux directeurs d'exploitation agricoles.

3143 Techniciens, sylviculture

Les techniciens de la sylviculture assurent des tâches techniques et des fonctions de supervision au service de la recherche forestière, de la gestion et de l'exploitation des forêts, de la conservation des ressources forestières et de la protection de l'environnement.

32 Professions paramédicales

Les membres des professions paramédicales accomplissent des tâches techniques et pratiques qui viennent appuyer le diagnostic et le traitement des affections, des maladies, des blessures et des déficiences des humains et des animaux, ainsi que l'application de soins de santé, de traitements et de programmes d'orientation thérapeutique établis, en règle générale, par des médecins, des vétérinaires, ou d'autres spécialistes de la santé.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

321 Techniciens de la médecine et de la pharmacie

322 Personnel infirmier et sages-femmes

323 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

324 Techniciens et assistants vétérinaires

325 Autres professions intermédiaires de la santé

321 Techniciens de la médecine et de la pharmacie

Les techniciens de la médecine et de la pharmacie accomplissent des tâches techniques qui viennent appuyer le diagnostic et le traitement d'affections, de maladies, de blessures et de déficiences.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3211 Techniciens d'appareils électromédicaux
- 3212 Techniciens de laboratoire médical
- 3213 Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie
- 3214 Techniciens de prothèses médicales et dentaires

3211 Techniciens d'appareils électromédicaux

Les techniciens d'appareils électromédicaux testent et font fonctionner des appareils de radiographie, des échographes et d'autres appareils d'imagerie médicale pour produire des images des structures internes du corps en vue de diagnostiquer et de traiter des lésions, des maladies et d'autres troubles. Ils peuvent administrer une radiothérapie à des patients sous la supervision d'un radiologue ou d'un autre spécialiste de la santé.

3212 Techniciens de laboratoire médical

Les techniciens de laboratoire médical effectuent les analyses cliniques de prélèvements liquides et tissulaires afin de réunir des informations sur l'état de santé des patients ou la cause des décès.

3213 Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Les techniciens et assistants pharmaciens et les préparateurs en pharmacie accomplissent un éventail de tâches liées à la délivrance de produits médicamenteux sous la conduite d'un pharmacien ou d'un autre spécialiste de la santé.

3214 Techniciens de prothèses médicales et dentaires

Les techniciens de prothèses médicales et dentaires conçoivent, adaptent, révisent et réparent des appareillages médicaux et dentaires sur la prescription ou les instructions d'un spécialiste de la santé. Ils peuvent intervenir sur des appareillages très divers, destinés à corriger des problèmes physiques ou dentaires: colliers cervicaux, attelles orthopédiques, membres artificiels, aides auditives, supports de voûte plantaire, dentiers, et couronnes et bridges dentaires, par exemple.

322 Personnel infirmier et sages-femmes

Le personnel infirmier et les sages-femmes dispensent des soins infirmiers et corporels de base aux personnes présentant une maladie, un handicap ou une infirmité physique ou mentale, ou nécessitant une prise en charge en raison de risques sanitaires, en particulier avant, pendant et après l'accouchement. Ils contribuent généralement à la mise en œuvre de programmes de soins de santé, de prise en charge thérapeutique et d'orientation thérapeutique établis par des médecins ou d'autres spécialistes de la santé qui en assurent également la supervision.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3221 Personnel infirmier
- 3222 Sages-femmes

3221 Personnel infirmier

Le personnel infirmier dispense des soins infirmiers et corporels de base aux personnes qui en ont besoin en raison des effets du vieillissement, d'une maladie, d'une blessure ou d'un autre trouble physique ou mental. Ils contribuent généralement à la mise en œuvre des programmes de soins de santé, de prise en charge thérapeutique et d'orientation thérapeutique établis par des médecins ou d'autres spécialistes de la santé qui en assurent également la supervision.

3222 Sages-femmes

Les sages-femmes dispensent des soins médicaux de base et des conseils, avant, pendant et après la grossesse et l'accouchement. Elles mettent en œuvre des programmes de soins, de prise en charge thérapeutique et d'orientation thérapeutique généralement établis par des médecins ou d'autres spécialistes de la santé.

323 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

Les praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires préviennent, soignent et traitent des affections et troubles physiques et mentaux ainsi que des blessures en faisant appel à la phytothérapie et à d'autres thérapies fondées sur les théories, croyances et expériences issues de cultures spécifiques. Ils traitent les patients au moyen de techniques et de remèdes traditionnels, et pratiquent soit de façon indépendante, soit dans le cadre de programmes de prise en charge thérapeutique établis par un autre spécialiste de la santé.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

3230 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

3230 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

Les praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires préviennent, soignent et traitent des affections et troubles physiques et mentaux ainsi que des blessures en faisant appel à la phytothérapie et à d'autres thérapies fondées sur les théories, croyances et expériences issues de cultures spécifiques. Ils traitent les patients au moyen de techniques et de remèdes traditionnels, et pratiquent soit de façon indépendante, soit dans le cadre de programmes de prise en charge thérapeutique établis par un autre spécialiste de la santé.

324 Techniciens et assistants vétérinaires

Les techniciens et assistants vétérinaires accomplissent des tâches de caractère consultatif, diagnostique, préventif et curatif, plus simples et moins étendues que celles exécutées par les vétérinaires. Ils dispensent des soins aux animaux en cours de traitement qui séjournent temporairement dans les locaux des vétérinaires, et assistent ces derniers dans les procédures et les opérations.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

3240 Techniciens et assistants vétérinaires

3240 Techniciens et assistants vétérinaires

Les techniciens et assistants vétérinaires accomplissent des tâches de caractère consultatif, diagnostique, préventif et curatif, plus simples et moins étendues que celles exécutées par les vétérinaires et menées sous la supervision de ceux-ci. Ils dispensent des soins aux animaux en cours de traitement qui séjournent temporairement dans les locaux des vétérinaires, exécutent des procédures courantes et assistent les vétérinaires dans les autres procédures et les opérations.

325 Autres professions intermédiaires de la santé

Les membres des autres professions intermédiaires de la santé accomplissent des tâches techniques et fournissent des services de soutien dans différents domaines: dentisterie, correction des défauts d'acuité visuelle, physiothérapie, salubrité de l'environnement, traitement médical d'urgence et autres activités destinées à soutenir et à renforcer la santé humaine.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3251 Opticiens

3252 Techniciens et assistants en physiothérapie

3253 Inspecteurs, santé de l'environnement, santé au travail et assimilés

3259 Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs

3251 Opticiens

Les opticiens conçoivent, adaptent et délivrent des verres optiques, sur la prescription d'un ophtalmologiste ou d'un optométriste, afin de corriger une acuité visuelle diminuée. Leur champ d'action couvrent les lunettes de correction, les lentilles de contact, les aides pour personnes malvoyantes et d'autres dispositifs d'optique.

3252 Techniciens et assistants en physiothérapie

Les techniciens et assistants en physiothérapie dispensent des traitements thérapeutiques physiques aux patients dont la mobilité fonctionnelle est compromise par une blessure, une maladie ou une déficience. Les thérapies se déroulent habituellement selon un programme de rééducation établi par un physiothérapeute ou un autre spécialiste de la santé.

3253 Inspecteurs, santé de l'environnement, santé au travail et assimilés

Les inspecteurs de la santé de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés, enquêtent sur l'application des règles et règlements régissant les facteurs environnementaux susceptibles de nuire à la santé humaine, la sécurité sur le lieu de travail et la sûreté des procédés de production des biens et services. Il arrive également qu'ils mettent en œuvre et évaluent des programmes destinés à rétablir ou à améliorer la sécurité et la salubrité, sous la supervision d'un spécialiste de la santé.

3259 Professions paramédicales non classées ailleurs

Ce groupe de base rassemble les spécialistes de la santé qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-grand groupe 32, Professions paramédicales. Il comprend par exemple les conseillers en VIH/sida, les conseillers en planification familiale et d'autres membres des Professions paramédicales.

33 Professions intermédiaires, finance, vente et administration

Les membres des professions intermédiaires de la finance, de la vente et de l'administration accomplissent principalement des tâches techniques en rapport avec la mise en pratique de connaissances acquises dans divers domaines: comptabilité, questions liées aux échanges, calculs mathématiques, mise en valeur des ressources humaines, achat et vente d'instruments financiers, travaux de secrétariat spécialisés, et application et contrôle de l'application de la réglementation publique. Figurent également dans ce sous-grand groupe les travailleurs qui fournissent des services aux entreprises, tels que la prise en charge des formalités de dédouanement, la planification de conférences et d'événements, l'aide au placement ou l'achat et la vente de biens immobiliers ou de marchandises en gros, et les travailleurs qui assurent la fonction d'agent dans les domaines du sport et des arts et spectacles.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 331 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques
- 332 Agents de vente et d'achat, courtiers
- 333 Agents de services commerciaux
- 334 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés
- 335 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées

331 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques

Les membres des professions intermédiaires de la finance et des mathématiques attribuent une valeur à différents articles et biens; comptabilisent des opérations financières; analysent les informations des demandes de prêt en vue de prendre une décision; achètent et vendent des instruments financiers; et exécutent des calculs mathématiques ou autres.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3311 Courtiers en valeurs et cambistes
- 3312 Responsables des prêts
- 3313 Professions intermédiaires de la comptabilité
- 3314 Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées
- 3315 Estimateurs et autres experts en évaluation

3311 Courtiers en valeurs et cambistes

Les courtiers en valeurs et les cambistes achètent et vendent des valeurs, actions, obligations et autres instruments financiers, et réalisent des opérations de change, au comptant ou à terme, soit pour le compte de leur propre société, soit pour le compte de clients moyennant une commission. Ils recommandent des opérations à des clients ou à leur hiérarchie.

3312 Responsables des prêts

Les responsables des prêts analysent et évaluent les informations financières relatives aux demandes d'ouverture de crédit et aux demandes de prêt et décident ou recommandent à leur direction d'approuver ou de rejeter ces demandes.

3313 Professions intermédiaires de la comptabilité

Les membres des professions intermédiaires de la comptabilité passent l'ensemble des écritures relatives aux opérations financières d'une entreprise et vérifient l'exactitude des documents et pièces comptables fournis à l'appui de ces opérations.

3314 Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées

Les membres des professions intermédiaires de la statistique et des mathématiques et des professions assimilées aident à planifier le regroupement, le traitement et la présentation de données mathématiques, statistiques ou actuarielles, et à mener à bien ces opérations, en travaillant en principe sous la direction de statisticiens, de mathématiciens et d'actuaire.

3315 Estimateurs et autres experts en évaluation

Les estimateurs et autres experts en évaluation apprécient la valeur de différents types de biens et évaluent les sinistres couverts par les polices d'assurance.

332 Agents de vente et d'achat, courtiers

Les agents de vente et d'achat et les courtiers représentent des sociétés, des administrations et d'autres organisations dans des opérations d'achat et de vente de marchandises, de biens, d'assurance, de services maritimes et d'autres services conclus avec des entreprises industrielles, libérales, commerciales et autres, ou agissent en tant qu'agents indépendants pour mettre en relation acheteurs et vendeurs de marchandises et de services.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3321 Agents d'assurances
- 3322 Représentants et techniciens commerciaux
- 3323 Acheteurs
- 3324 Courtiers en marchandises

3321 Agents d'assurances

Les agents d'assurances donnent des conseils dans ce domaine et placent des polices d'assurance vie, d'assurance accidents, d'assurance automobile, d'assurance responsabilité civile, d'assurance mixte, d'assurance incendie, d'assurance maritime et autres, auprès de leurs clients anciens et nouveaux.

3322 Représentants et techniciens commerciaux

Les représentants et les techniciens commerciaux représentent des sociétés dans la vente de différents biens et services à des entreprises et d'autres organisations, et fournissent à la demande des informations plus précises sur les produits.

3323 Acheteurs

Les acheteurs acquièrent, pour le compte d'entreprises industrielles ou commerciales, d'administrations ou d'autres organisations, des marchandises et des services en vue de les utiliser ou de les revendre.

3324 Courtiers en marchandises

Les courtiers en marchandises achètent et vendent des marchandises et des services de transport maritime, généralement en gros, soit pour le compte de leur propre société, soit pour le compte de clients, moyennant une commission.

333 Agents de services commerciaux

Les agents de services commerciaux prennent des contacts dans le but de vendre différents services tels que de l'espace publicitaire dans les médias; ils se chargent des opérations de dédouanement en veillant à ce que les documents nécessaires soient en ordre; rapprochent les offres et les demandes d'emploi; recherchent des collaborateurs pour des employeurs; mettent en place des contrats d'engagement de sportifs, d'animateurs et d'artistes ainsi que des contrats de publication de livres, de production théâtrale ou d'enregistrement, d'interprétation et de vente de musique; et planifient et organisent des conférences et événements similaires.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3331 Agents concessionnaires
- 3332 Organismes de conférences et d'événements
- 3333 Conseillers de placement et de recrutement, emplois et micro entreprises
- 3334 Agents immobiliers
- 3339 Agents de services commerciaux non classés ailleurs

3331 Agents concessionnaires

Les agents concessionnaires se chargent des opérations de dédouanement et vérifient que les assurances nécessaires ont été souscrites et que les formalités de licence d'exportation ou d'importation et autres ont été convenablement remplies.

3332 Organismes de conférences et d'événements

Les organismes de conférences et d'événements planifient et coordonnent les services liés à la tenue de conférences, d'événements, de réceptions, de banquets et de séminaires.

3333 Conseillers de placement et de recrutement, emplois et micro entreprises

Les conseillers de placement et de recrutement, emplois et micro entreprises effectuent un rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi, recherchent des collaborateurs pour des employeurs et engagent de la main-d'œuvre contractuelle pour des projets particuliers à la demande d'entreprises et d'autres organisations, y compris des administrations et organismes publics, ou assurent le placement de demandeurs d'emploi, moyennant une commission.

Id

3334 Agents immobiliers

Les agents immobiliers s'occupent de la vente, de l'achat, de la location et de l'affermage de biens immobiliers, généralement pour le compte de clients et moyennant une commission.

3339 Agents de services commerciaux non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les agents de services commerciaux qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 333, Agents de services commerciaux. Il comprend par exemple les personnes qui établissent les contrats commerciaux; vendent des services tels que de l'espace publicitaire dans les médias; mettent en place des contrats d'engagement de sportifs, d'animateurs et d'artistes ou des contrats d'édition de livres, de production théâtrale ou encore d'enregistrement, d'interprétation et de vente de musique; vendent des biens aux enchères; et préparent et programment des forfaits touristiques ou des voyages organisés.

334 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés

Les secrétaires d'administration et les secrétaires spécialisés fournissent des services d'appui en matière d'organisation, de communication et de documentation, exploitant en cela leurs connaissances spécialisées de l'activité industrielle et commerciale de la structure dans laquelle ils travaillent. Ils sont chargés de superviser le personnel de bureau de leur organisation.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3341 Superviseurs, travail de bureau
- 3342 Secrétaires, services juridiques
- 3343 Secrétaires d'administration et secrétaires de direction
- 3344 Secrétaires médicaux

3341 Superviseurs, travail de bureau

Les superviseurs du travail de bureau contrôlent et coordonnent les activités des travailleurs du grand groupe 4, Employés de type administratif.

3342 Secrétaires, services juridiques

Les secrétaires des services juridiques se servent de leurs connaissances spécialisées de la terminologie et des procédures juridiques pour assister les juristes dans leurs activités de communication, de documentation et de coordination managériale interne, dans des cabinets juridiques ou les services juridiques de grandes entreprises et d'administrations publiques.

3343 Secrétaires d'administration et secrétaires de direction

Les secrétaires d'administration et secrétaires de direction assistent les directeurs et les spécialistes dans leurs activités de communication, de coordination et d'organisation, et rédigent la correspondance, les rapports, les comptes rendus de délibérations ainsi que d'autres documents spécialisés.

3344 Secrétaires médicaux

Les secrétaires médicaux se servent de leurs connaissances spécialisées de la terminologie médicale et de la prestation de soins de santé pour assister les spécialistes et autres travailleurs de la santé, en prenant en charge diverses activités de communication, de documentation et de coordination administrative et interne, dans des établissements médicaux et des organisations dispensant des soins de santé.

335 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées

Les professions intermédiaires de l'application de la loi et les professions assimilées administrent, font respecter ou appliquent la réglementation publique en vigueur concernant les frontières nationales, la fiscalité et les prestations sociales; enquêtent sur les faits et circonstances entourant les crimes et les délits; et délivrent ou examinent les demandes de permis, de licences ou d'autorisations en rapport avec les voyages, les exportations ou les importations de marchandises, la création d'entreprises, la construction de bâtiments et d'autres activités soumises à une réglementation publique.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3351 Contrôleurs des douanes et des frontières

3352 Contrôleurs des impôts

3353 Agents des services publics accordant des prestations sociales

3354 Agents des services publics accordant des permis et des licences

3359 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs

3351 Contrôleurs des douanes et des frontières

Les contrôleurs des douanes et des frontières contrôlent les personnes et les véhicules franchissant les frontières nationales, afin d'appliquer et de faire respecter la réglementation publique applicable.

3352 Contrôleurs des impôts

Les contrôleurs des impôts examinent les déclarations fiscales, les actes de vente et d'autres documents afin de déterminer la nature et le montant des taxes, droits et autres types de prélèvements dont les personnes physiques ou morales sont redevables, en soumettant les cas exceptionnels ou sensibles à des comptables, des cadres supérieurs de l'administration publique ou des directeurs ou cadres de direction.

3353 Agents des services publics accordant des prestations sociales

Les agents des services publics accordant des prestations sociales examinent les demandes d'intégration dans un programme d'aide publique, de soutien financier ou de prestations afin de déterminer la recevabilité de ces demandes ainsi que le montant de l'aide ou les prestations à fournir, en soumettant les cas exceptionnels ou sensibles à des cadres supérieurs de l'administration publique ou à des directeurs ou cadres de direction.

3354 Agents des services publics accordant des permis et des licences

Les agents des services publics accordant des permis et des licences examinent les demandes de permis ou de licences nécessaires pour exporter ou importer des marchandises, créer une entreprise, construire une maison ou un autre ouvrage, ou obtenir un passeport, déterminent la recevabilité de ces demandes, et précisent les conditions ou restrictions qui s'imposent aux licences ou permis délivrés, en soumettant les cas exceptionnels ou sensibles à des cadres supérieurs de l'administration publique ou à des directeurs ou cadres de direction.

3359 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs

Ce groupe de base rassemble les professions intermédiaires de l'application de la loi et les professions assimilées non classées ailleurs. Il comprend par exemple les inspecteurs chargés de l'agriculture, de la pêche ou de la foresterie, ou ceux chargés de contrôler les prix, les salaires ou les poids et mesures.

34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilées

Les professions intermédiaires des services juridiques et des services sociaux et les professions assimilées accomplissent des tâches techniques consistant à mettre en pratique des connaissances relatives aux services juridiques, au travail social, à la culture, à la préparation des aliments, au sport et à la religion.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 341 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions
- 342 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme
- 343 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires

341 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions

Les professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions fournissent des services techniques et pratiques, et assurent des fonctions de soutien dans le cadre de procédures et d'enquêtes judiciaires, de programmes d'aide sociale et de solidarité intracommunautaire, et d'activités religieuses.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3411 Professions juridiques intermédiaires et assimilées
- 3412 Professions intermédiaires du travail social
- 3413 Professions intermédiaires des religions

3411 Professions juridiques intermédiaires et assimilées

Les professions juridiques intermédiaires et assimilées assurent des fonctions de soutien dans les tribunaux ou les cabinets juridiques, fournissent des services liés à des questions juridiques telles que les contrats d'assurance, les transferts de propriété et l'octroi de prêts ou d'autres opérations financières, ou mènent des enquêtes pour le compte de clients.

3412 Professions intermédiaires du travail social

Les professions intermédiaires du travail social administrent et mettent en œuvre des programmes d'aide sociale et des services communautaires, et aident les personnes concernées à faire face à des problèmes personnels et sociaux.

342 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme

Les travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme se préparent et participent à des manifestations sportives pour lesquelles ils sont rémunérés; entraînent les sportifs amateurs et professionnels pour leur permettre d'améliorer leurs performances; défendent la pratique et les valeurs du sport; organisent et arbitrent des manifestations sportives; et encadrent, animent et supervisent diverses formes d'exercice physique ou d'activités de loisirs.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 3421 Athlètes et sportifs de compétition
- 3422 Arbitres, entraîneurs et moniteurs sportifs
- 3423 Moniteurs et animateurs de programmes, de loisirs et d'activités de remise en forme

3421 Athlètes et sportifs de compétition

Les athlètes et les sportifs de compétition participent à des compétitions sportives. Ils s'entraînent et concourent, soit individuellement, soit par équipe, dans leur discipline.

3422 Arbitres, entraîneurs et moniteurs sportifs

Les arbitres, les entraîneurs et les moniteurs sportifs travaillent avec des sportifs amateurs et professionnels pour leur permettre d'améliorer leurs performances, encouragent la pratique du sport, et organisent et arbitrent des manifestations sportives dans le respect des règles établies.

3423 Moniteurs et animateurs de programmes, de loisirs et d'activités de remise en forme

Les moniteurs et animateurs de programmes, de loisirs et d'activités de remise en forme animent, dirigent et forment des groupes et des individus dans le cadre d'activités de loisirs, de remise en forme ou d'aventure en plein air.

343 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires

Les professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires requièrent un mélange de compétences créatives et de connaissances techniques et culturelles pour des activités telles que la prise et le traitement de photographies; la création et l'agencement de décors de théâtre, de vitrines de magasins ou d'étalages, et d'intérieurs d'habitation; la préparation d'objets à exposer; la gestion de fonds, d'archives et de systèmes de catalogage de bibliothèques et de musées ou galeries d'art; la création de menus ainsi que la préparation et la présentation des aliments; l'assistance à la mise en scène ou à la réalisation au théâtre, au cinéma et à la télévision; et d'autres activités artistiques et culturelles.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3431 Photographes

3432 Décorateurs et designers d'intérieurs

3433 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques

3434 Chefs cuisiniers

3435 Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique

3431 Photographes

Les photographes photographient des personnes, des événements, des scènes, des matériaux, des produits et d'autres sujets.

3432 Décorateurs et designers d'intérieurs

Les décorateurs et designers d'intérieurs conçoivent et dessinent l'aménagement intérieur de locaux commerciaux, industriels, publics et résidentiels pour créer un environnement adapté à l'usage, en tenant compte de facteurs susceptibles d'améliorer les conditions de vie ou de travail et de véhiculer une image favorable. Ils coordonnent les opérations d'aménagement et de décoration et y participent.

3433 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques

Les techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques préparent les œuvres d'art, spécimens et artefacts destinés aux collections ou aux fonds, agencent et installent les expositions d'art, et aident les bibliothécaires à organiser et utiliser les systèmes de gestion des documents et fichiers enregistrés.

3434 Chefs cuisiniers

Les cuisiniers conçoivent les menus, créent des plats et supervisent la planification, l'organisation, la préparation et la cuisson des repas dans les hôtels, les restaurants et d'autres lieux de restauration, à bord des bateaux, dans les trains de voyageurs et chez des particuliers.

3435 Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique

Ce groupe de base rassemble les professions intermédiaires de la culture et de la création artistique qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 343, Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires. Il comprend par exemple les travailleurs qui assistent les metteurs en scènes ou réalisateurs et les acteurs dans la création de pièces de théâtre ou de films de cinéma, de télévision ou de publicité.

35 Techniciens de l'information et des communications

Les techniciens de l'information et des communications veillent au bon fonctionnement des systèmes informatiques, des systèmes de communication et des réseaux au quotidien, accomplissent des tâches techniques liées aux télécommunications, et s'occupent de la diffusion des images et du son ou d'autres types de signaux de télécommunication sur terre, en mer et à bord d'aéronefs.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

351 Techniciens, maintenance et assistance aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications

352 Techniciens des télécommunications et de la radiodiffusion

351 Techniciens, maintenance et assistance aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications

Les techniciens chargés de la maintenance et de l'assistance aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications veillent au bon fonctionnement des systèmes de communication, des systèmes informatiques et des réseaux au quotidien, et fournissent une assistance technique aux utilisateurs.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3511 Techniciens des technologies de l'information et des communications, maintenance

3512 Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs

3513 Techniciens, réseaux et systèmes informatiques

3514 Techniciens de l'Internet

3511 Techniciens des technologies de l'information et des communications, maintenance

Les techniciens chargés de la maintenance dans le domaine des technologies de l'information et des communications assurent les traitements, la maintenance et le contrôle sur les systèmes, périphériques, ordinateurs, logiciels et équipements informatiques connexes des technologies de l'information et des communications, afin d'en optimiser le fonctionnement et de déceler d'éventuels problèmes.

3512 Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs

Les techniciens des technologies de l'information et des communications chargés du soutien aux utilisateurs fournissent une assistance technique, soit directement soit par téléphone, courriel ou d'autres moyens électroniques. Cette assistance consiste notamment à diagnostiquer et résoudre des difficultés et des problèmes liés aux logiciels, aux ordinateurs, aux appareils périphériques informatiques, aux réseaux, aux bases de données et à l'Internet, et à guider et appuyer le déploiement, l'installation et l'entretien des systèmes.

3513 Techniciens, réseaux et systèmes informatiques

Les techniciens chargés des réseaux et des systèmes informatiques assurent la mise en place, l'exploitation et la maintenance des réseaux et d'autres systèmes de communication de données.

3514 Techniciens de l'Internet

Les techniciens de l'Internet assurent la maintenance, la surveillance et l'optimisation du fonctionnement des sites Internet et intranet ou du matériel et des logiciels des serveurs Web.

352 Techniciens des télécommunications et de la radiodiffusion

Les techniciens des télécommunications et de la radiodiffusion veillent au bon fonctionnement technique du matériel qui est utilisé pour enregistrer et monter des images et du son ou encore pour diffuser à la radio ou à la télévision des images et du son ainsi que d'autres types de signaux de télécommunication, à terre, en mer ou à bord d'aéronefs; accomplissent des tâches techniques en rapport avec la recherche en génie des télécommunications, ainsi qu'avec la conception, la fabrication, l'assemblage, la construction, l'exploitation, la maintenance et la réparation des systèmes de télécommunication.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

3521 Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel

3522 Techniciens des télécommunications

3521 Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel

Les techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel veillent au bon fonctionnement technique du matériel qui est utilisé pour enregistrer et monter des images et du son ou encore pour diffuser à la radio ou à la télévision des images et du son ainsi que d'autres types de signaux de télécommunication, à terre, en mer ou à bord d'aéronefs.

3522 Techniciens des télécommunications

Les techniciens des télécommunications accomplissent des tâches techniques en rapport avec la recherche en génie des télécommunications ainsi qu'avec la conception, la fabrication, l'assemblage, la construction, l'exploitation, la maintenance et la réparation des systèmes de télécommunication.

Grand groupe 4 Employés de type administratif

Les employés de type administratif enregistrent, ordonnent, stockent, calculent et extraient des informations, et exécutent des travaux de bureau divers en rapport avec des opérations de caisse, l'organisation de voyages, des demandes de renseignements et la prise de rendez-vous.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 41 Employés de bureau
- 42 Employés de réception, guichetiers et assimilés
- 43 Employés des services comptables et d'approvisionnement
- 44 Autres employés de type administratif

41 Employés de bureau

Les employés de bureau enregistrent, ordonnent, stockent, et extraient des informations, et exécutent un large éventail de travaux de bureau et de tâches administratives conformément à des procédures établies.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 411 Employés de bureau, fonctions générales
- 412 Secrétaires, fonctions générales
- 413 Opérateurs de saisie

411 Employés de bureau, fonctions générales

Les employés de bureau s'acquittant de fonctions générales exécutent un ensemble de travaux de bureau et de tâches administratives conformément à des procédures établies.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

- 4110 Employés de bureau, fonctions générales

4110 Employés de bureau, fonctions générales

Les employés de bureau s'acquittant de fonctions générales exécutent un ensemble de travaux de bureau et de tâches administratives conformément à des procédures établies.

412 Secrétaires, fonctions générales

Les secrétaires s'acquittant de fonctions générales utilisent des machines à écrire, des ordinateurs de bureau ou d'autres machines de traitement de texte pour transcrire de la correspondance et d'autres documents, collationnent et mettent en page des documents élaborés par d'autres membres du personnel, s'occupent du courrier entrant et sortant, filtrent les demandes de réunion ou de rendez-vous, et accomplissent diverses autres tâches de soutien administratif.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

- 4120 Secrétaires, fonctions générales

4120 Secrétaires, fonctions générales

Les secrétaires s'acquittant de fonctions générales utilisent des machines à écrire, des ordinateurs de bureau ou d'autres machines de traitement de texte pour transcrire de la correspondance et d'autres documents, collationnent et mettent en page des documents élaborés par d'autres membres du personnel, s'occupent du courrier entrant et sortant, filtrent les demandes de réunion ou de rendez-vous, et accomplissent diverses autres tâches de soutien administratif.

413 Opérateurs de saisie

Les opérateurs de saisie saisissent et traitent du texte et des données, et préparent, modifient et génèrent des documents en vue de leur stockage, de leur traitement, de leur publication et de leur diffusion.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

4131 Dactylographes et opérateurs de traitement de texte

4132 Opérateurs de saisie de données

4131 Dactylographes et opérateurs de traitement de texte

Les dactylographes et opérateurs de traitement de texte saisissent, modifient et impriment du texte à l'aide de machines à écrire, d'ordinateurs de bureau ou d'autres machines de traitement de texte, et prennent en sténographie des contenus oraux ou écrits.

4132 Opérateurs de saisie de données

Les opérateurs de saisie de données saisissent des données codées, statistiques, financières ou autres sur des appareils électroniques, dans des bases de données informatisées, des feuilles de calcul ou d'autres dépôts de données à l'aide d'un clavier, d'une souris ou d'un scanner optique, d'un logiciel de reconnaissance vocale ou d'autres outils de saisie de données. Ils introduisent des données dans des dispositifs mécaniques ou électroniques en vue de la réalisation de calculs mathématiques.

42 Employés de réception, guichetiers et assimilés

Les employés de réception, guichetiers et assimilés s'occupent des clients dans différentes situations, telles que la réalisation d'opérations de caisse, l'organisation de voyages, la fourniture de renseignements, la prise de rendez-vous, la tenue d'un standard téléphonique et la conduite d'entretiens réalisés dans le cadre d'enquêtes ou destinés à permettre l'examen des droits à certaines prestations.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

421 Guichetiers, encaisseurs et assimilés

422 Employés chargés d'informer la clientèle

421 Guichetiers, encaisseurs et assimilés

Les guichetiers, encaisseurs et assimilés effectuent des opérations de caisse dans des établissements bancaires, des établissements de services postaux, de paris ou de jeux, de prêt sur gage et de recouvrement.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

4211 Guichetiers de banque et assimilés

4212 Croupiers et assimilés

4213 Encaisseurs et assimilés

4211 Guichetiers de banque et assimilés

Les guichetiers de banque et assimilés traitent directement les demandes des clients des banques ou des bureaux de poste en effectuant des opérations d'encaissement, de change et de paiement, ou en fournissant des services postaux.

4212 Croupiers et assimilés

Les croupiers et les travailleurs assimilés dans le secteur des jeux de hasard déterminent les cotes lors de manifestations sportives ou d'autres événements, encaissent les mises des parieurs et versent les sommes qui reviennent aux gagnants, ou animent des jeux de hasard dans des maisons de jeux.

4213 Encaisseurs et assimilés

Les encaisseurs et assimilés procèdent au recouvrement de créances échues et de chèques sans provision et encaissent des contributions à des œuvres caritatives.

422 Employés chargés d'informer la clientèle

Les employés chargés d'informer la clientèle fournissent ou collectent des informations en se déplaçant en personne ou en prenant contact avec les clients par téléphone ou par voie électronique – par messagerie électronique, par exemple – en vue d'organiser des voyages, de décrire les produits ou services d'une organisation, d'enregistrer et d'accueillir des invités ou des visiteurs, de prendre des rendez-vous, d'établir des liaisons téléphoniques et de collecter des informations auprès de personnes ayant accepté de répondre à une enquête ou demandant à bénéficier de services.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 4221 Consultants et employés d'agence de voyages
- 4222 Employés de centre d'appel
- 4223 Téléphonistes-standardistes
- 4224 Réceptionnistes, hôtellerie
- 4225 Employés, service d'information
- 4226 Réceptionnistes, fonctions générales
- 4227 Intervieweurs, enquêtes et études de marché
- 4229 Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs

4221 Consultants et employés d'agence de voyages

Les consultants et employés d'agence de voyages fournissent des informations sur les destinations, établissent des itinéraires, réservent des titres de transport et des lieux d'hébergement et procèdent à l'enregistrement et à l'embarquement des passagers.

4222 Employés de centre d'appel

Les employés de centre d'appel fournissent des conseils et des renseignements aux clients, répondent à des questions sur les biens, services et politiques d'une entreprise ou d'une organisation, et traitent des opérations financières par téléphone ou par un moyen de communication électronique tel que la messagerie électronique. Ils travaillent dans des locaux qui peuvent être géographiquement distants des clients ou des lieux d'activité des organisations ou entreprises sur lesquelles ils fournissent des renseignements.

4223 Téléphonistes-standardistes

Les téléphonistes-standardistes établissent des liaisons téléphoniques au moyen d'un standard ou d'une console téléphonique, centralisent les demandes de renseignements des personnes qui appellent, s'occupent des rapports d'incident, et enregistrent et transmettent des messages destinés aux membres du personnel ou à des clients.

4224 Réceptionnistes, hôtellerie

Les réceptionnistes dans l'hôtellerie accueillent et enregistrent les clients d'hôtels ou d'autres établissements fournissant des services d'hébergement. Ils attribuent les chambres, remettent les clés, donnent des informations sur les services assurés, prennent les réservations, tiennent un registre des chambres libres, présentent les factures aux clients lors de leur départ et encaissent les règlements.

4225 Employés, service d'information

Les employés d'un service d'information répondent à des demandes de renseignements et à des réclamations transmises en personne, par courrier, par messagerie électronique ou par téléphone au sujet des biens, services et politiques d'une organisation, donnent des renseignements et orientent les personnes vers d'autres sources d'information. Ils travaillent dans des locaux dans lesquels ils sont en contact direct avec les clients ou avec les unités de production des biens et services fournis.

4226 Réceptionnistes, fonctions générales

Les réceptionnistes assurant des fonctions générales accueillent les visiteurs, clients ou hôtes et répondent aux demandes de renseignements ou autres demandes, y compris en prenant des rendez-vous.

4227 Intervieweurs, enquêtes et études de marché

Les intervieweurs intervenant dans le cadre d'enquêtes et d'études de marché conduisent des entretiens avec des personnes et enregistrent les réponses données par celles-ci aux questions d'une enquête ou d'une étude de marché portant sur un éventail de sujets.

4229 Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les travailleurs chargés d'informer la clientèle qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 422, Employés chargés d'informer la clientèle. Il comprend par exemple les travailleurs qui recueillent et traitent les informations nécessaires pour examiner les droits de certaines personnes à des services ou des prestations.

43 Employés des services comptables et d'approvisionnement

Les employés des services comptables et d'approvisionnement réunissent et traitent des données comptables, statistiques, financières et d'autres données numériques, et se chargent des opérations de caisse afférentes aux affaires courantes. Certaines professions classées ici enregistrent les mouvements des articles fabriqués, achetés, mis en stock et expédiés ainsi que des matières requises à des dates déterminées pour l'exécution d'un programme de production, ou tiennent les différents registres d'exploitation du transport de voyageurs et de marchandises et coordonnent les horaires des convois de l'une et l'autre catégories.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

431 Employés des services comptables et financiers

432 Employés de l'approvisionnement, de l'ordonnancement et des transports

431 Employés des services comptables et financiers

Les employés des services comptables et financiers réunissent et traitent des données comptables, statistiques, financières et d'autres données numériques, et se chargent des opérations de caisse afférentes aux affaires courantes.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

4311 Aides-comptables et commis comptables

4312 Employés de services statistiques, services d'assurance ou financiers

4313 Commis, service de paie

4311 Aides-comptables et commis comptables

Les aides-comptables et commis comptables traitent, classifient et enregistrent des données numériques afin de tenir à jour les documents comptables. Ils effectuent des tâches routinières de calcul, d'enregistrement et de vérification des données financières primaires qui viendront alimenter la comptabilité.

4312 Employés de services statistiques, services d'assurance ou financiers

Les employés de services statistiques, de services d'assurance ou de services financiers réunissent et traitent des données statistiques ou actuarielles ou accomplissent des travaux de bureau afférents aux opérations d'une compagnie d'assurance, d'une banque ou d'un autre établissement financier.

4313 Commis, service de paie

Les commis de service de paie réunissent, vérifient et traitent les informations de paie et calculent la paie et les droits et avantages des employés d'un département, d'une entreprise ou d'un autre établissement.

432 Employés de l'approvisionnement, de l'ordonnancement et des transports

Les employés de l'approvisionnement, de l'ordonnancement et des transports enregistrent les mouvements des articles produits, achetés, mis en stock et expédiés ainsi que des matières requises à des dates déterminées pour l'exécution d'un programme de production, ou tiennent les différents registres d'exploitation du transport de voyageurs et de marchandises et coordonnent les horaires des convois de l'une et l'autre catégories.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 4321 Employés du service des stocks
- 4322 Employés du service d'ordonnancement de la production
- 4323 Employés du service des transports

4321 Employés du service des stocks

Les employés du service des stocks enregistrent les mouvements des articles fabriqués et des matières reçues, pesées, sorties du stock, transférées ou mises en stock pour les besoins de la production.

4322 Employés du service d'ordonnancement de la production

Les employés du service d'ordonnancement de la production calculent les quantités de matières requises à des dates déterminées pour lancer une fabrication, une construction ou une production similaire, et établissent et vérifient les programmes de production.

4323 Employés du service des transports

Les employés du service des transports tiennent les différents registres d'exploitation et coordonnent les horaires des transports ferroviaire, routier et aérien de voyageurs et de marchandises, et rendent compte de ces opérations à leur direction.

44 Autres employés de type administratif

Les autres employés de type administratif trient et distribuent le courrier, classent des documents, préparent des informations en vue de leur traitement, tiennent à jour le fichier du personnel, vérifient la conformité de documents par rapport aux originaux, aident des personnes qui ne peuvent pas lire ni écrire, et exécutent divers autres travaux de bureau spécialisés.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

- 441 Autres employés de type administratif

441 Autres employés de type administratif

Les autres employés de type administratif trient et distribuent le courrier, classent des documents, préparent des informations en vue de leur traitement, tiennent à jour le fichier du personnel, vérifient la conformité de documents par rapport aux originaux, aident des personnes qui ne peuvent pas lire ni écrire, et exécutent divers autres travaux de bureau spécialisés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 4411 Employés de bibliothèque
- 4412 Employés de service du courrier
- 4413 Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
- 4414 Ecrivains publics et assimilés
- 4415 Classeurs-archivistes
- 4416 Employés, service du personnel
- 4419 Employés administratifs non classés ailleurs

4411 Employés de bibliothèque

Les employés de bibliothèque enregistrent le prêt et la restitution d'ouvrages, trient et mettent en rayon des livres, des enregistrements audio et vidéo, des périodiques, des revues, des magazines et des journaux, et fournissent des renseignements d'ordre général aux usagers d'une bibliothèque.

4412 Employés de service du courrier

Les employés du service du courrier exécutent des travaux de tri, d'enregistrement ou de distribution du courrier, ainsi que d'autres travaux liés au service du courrier d'un bureau de poste ou d'une organisation assimilée, ou encore d'une entreprise (courrier externe et courrier interne).

4413 Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés

Les codeurs, les correcteurs d'épreuves et assimilés convertissent des informations en codes, collationnent et corrigent des épreuves d'imprimerie et exécutent des travaux de bureau divers.

4414 Ecrivains publics et assimilés

Les écrivains publics et assimilés écrivent des lettres et remplissent des formulaires pour le compte de personnes qui ne peuvent pas lire ni écrire.

4415 Classeurs-archivistes

Les classeurs-archivistes classent de la correspondance, des fiches, des factures, des reçus et d'autres pièces dans l'ordre alphabétique ou numérique ou en fonction d'un système de classement spécifique. Ils recherchent des documents dans des dossiers et les sortent sur demande, et ils photocopient, numérisent ou télécopient des documents.

4416 Employés, service du personnel

Les employés du service du personnel tiennent à jour le fichier du personnel en y intégrant les informations relatives aux mutations et promotions, les évaluations du comportement professionnel des employés, les congés pris et les droits acquis, le salaire, les qualifications et la formation.

4419 Employés administratifs non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les employés administratifs qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le grand groupe 4, Employés de type administratif. Il comprend par exemple les commis à la correspondance, les préposés d'un service de coupures de presse et les commis aux publications.

Grand groupe 5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs

Les membres du personnel des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs assurent des services destinés aux particuliers et des services de protection en rapport avec le tourisme, l'entretien ménager, la restauration, les soins aux personnes ou la protection contre les incendies et les actes délictueux; ou présentent et vendent des marchandises dans des magasins de gros ou de détail ou dans des établissements analogues, ainsi qu'à l'étal et sur les marchés.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 51 Personnel des services directs aux particuliers
- 52 Commerçants et vendeurs
- 53 Auxiliaires de soins aux personnes et aux enfants
- 54 Personnel des services de protection et de sécurité

51 Personnel des services directs aux particuliers

Les membres du personnel des services directs aux particuliers fournissent des services en rapport avec le tourisme, l'entretien ménager, la restauration et l'hôtellerie, la coiffure et les soins de beauté, le toilettage, le gardiennage et le dressage d'animaux, ainsi que des services de personne de compagnie et d'autres services aux particuliers.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 511 Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)
- 512 Cuisiniers
- 513 Serveurs
- 514 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés
- 515 Intendants, gouvernantes et concierges
- 516 Autre personnel des services directs aux particuliers

511 Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)

Les agents d'accompagnement et les professions assimilées travaillant dans les transports et le tourisme assurent divers services aux particuliers en rapport avec des voyages en avion, en train, en bateau, en autocar ou par d'autres moyens, et accompagnent des individus ou des groupes pendant des voyages organisés, des visites touristiques et des excursions.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 5111 Agents d'accueil et stewards, transports
- 5112 Contrôleurs et receveurs de transports publics
- 5113 Guides

5111 Agents d'accueil et stewards, transports

Les agents d'accueil et les stewards dans le domaine des transports veillent au confort et à la sécurité des passagers, servent des repas et des boissons, et fournissent d'autres services aux particuliers, généralement à bord d'avions ou de bateaux. Ils peuvent planifier et coordonner les travaux ménagers et les activités de divertissement à bord des bateaux.

5112 Contrôleurs et receveurs de transports publics

Les contrôleurs et les receveurs de transports publics vérifient et délivrent les billets et veillent à la sécurité et au confort des passagers dans les trains, tramways, bus, autocars et autres moyens de transport public.

5113 Guides

Les guides accompagnent des individus ou des groupes pendant des voyages organisés, des circuits touristiques, des excursions et des visites de lieux d'intérêt tels que des sites historiques, des établissements industriels ou des parcs à thèmes. Ils font découvrir des points d'intérêt et donnent des explications sur leurs caractéristiques remarquables.

512 Cuisiniers

Les cuisiniers planifient, organisent, préparent et cuisinent divers plats, en suivant des recettes ou sous la supervision de chefs, dans des hôtels, des restaurants et d'autres lieux de restauration, à bord de bateaux, dans des trains de voyageurs et chez des particuliers.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

5120 Cuisiniers

5120 Cuisiniers

Les cuisiniers planifient, organisent, préparent et cuisinent divers plats, en suivant des recettes ou sous la supervision de chefs, dans des hôtels, des restaurants et d'autres lieux de restauration, à bord de bateaux, dans des trains de voyageurs et chez des particuliers.

513 Serveurs

Les serveurs servent des denrées alimentaires et des boissons dans des établissements commerciaux de restauration ou des débits de boissons, des clubs ou discothèques, des établissements de services publics et des cantines, ou à bord de bateaux et dans des trains de voyageurs.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

5130 Serveurs

5130 Serveurs

Les serveurs servent des denrées alimentaires et des boissons en salle, dans des établissements de restauration ou des débits de boissons, des clubs ou discothèques, des établissements de services publics et des cantines, ou à bord de bateaux et dans des trains de voyageurs.

514 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés

Les coiffeurs, les esthéticiens et les professions assimilées coupent et coiffent les cheveux, rasant et taillent la barbe, dispensent des soins de beauté, appliquent des cosmétiques et du maquillage ainsi que d'autres traitements destinés à améliorer l'apparence des personnes.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5141 Coiffeurs

5142 Esthéticiens et assimilés

5141 Coiffeurs

Les coiffeurs coupent, coiffent, teignent et lissent les cheveux et réalisent des permanentes, rasant ou taillent la barbe ou la moustache et traitent les affections du cuir chevelu.

5142 Esthéticiens et assimilés

Les esthéticiens dispensent des soins du visage et des soins corporels, appliquent des cosmétiques et du maquillage ainsi que d'autres traitements destinés à améliorer l'apparence des personnes.

515 Intendants, gouvernantes et concierges

Les intendants, les gouvernantes et les concierges coordonnent, planifient et supervisent le travail du personnel de nettoyage et d'entretien ménager dans des locaux commerciaux et industriels et chez des particuliers. Ils sont responsables de l'entretien ménager et du gardiennage d'hôtels, de bureaux et de logements privés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 5151 Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements
- 5152 Gouvernantes et intendants à domicile
- 5153 Concierges

5151 Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements

Les intendants et les superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements organisent, supervisent et assurent les tâches d'entretien ménager afin de veiller à ce que les intérieurs, le mobilier et les équipements de ces établissements restent propres et en ordre.

5152 Gouvernantes et intendants à domicile

Les gouvernantes et les intendants à domicile organisent, supervisent et exécutent les tâches d'entretien ménager chez des particuliers et dans de petites maisons d'hôte, avec ou sans l'aide d'un personnel subalterne.

5153 Concierges

Les concierges s'occupent de logements résidentiels, d'hôtels, de bureaux, de lieux de culte ou d'autres bâtiments et des espaces connexes et les maintiennent propres et en bon état. Ils peuvent superviser d'autres travailleurs et sous-traitants en fonction de la taille et de la nature du bâtiment concerné.

516 Autre personnel des services directs aux particuliers

Les autres membres du personnel des services directs aux particuliers reconstituent les événements passés et prédisent les événements futurs qui ont marqué ou marqueront l'existence de leurs clients, fournissent des services de personne de compagnie et d'autres services aux particuliers, toilettent, dressent et gardent des animaux, assurent des services d'embaumement et de funérailles, et enseignent la conduite de véhicules.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 5161 Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés
- 5162 Personnel de compagnie et valets de chambre
- 5163 Agents de pompes funèbres et embaumeurs
- 5164 Toilettiers et gardiens d'animaux
- 5165 Moniteurs d'auto-école
- 5169 Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs

5161 Moniteurs d'auto-école

Les moniteurs d'auto-école enseignent la conduite de véhicules à moteur.

5169 Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs

Ce groupe de base rassemble les membres du personnel des services directs aux particuliers qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-grand groupe 51, Personnel des services directs aux particuliers.

52 Commerçants et vendeurs

Les commerçants et vendeurs présentent et vendent des produits dans des magasins de gros et de détail, à l'étal et sur les marchés, dans le cadre de démarchages à domicile, par téléphone, ou par l'intermédiaire de centres de contact client. Ils peuvent enregistrer et encaisser le règlement des biens et des services achetés, et tenir des petits points de vente au détail.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

521 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles

522 Commerçants et vendeurs, magasins

523 Caissiers et billettistes

524 Autres vendeurs

521 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles

Les vendeurs sur les marchés et les vendeurs ambulants de comestibles vendent des marchandises à l'étal sur les marchés ou la voie publique, et préparent et vendent dans la rue et dans les lieux publics des boissons et des denrées alimentaires chaudes ou froides à consommer immédiatement.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5211 Vendeurs à l'étal et sur les marchés

5212 Vendeurs ambulants de nourriture et boissons

5211 Vendeurs à l'étal et sur les marchés

Les vendeurs à l'étal et sur les marchés vendent diverses marchandises sur des marchés découverts ou couverts, ou à l'étal sur la voie publique ou dans d'autres espaces découverts.

5212 Vendeurs ambulants de nourriture et boissons

Les vendeurs ambulants de nourriture et de boissons préparent et vendent, ou vendent tout préparés, sur la voie publique et dans des lieux publics tels que les gares, les cinémas ou les théâtres, des boissons et des denrées alimentaires chaudes ou froides à consommer immédiatement.

522 Commerçants et vendeurs, magasins

Les commerçants et vendeurs en magasins vendent divers biens et services directement au public ou pour le compte d'établissements de détail ou de gros. Ils expliquent les caractéristiques et les qualités de ces biens et services, et peuvent tenir des petits commerces ou superviser les activités de vendeurs et de caissiers.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5221 Commerçants, magasins

5222 Superviseurs, magasins

5223 Vendeurs, magasin

5221 Commerçants, magasins

Les commerçants qui tiennent des magasins exploitent des petits commerces de détail soit seuls, soit avec le soutien de quelques personnes.

5222 Superviseurs, magasins

Les superviseurs de magasins encadrent et coordonnent les activités des vendeurs, des hôtes de caisse et d'autres travailleurs dans les magasins de détail et de gros tels que les supermarchés et les grands magasins.

5223 Vendeurs, magasin

Les vendeurs en magasin vendent divers biens et services directement au public ou pour le compte d'établissements de détail ou de gros, et expliquent les caractéristiques et les qualités de ces biens et services.

523 Caissiers et billettistes

Les caissiers et les billettistes utilisent des caisses enregistreuses, des lecteurs optiques de codes-barres, des ordinateurs ou d'autres accessoires permettant d'enregistrer et d'encaisser le règlement de biens, de services ou d'entrées dans des lieux tels que des magasins, des restaurants et des billetteries.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

5230 Caissiers et billettistes

5230 Caissiers et billettistes

Les caissiers et les billettistes utilisent des caisses enregistreuses, des lecteurs optiques de codes-barres, des ordinateurs ou d'autres accessoires permettant d'enregistrer et d'encaisser le règlement de biens, de services et d'entrées dans des lieux tels que des magasins, des restaurants et des billetteries.

524 Autres vendeurs

Les autres vendeurs exposent, présentent et vendent des biens, des services et des denrées alimentaires, généralement au grand public, mais en dehors des marchés, de la voie publique et des commerces. Ce groupe de base comprend les vendeurs qui n'entrent dans aucun autre groupe de base du sous-groupe 521, Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles, 522, Vendeurs et démonstrateurs en magasin, ou 523, Caissiers et billettistes.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5241 Mannequins et autres modèles
5242 Démonstrateurs en magasin
5243 Vendeurs au porte à porte
5244 Télévendeurs
5245 Pompistes
5246 Commis au comptoir, restauration rapide
5249 Vendeurs non classés ailleurs

5241 Mannequins et autres modèles

Les mannequins et autres modèles portent et présentent des vêtements et des accessoires, ou posent comme modèles pour des photographies de plateau ou autres, des films et des vidéos, des publicités ou des créations artistiques.

5242 Démonstrateurs en magasin

Les démonstrateurs en magasin présentent des produits dans des locaux commerciaux, sur des salons professionnels et chez des particuliers.

5243 Vendeurs au porte à porte

Les vendeurs au porte à porte décrivent des biens et des services, en font la démonstration et les vendent, et démarchent pour le compte d'une entreprise des clients potentiels (généralement des particuliers) en faisant du porte à porte.

5244 Télévendeurs

Les télévendeurs démarchent des clients existants et potentiels, par téléphone ou par d'autres moyens de communication électronique, afin de promouvoir des biens et des services, de réaliser des ventes et d'organiser des rendez-vous commerciaux. Ils peuvent travailler dans un centre de contact client ou dans des locaux non centralisés.

5245 Pompistes

Les pompistes vendent du carburant, de l'huile de moteur et des accessoires automobiles, et fournissent des services en relation avec les véhicules à moteur, tels que la distribution de carburant, le lavage, la vérification des niveaux et des réparations mineures.

5246 Commis au comptoir, restauration rapide

Les commis au comptoir travaillant dans la restauration rapide servent les clients au comptoir et achèvent la préparation de denrées alimentaires simples dans les restaurants, les cafés, les hôtels, les points de vente de plats à emporter, les cafétérias, les hôpitaux et d'autres lieux.

5249 Vendeurs non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les vendeurs qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 52, Commerçants et vendeurs.

53 Auxiliaires de soins aux personnes et aux enfants

Les auxiliaires de soins aux personnes et aux enfants prennent en charge, encadrent et accompagnent des enfants, des malades, des personnes âgées ainsi que des personnes convalescentes ou handicapées se trouvant dans des établissements de santé et d'accueil.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

531 Gardes d'enfants et aides-enseignants

532 Aides-soignants

531 Gardes d'enfants et aides-enseignants

Les gardes d'enfants et les aides-enseignants prennent en charge et encadrent les enfants accueillis dans les écoles, les foyers et les crèches ou garderies.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5311 Gardes d'enfants

5312 Aides-enseignants

5311 Gardes d'enfants

Les gardes d'enfants prennent en charge et encadrent les enfants accueillis dans les foyers, les centres périscolaires, les centres de loisirs et les crèches.

5312 Aides-enseignants

Les aides-enseignants accomplissent des tâches d'accompagnement du personnel enseignant, et prennent en charge et encadrent les enfants dans les écoles primaires et maternelles.

532 Aides-soignants

Les aides-soignants dispensent des soins corporels et une aide dans leurs déplacements et les gestes de la vie quotidienne aux malades, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées se trouvant dans des établissements de santé et d'accueil.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5321 Aides-soignants

5329 Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs

5321 Aides-soignants

Les aides-soignants dispensent des soins corporels aux patients et résidents de divers établissements de santé tels que des hôpitaux, des cliniques et des établissements d'hébergement médicalisé, ainsi que chez des particuliers ou dans des foyers-logements et assistent ces personnes dans les gestes de la vie quotidienne. Le plus souvent, ils mettent en œuvre des programmes et pratiques de soins établis, et travaillent sous la supervision directe de médecins ou d'autres spécialistes ou membres de professions paramédicales de la santé.

5329 Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs

Ce groupe de base rassemble les personnes qui fournissent des soins de santé courants et des soins corporels et qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 532, Aides-soignants. Il comprend par exemple des professions comme aide dentaire, aide de stérilisation, brancardier, assistant en imagerie médicale et aide en pharmacie.

54 Personnel des services de protection et de sécurité

Les membres du personnel des services de protection et de sécurité assurent la protection des personnes et des biens contre le risque d'incendie et d'autres risques, maintiennent l'ordre public et font appliquer les lois et règlements.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

541 Personnel des services de protection et de sécurité

541 Personnel des services de protection et de sécurité

Les membres du personnel des services de protection et de sécurité assurent la protection des personnes et des biens contre le risque d'incendie et d'autres risques, maintiennent l'ordre public et font appliquer les lois et règlements.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

5411 Pompiers

5412 Gardiens de prison

5413 Agents de sécurité

5419 Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs

5411 Pompiers

Les pompiers préviennent, combattent et éteignent des incendies, prêtent assistance dans d'autres situations d'urgence, protègent les personnes et les biens, et réalisent des opérations de sauvetage.

5412 Gardiens de prison

Les gardiens de prison surveillent les détenus et maintiennent la discipline dans les établissements pénitentiaires.

5413 Agents de sécurité

Les agents de sécurité patrouillent ou surveillent des locaux pour protéger les biens contre le vol et le vandalisme. Ils contrôlent l'accès aux bâtiments, maintiennent l'ordre et font appliquer la réglementation ou le règlement lors de manifestations publiques et au sein d'établissements.

5419 Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs

Ce groupe de base rassemble les membres du personnel des services de protection et de sécurité qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 541, Personnel des services de protection et de sécurité. Il comprend par exemple les maîtres-nageurs sauveteurs, les agents de surveillance de la voie publique ou les agents de fourrière animale.

Grand groupe 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche

Ce grand groupe renferme les exploitants et les ouvriers qualifiés dans le secteur agricole et de la pêche ayant pour objet l'entretien et la récolte des cultures de plein champ ou les produits de plantations d'arbres ou l'élevage ou la pêche.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants :

- 61 Exploitants de l'agriculture et de la pêche
- 62 Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche

61 Exploitants de l'agriculture et de la pêche

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux ayant pour objet l'entretien et la récolte des cultures de plein champ ou les produits de plantations d'arbres, ou l'élevage ou la pêche.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 611 Agriculteurs.
- 612 Arboriculteurs et viticulteurs, exploitants
- 613 Eleveurs d'animaux et assimilés
- 614 Agriculteurs-éleveurs, exploitants
- 615 Exploitants forestiers et charbonniers
- 616 Aquaculteurs et Pêcheurs

611 Agriculteurs

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux ayant pour objet l'entretien et la récolte des cultures de plein champ ou les produits de plantations d'arbres, en vue de vendre leurs produits à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 6111 Agriculteurs des cultures de plein champ et maraîchères.
- 6112 Horticulteurs et pépiniéristes.
- 6113 Agriculteurs des cultures mixtes.

6111 Agriculteurs des cultures de plein champ et maraîchères

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour cultiver et récolter les produits de plusieurs sortes de cultures de plein champ et maraîchères en vue de les stocker, ou de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6112 Horticulteurs et pépiniéristes

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour cultiver des légumes par des méthodes de cultures intensives, ainsi que des arbres, des arbustes, des plantes, en vue de vendre les produits à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6113 Agriculteurs des cultures mixtes

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour obtenir des combinaisons particulières de cultures de plein champ, de cultures potagères, d'arbres, d'arbustes et d'autres plantes de jardins et de pépinières, en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

612 Arboriculteurs et viticulteurs, exploitants

6121 Oléiculteurs, exploitant

6122 Agrumiculteurs, exploitants

6123 Viticulteurs, exploitants

6124 Exploitants dattiers

6129 Autres arboriculteurs et viticulteurs, exploitants

613 Eleveurs d'animaux et assimilés

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour élever du bétail et d'autres animaux domestiques, en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

6131 Eleveurs de bétail et d'autres animaux domestiques.

6132 Aviculteurs.

6133- Apiculteurs et sériciculteurs.

6139 Eleveurs non classés ailleurs.

6131 Eleveurs de bétail et d'autres animaux domestiques

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour élever et soigner des animaux pour les faire travailler, participer à des compétitions sportives ou pour leur viande, leur lait, leur fourrure et d'autres produits, et livrent et vendent ces produits à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6132 Aviculteurs

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour élever et entretenir les volailles pour la vente d'œufs, de viande à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6133 Apiculteurs et sériciculteurs

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour élever et entretenir les abeilles, les vers à soie en vue de vendre du miel et de la cire à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6139 Eleveurs non classés ailleurs

Ce groupe de base comprend les éleveurs qui n'ont pas trouvé place dans le sous-groupe 612.

614 Agriculteurs-éleveurs, exploitants

6140 Agriculteurs-éleveurs, exploitants

615 Exploitants forestiers et charbonniers

Exploitants forestiers Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires à l'exploitation des forêts, en vue de vendre les produits forestiers à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

6151 Exploitants forestiers.

6152 Charbonniers.

6151 Exploitants forestiers

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires à l'exploitation des forêts, en vue de vendre les produits forestiers à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6152 Charbonniers

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élaboration des travaux nécessaires pour la transformation du bois en charbon ou l'extraction de la térébenthine brute du bois, en appliquant les techniques traditionnelles en vue de vendre les produits forestiers à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

616 Aquaculteurs et Pêcheurs

Aquaculteurs et pêcheurs Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à la pêche et à l'élevage des poissons et d'autres espèces aquatiques en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

6141 Aquaculteurs.

6142 Pêcheurs côtiers.

6143 Pêcheurs hauturiers.

6161 Aquaculteurs

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à l'élevage des poissons et d'autres espèces aquatiques en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6162 Pêcheurs côtiers

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à la pêche des poissons et d'autres espèces aquatiques dans les eaux côtières en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

6163 Pêcheurs hauturiers

Assurent la gestion des projets pour leur propre compte ou en association avec d'autres personnes et la coordination des activités, ou réalisent eux-mêmes ou participent à la pêche des poissons en haute mer en vue de les vendre à des particuliers, à des organismes de commercialisation ou sur les marchés.

62 Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche

Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche Exécutent les travaux en rapport avec l'entretien ou la récolte des cultures de plein champ ou des produits de plantations d'arbres ou l'élevage ou la pêche ou la chasse.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants :

- 621 Ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et de l'horticulture.
- 622 Ouvriers qualifiés de l'arboriculture et viticulture
- 623 Ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés
- 624 Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de l'élevage combinés
- 625 Professions du forestage
- 626 Ouvriers qualifiés de l'aquaculture et de la pêche
- 627 Chasseurs et trappeurs

621 Ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et de l'horticulture

Ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et de l'horticulture exécutent les travaux nécessaires en rapport avec la culture, la plantation et la récolte.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants :

- 6211 Ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et maraîchères.
- 6212 Ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières.
- 6213 Ouvriers qualifiés des cultures mixtes.
- 6214 Ouvriers qualifiés de la récolte, du classement et du stockage des produits agricoles

6211 Ouvriers qualifiés des cultures de plein champ et maraîchères

Exécutent les travaux nécessaires pour cultiver et récolter divers produits de cultures de plein champ et maraîchères.

6212 Ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières

Exécutent les travaux nécessaires pour cultiver des légumes par des méthodes de culture intensives, ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et d'autres plantes de jardins et de pépinières.

6213 Ouvriers qualifiés des cultures mixtes

Exécutent les travaux nécessaires pour obtenir des combinaisons particulières de cultures de plein champ, de cultures potagères, d'arbres et d'arbustes et d'autres plantes de jardins et de pépinières.

6214 Ouvriers qualifiés de la récolte, du classement et du stockage des produits agricoles

Exécutent les travaux nécessaires pour récolter, classer et stocker les produits agricoles.

622 Ouvriers qualifiés de l'arboriculture et viticulture

6221 Ouvriers qualifiés de l'oléiculture

6222 Ouvriers qualifiés de l'agrumiculture

6223 Ouvriers qualifiés de la viticulture

6224 Ouvriers qualifiés des dattiers

6229 Autres ouvriers qualifiés de l'arboriculture et la viticulture

623 Ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés

Exécutent les travaux nécessaires pour élever du bétail et d'autres animaux domestiques.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants :

6221 Ouvriers qualifiés de l'élevage du bétail et d'autres animaux domestiques

6222 Ouvriers qualifiés de l'aviculture.

6223 Ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture.

6229 Ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés non classés ailleurs.

6231 Ouvriers qualifiés de l'élevage du bétail et d'autres animaux domestiques

Exécutent les travaux nécessaires pour élever et soigner des animaux pour les faire travailler, participer à des compétitions sportives ou pour leur viande, leur lait, leur fourrure et d'autres produits.

6232 Ouvriers qualifiés de l'aviculture

Exécutent les travaux nécessaires pour élever et entretenir des volailles pour la vente d'œufs et de viande.

6233 Ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture

Exécutent les travaux nécessaires pour élever et entretenir des abeilles, et des vers à soie en vue de vendre du miel et du cire d'abeilles.

6239 Ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés non classés ailleurs

Ce groupe de base comprend les ouvriers qualifiés de l'élevage et assimilés qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 622

624 Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de l'élevage combinés

6240 Ouvriers qualifiés de l'agriculture et de l'élevage combinés

625 Professions du forestage

Les membres de ce sous-groupe exécutent les travaux qu'exigent la culture, la conservation et l'exploitation des forêts.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants :

6251 Ouvriers qualifiés dans l'exploitation forestière.

6252 Ouvriers qualifiés dans le charbon et la transformation du bois.

6251 Ouvriers qualifiés dans l'exploitation forestière

Exécutent les travaux qu'exigent la culture, la conservation, l'exploitation et le développement des forêts et des pâturages privés ainsi que les travaux d'aménagement d'espaces forestiers touristiques et de fixation des dunes des sables et le gardiennage des forêts

6252 Ouvriers qualifiés dans le charbon et la transformation du bois

Accomplissent les travaux qu'exigent la transformation du bois en charbon ou l'extraction de la térébenthine brute du bois ainsi que les travaux de transformation d'autres produits forestiers en appliquant des techniques traditionnelles.

626 Ouvriers qualifiés de l'aquaculture et de la pêche

Pêchent et élèvent des poissons et d'autres espèces aquatiques.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

6261 Ouvriers qualifiés de l'aquaculture.

6262 Ouvriers qualifiés de la pêche côtière.

6263 Ouvriers qualifiés de la pêche en haute mer.

6261 Ouvriers qualifiés de l'aquaculture

Elèvent des poissons et d'autres espèces aquatiques.

6262 Ouvriers qualifiés de la pêche côtière

Pêchent des poissons et d'autres espèces aquatiques dans les eaux côtières.

6263 Ouvriers qualifiés de la pêche en haute mer

Pêchent des poissons en haute mer.

627 Chasseurs et trappeurs

Capturent et tuent des mammifères ou des oiseaux principalement pour leur chair, leur peau, leurs plumes et d'autres produits.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

6270 Chasseurs et trappeurs.

6270 Chasseurs et trappeurs

Capturent et tuent des mammifères ou des oiseaux principalement pour leur chair, leur peau, leurs plumes et d'autres produits.

Grand groupe 7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat

Les travailleurs des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat appliquent des connaissances et des compétences techniques et pratiques spécifiques pour construire et entretenir des bâtiments; forment le métal; montent des structures métalliques; règlent des machines-outils ou fabriquent, assemblent, entretiennent et réparent des machines, des équipements ou des outils; réalisent des travaux d'imprimerie; et produisent ou transforment des denrées alimentaires, des textiles, des articles en bois, en métal ou autres matériaux, y compris des produits artisanaux.

Le travail est exécuté à la main et au moyen d'outils à main et d'autres outils permettant à la fois de réduire l'effort physique et le temps qu'exigent certaines tâches et d'améliorer la qualité des produits. Il nécessite de connaître chaque étape du processus de production, les matériaux et l'outillage utilisés, ainsi que de la nature et des applications du produit final.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
- 72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
- 73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
- 74 Métiers de l'électricité et de l'électronique
- 75 Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'artisanat

71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens

Les travailleurs des métiers qualifiés du bâtiment et les travailleurs assimilés (sauf les électriciens) construisent, entretiennent et réparent des bâtiments; construisent et réparent des fondations, des murs et des ouvrages en briques, en pierres ou autres matériaux similaires; façonnent la pierre et la travaillent jusqu'à obtenir le produit fini, aux fins de construction et autres. Les compétences requises pour exercer la plupart des professions de ce sous-grand groupe relèvent du deuxième niveau défini par la NNP.

Le travail est exécuté directement à la main et au moyen d'outils à main et d'autres outils permettant à la fois de réduire l'effort physique et le temps qu'exigent certaines tâches et d'améliorer la qualité des produits. Il nécessite de connaître l'organisation des tâches, les matériaux et outils utilisés ainsi que la nature et les applications du produit fini.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 711 Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés
- 712 Métiers qualifiés du bâtiment (second œuvre) et assimilés
- 713 Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés

711 Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés du bâtiment et assimilés spécialisés dans le gros œuvre construisent, entretiennent et réparent des bâtiments; construisent et réparent des fondations, des murs et des ouvrages en briques, en pierres ou autres matériaux similaires; façonnent la pierre et la travaillent jusqu'à obtenir le produit fini, aux fins de construction et autres; et accomplissent diverses tâches de construction et d'entretien des bâtiments.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 7111 Constructeurs de maisons
- 7112 Maçons, constructeurs en béton armé et assimilés
- 7113 Fendeurs et tailleurs de pierre
- 7114 Charpentiers et menuisiers
- 7119 Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés non classés ailleurs

7111 Constructeurs de maisons

Les constructeurs de maisons montent, entretiennent et réparent des maisons et de petits bâtiments du même type au moyen de matériaux et techniques traditionnels ou modernes.

7112 Maçons, constructeurs en béton armé et assimilés

Les maçons assemblent avec du mortier des briques, des pierres prétaillées et d'autres types de blocs de maçonnerie pour construire et réparer des murs, des cloisons, des arches et d'autres ouvrages. Les constructeurs en béton armé, les maçons ragréeurs et les travailleurs assimilés montent des ossatures et des ouvrages en béton armé, exécutent des coffrages pour y couler le béton, posent des fers à béton, scellent des ouvertures dans les murs ou des cuvelages de puits, surfacent et réparent les aires cimentées et réalisent des revêtements en granito.

7113 Fendeurs et tailleurs de pierre

Les fendeurs et tailleurs de pierre taillent et façonnent des blocs et des tranches de pierre dure et de pierre tendre aux fins de construction et d'entretien d'ouvrages et de monuments funéraires en pierre, et sculptent des motifs et des chiffres dans la pierre.

7114 Charpentiers et menuisiers

Les charpentiers et les menuisiers découpent, façonnent, assemblent, montent, entretiennent et réparent divers types d'ouvrages et d'éléments en bois ou autres matériaux.

7119 Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les travailleurs des métiers qualifiés du bâtiment spécialisés dans le gros œuvre et les travailleurs assimilés qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 711, Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés. Il comprend par exemple les cordistes, les échafaudeurs et les ouvriers en démolition.

712 Métiers qualifiés du bâtiment (second œuvre) et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés du bâtiment et les travailleurs assimilés spécialisés dans le second œuvre posent, appliquent ou installent, entretiennent et réparent des toitures, des sols, des murs, des dispositifs d'isolation, des vitrages, ainsi que les réseaux de plomberie, de tuyauterie et de distribution électrique des bâtiments et d'autres ouvrages.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 7121 Couvreurs
- 7122 Poseurs de revêtements de sol et carreleurs
- 7123 Mosaïstes
- 7124 Plâtriers
- 7125 Monteurs en isolation thermique et acoustique
- 7126 Vitriers
- 7127 Plombiers et tuyauteurs
- 7128 Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation

7121 Couvreurs

Les couvreurs posent et réparent la toiture de tous les types de bâtiments, en utilisant une ou plusieurs sortes de matériaux.

7122 Poseurs de revêtements de sol et carreleurs

Les poseurs de revêtements de sol et les carreleurs installent, entretiennent et réparent les revêtements de sol, ou posent sur les sols, les murs et d'autres surfaces de la moquette, du carrelage ou des panneaux de mosaïque à des fins décoratives ou autres.

7123 Mosaïstes

Les mosaïstes fabriquent des tableaux muraux ou de sol, des carreaux en mosaïques, des tables, des frises, des plinthes, des articles décoratifs et des articles pour bâtiments à partir de tesselles en pierre de couleurs et dimensions différentes coupées manuellement.

7124 Plâtriers

Les plâtriers installent, entretiennent et réparent des plaques de plâtre dans des bâtiments, et appliquent des enduits de plâtre, de ciment et de matériaux similaires à l'intérieur et à l'extérieur des ouvrages, aux fins de décoration ou de protection.

7125 Monteurs en isolation thermique et acoustique

Les monteurs en isolation thermique et acoustique posent et réparent des matériaux isolants et insonorisants dans des bâtiments, sur des chaudières, des tuyauteries ou des installations de réfrigération et de climatisation.

7126 Vitriers

Les vitriers mesurent, découpent, polissent, ajustent et installent du verre plat et des miroirs.

7127 Plombiers et tuyauteurs

Les plombiers et les tuyauteurs assemblent, installent, réparent et entretiennent les tuyauteries, les drains, les gouttières, les gaines ainsi que les accessoires et appareils connexes qui sont destinés aux réseaux de distribution d'eau et de gaz, de drainage, d'évacuation des eaux usées, de chauffage, de refroidissement et de ventilation, ou encore à des équipements hydrauliques ou pneumatiques.

7128 Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation

Les mécaniciens-installateurs de systèmes de réfrigération et de climatisation assemblent, installent, entretiennent et réparent des installations et des équipements de climatisation et de réfrigération.

713 Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés

Les ouvriers peintres, les ravaleurs de façades et les travailleurs assimilés préparent les surfaces et y appliquent de la peinture et des produits similaires, dans des bâtiments et d'autres ouvrages et sur des véhicules ou divers objets. Ils revêtent les murs et plafonds intérieurs de papier peint, ramonent les cheminées et ravalent les façades des bâtiments et autres ouvrages.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7131 Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints

7132 Laqueurs, vernisseurs et assimilés

7131 Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints

Les peintres en bâtiment et les poseurs de papiers peints préparent les surfaces des bâtiments et autres ouvrages pour y appliquer de la peinture ou des matériaux similaires à des fins de protection et de décoration, ou pour revêtir les murs et plafonds intérieurs de papier peint ou d'autres matériaux de finition.

7132 Laqueurs, vernisseurs et assimilés

Les laqueurs, les vernisseurs et les travailleurs assimilés se servent d'appareils de peinture et de vernissage par pulvérisation pour appliquer des revêtements de protection sur des objets ou des ouvrages.

72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et les travailleurs assimilés moulent, soudent, forgent et forment le métal; montent, entretiennent et réparent des structures métalliques lourdes; s'occupent de régler les machines-outils, et d'assembler, d'entretenir et de réparer des machines telles que des moteurs ou des véhicules; ou fabriquent des outils et divers articles en métal non précieux

Le travail est exécuté directement à la main et au moyen d'outils à main et d'autres outils permettant à la fois de réduire l'effort physique et le temps qu'exigent certaines tâches et d'améliorer la qualité des produits. Il nécessite de connaître l'organisation des tâches, les matériaux et outils utilisés ainsi que la nature et les applications du produit fini.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés

722 Forgerons, outilleurs et assimilés

723 Mécaniciens et réparateurs de machines

721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés

Les mouleurs de fonderie, les soudeurs, les tôliers-chaudronniers, les monteurs de charpentes métalliques et les travailleurs assimilés fabriquent des moules et des noyaux destinés au moulage de métaux; soudent et découpent des pièces métalliques; fabriquent et réparent des articles en tôle; et installent, montent, entretiennent et réparent des structures métalliques lourdes, des appareils de levage, des funiculaires et les équipements connexes.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7211 Mouleurs et noyauteurs de fonderie

7212 Soudeurs et oxycoupeurs

7213 Tôliers-chaudronniers

7214 Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques

7215 Gréeurs et épisseurs de câbles

7211 Mouleurs et noyauteurs de fonderie

Les mouleurs et les noyauteurs de fonderie fabriquent des moules et des noyaux pour y couler du métal.

7212 Soudeurs et oxycoupeurs

Les soudeurs et les oxycoupeurs utilisent un chalumeau, un arc électrique ou d'autres sources de chaleur pour découper ou assembler des pièces métalliques par fusion.

7213 Tôliers-chaudronniers

Les tôliers-chaudronniers fabriquent, installent et réparent des articles et des pièces en tôle de différents métaux tels que l'acier, le cuivre, le fer blanc, le laiton, l'aluminium, le zinc ou le fer galvanisé.

7214 Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques

Les charpentiers métalliers et les monteurs de charpentes métalliques assemblent, montent et démontent les structures métalliques des bâtiments et autres structures.

7215 Gréeurs et épisseurs de câbles

Les gréeurs et les épisseurs de câbles assemblent du matériel de levage pour déplacer et positionner des équipements et des composants structurels, ou installer et entretenir des câbles, des cordages et des fils métalliques sur des chantiers de construction ainsi que dans des bâtiments et d'autres ouvrages.

722 Forgerons, outilleurs et assimilés

Les forgerons, les outilleurs et les travailleurs assimilés travaillent au marteau des barres, des tiges ou des lingots de fer, d'acier et d'autres métaux pour fabriquer et réparer des outils, des équipements et divers autres articles; règlent des machines-outils, et les conduisent eux-mêmes le cas échéant; et polissent et affûtent des surfaces métalliques

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7221 Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger

7222 Outilleurs et assimilés

7223 Régleurs et conducteurs de machines-outils

7224 Meuleurs, polisseurs et affûteurs

7221 Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger

Les forgerons, les estampeurs et les conducteurs de presses à forger travaillent au marteau des barres, des tiges, des lingots et des plaques de fer, d'acier et d'autres métaux, les étirent et les tréfilent en vue de forger et réparer des outils, des articles en métal, des pièces d'équipement, du matériel agricole et l'outillage connexe.

7222 Outilleurs et assimilés

Les outilleurs et les travailleurs assimilés fabriquent et réparent des outils, des fusils de sport, des serrures, des matrices, des modèles, des composants de machines et d'autres articles en métal sur mesure et spécialisés, en se servant d'outils à main et de machines-outils pour usiner le métal dans des tolérances serrées.

7223 Régleurs et conducteurs de machines-outils

Les régleurs et les conducteurs de machines-outils règlent diverses machines-outils dans des tolérances serrées et les conduisent eux-mêmes le cas échéant.

7224 Meuleurs, polisseurs et affûteurs

Les meuleurs, les polisseurs et les affûteurs lissent et rectifient les surfaces métalliques et aiguisent les outils.

723 Mécaniciens et réparateurs de machines

Les mécaniciens et les réparateurs de machines montent, installent, entretiennent et réparent des moteurs, des véhicules, des machines agricoles ou industrielles et des équipements mécaniques similaires.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7231 Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur

7232 Mécaniciens et réparateurs d'avions

7233 Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles

7234 Réparateurs de bicyclettes et assimilés

7231 Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur

Les mécaniciens et les réparateurs de véhicules à moteur ajustent, installent, entretiennent, révisent et réparent les moteurs et les pièces mécaniques ou autres des voitures de tourisme, des camions de livraison, des motocycles et d'autres véhicules à moteur.

7232 Mécaniciens et réparateurs d'avions

Les mécaniciens et les réparateurs d'avions ajustent, entretiennent, réparent et révisent les moteurs et les ensembles des avions, tels que les cellules et les systèmes hydrauliques et pneumatiques.

7233 Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles

Les mécaniciens et les réparateurs de machines agricoles et industrielles ajustent, installent, examinent, entretiennent et réparent des moteurs, des machines agricoles et industrielles et des équipements mécaniques (à l'exception des véhicules à moteur, des aéronefs et des moteurs électriques).

7234 Réparateurs de bicyclettes et assimilés

Les réparateurs de bicyclettes et les travailleurs assimilés montent, entretiennent, révisent et réparent les composants mécaniques et autres des vélos, des pousse-pousse, des poussettes, des fauteuils roulants et autres équipements de transport non motorisés.

73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie

Les travailleurs des métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie allient des compétences artistiques et manuelles pour concevoir, réaliser, entretenir et décorer des instruments de précision, des instruments de musique, des bijoux, des objets en métaux précieux, en terre cuite, en porcelaine et en verre, ainsi que des articles en bois, en textile, en cuir ou autres matériaux, ou encore des produits imprimés tels que des livres, des journaux et des magazines. Ils appliquent des techniques traditionnelles ou récentes pour sculpter, mouler, assembler, tisser ou tresser et décorer divers articles; assurer la composition et la mise en pages avant impression; configurer et conduire les presses d'imprimerie; procéder au brochage et au façonnage des produits imprimés; et préparer des stencils et se servir d'équipements de sérigraphie.

Le travail peut être réalisé à la main ou demander l'emploi d'outils à main et d'outils à moteur portatifs et, le cas échéant, la configuration et l'utilisation de machines et de machines-outils. Il nécessite de connaître l'organisation des tâches, les matériaux et outils utilisés ainsi que la nature et les applications du produit fini.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

731 Métiers de l'artisanat

732 Métiers de l'imprimerie

731 Métiers de l'artisanat

Les artisans allient des compétences artistiques et manuelles pour concevoir, fabriquer, réparer, ajuster, entretenir et décorer des instruments de précision, des instruments de musique, des bijoux et des objets en métaux précieux, en terre cuite et en porcelaine. Ils appliquent des techniques traditionnelles ou récentes pour sculpter, mouler, assembler, tisser ou tresser et décorer divers articles en verre, en céramique, en textile, en paille, en pierre, en bois et en cuir.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7311 Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision

7312 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique

7313 Bijoutiers, joailliers et orfèvres

7314 Potiers et assimilés

7315 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre

7316 Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs

7317 Métiers de l'artisanat sur bois et sur matériaux similaires

7318 Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur matériaux similaires

7319 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs

7311 Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision

Les mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision fabriquent, étalonnent, réparent, entretiennent, ajustent et installent des montres et horloges mécaniques, ainsi que des instruments et des équipements de précision nautiques, météorologiques, optiques et autres, et les règlent pour qu'ils fonctionnent correctement.

7312 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique

Les facteurs et les accordeurs d'instruments de musique fabriquent, assemblent, réparent, ajustent et restaurent des instruments de musique, et les accordent au diapason demandé, à l'aide d'outils à main ou à moteur. Ils sont généralement spécialisés dans un type d'instruments, tels que les instruments à corde, les cuivres, les instruments à anche, les pianos ou les instruments à percussion.

7313 Bijoutiers, Joailliers et orfèvres

Les bijoutiers, joailliers et les orfèvres conçoivent, fabriquent, ajustent, réparent ou évaluent des bijoux, des objets de culte ou des articles religieux, des articles en or, en argent ou autres métaux précieux ou pierres précieuses. Ils taillent, liment, polissent et sertissent des pierres précieuses et semi-précieuses, en particulier des gemmes et des diamants, et gravent des motifs sur des bijoux et des articles en métaux précieux. Ils taillent et polissent des diamants à des fins industrielles.

7314 Potiers et assimilés

Les potiers et les travailleurs assimilés réalisent des poteries, des objets en porcelaine, des articles sanitaires, des briques, des tuiles et des meules abrasives, à la main ou à la machine.

7315 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre

Les souffleurs, les mouleurs, les tailleurs, les meuleurs et les polisseurs de verre soufflent, moulent, pressent, découpent, ébavurent, meulent et polissent le verre, et façonnent le verre fondu à partir de modèles.

7316 Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs

Les peintres d'enseignes, les peintres-décorateurs et les graveurs décorent des articles en bois, en métal, en textile, en verre, en céramique et autres matériaux. Ils agencent, dessinent et peignent des lettres, des chiffres, des monogrammes et des motifs pour réaliser des enseignes et gravent à l'eau forte ou au burin des compositions ornementales et florales sur du verre et d'autres articles.

7317 Métiers de l'artisanat sur bois et sur matériaux similaires

Les ouvriers des métiers de l'artisanat sur bois et sur matériaux similaires appliquent des techniques traditionnelles telles que le desséage ou l'imprégnation pour préparer du bois, de la paille, du rotin, du roseau, de l'argile, des coquillages et d'autres matériaux, et sculptent, moulent, assemblent, tissent, tressent ou peignent, et décorent divers objets à usage personnel, ménager ou décoratif. Les vanniers, les brosiers et les travailleurs assimilés choisissent et préparent des matériaux tels que des soies, des fibres de nylon, des fibres végétales, de la teille, du crin, des poils et du fil métallique pour fabriquer des meubles en vannerie, des brosse et des balais et pour tresser diverses sortes de paniers.

7318 Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur matériaux similaires

Les ouvriers des métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur matériaux similaires emploient des techniques et des modèles traditionnels pour produire des tissus ainsi que des vêtements et du linge de maison tricotés, brodés, tissés et autrement travaillés, et des chaussures, des sacs à main, des ceintures et d'autres accessoires traditionnels.

7319 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les artisans traditionnels non classés ailleurs. Il comprend par exemple les artisans traditionnels travaillant les métaux non précieux et la pierre.

732 Artisans de tapis traditionnels

les artisans de tapis traditionnel fabriquent des tapis à point noué ou de tissage ras (mergoum, klim, kif, etc.), sur métier vertical en utilisant des fils de laine, de coton, de soie, de lin, etc.

7320 Artisans de tapis traditionnels

les artisans de tapis traditionnel fabriquent des tapis à point noué ou de tissage ras (mergoum, klim, kif, etc.), sur métier vertical en utilisant des fils de laine, de coton, de soie, de lin, etc.

733 Métiers de l'imprimerie

Les travailleurs des métiers de l'imprimerie assurent la composition et la mise en pages avant impression, configurent et conduisent des presses, effectuent les opérations de brochage et de façonnage des produits imprimés, et préparent les stencils et utilisent des équipements de sérigraphie.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7321 Compositeurs et préparateurs, travaux préparatoires à l'impression

7322 Imprimeurs

7323 Relieurs et assimilés

7331 Compositeurs et préparateurs, travaux préparatoires à l'impression

Les compositeurs et les préparateurs chargés des travaux préparatoires à l'impression assurent la composition et la mise en pages de textes et d'éléments graphiques destinés à être utilisés dans divers processus d'impression et reproduits sur d'autres supports visuels.

7332 Imprimeurs

Les imprimeurs configurent et conduisent des presses numériques, typographiques, offset, flexographiques, ainsi que des presses à héliogravure, des rotatives à journaux ou d'autres presses.

7333 Relieurs et assimilés

Les relieurs et les travailleurs assimilés relient des livres et d'autres publications, et assurent les différentes opérations de façonnage des produits imprimés, à la main ou à la machine.

74 Métiers de l'électricité et de l'électronique

Les travailleurs des métiers de l'électricité et de l'électronique installent, raccordent et entretiennent des réseaux de câblage et des machines électriques ainsi que d'autres appareils électriques, des lignes et des câbles de transport et de fourniture d'électricité ou encore des équipements et des réseaux électroniques et de télécommunication.

Le travail est exécuté directement à la main et au moyen d'outils à main et d'autres outils permettant à la fois de réduire l'effort physique et le temps qu'exigent certaines tâches et d'améliorer la qualité des produits. Il nécessite de connaître l'organisation des tâches, les matériaux et outils utilisés ainsi que la nature et les applications du produit fini.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

741 Installateurs et réparateurs, équipements électriques

742 Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications

741 Installateurs et réparateurs, équipements électriques

Les installateurs et réparateurs d'équipements électriques installent, raccordent et entretiennent des réseaux de câblage électriques et les équipements connexes, des machines électriques ainsi que d'autres appareils électriques ou lignes et câbles de transport et de fourniture d'électricité.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7411 Electriciens du bâtiment et assimilés

7412 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques

7413 Monteurs et réparateurs de lignes électriques

7411 Electriciens du bâtiment et assimilés

Les électriciens du bâtiment et les travailleurs assimilés installent, entretiennent et réparent les câblages électriques ainsi que les équipements et les appareils connexes.

7412 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques

Les mécaniciens et les ajusteurs d'appareils électriques ajustent, règlent, installent et réparent des machines et autres appareils et matériels électriques dans des bâtiments, des usines, des véhicules à moteur, des ateliers ou d'autres lieux.

7413 Monteurs et réparateurs de lignes électriques

Les monteurs et réparateurs de lignes électriques installent, réparent et raccordent les câbles de transport et d'alimentation électriques ainsi que les équipements connexes.

742 Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications

Les monteurs et les réparateurs en électronique et en télécommunications ajustent, entretiennent, règlent et réparent des équipements électroniques tels que des machines commerciales et des machines de bureau, des instruments électroniques et des systèmes de commande; installent, réparent et entretiennent des équipements de télécommunication et de transmission de données, des câbles et des antennes; et réparent, montent et entretiennent des ordinateurs.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7421 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques

7422 Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications

7421 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques

Les mécaniciens et les réparateurs d'appareils électroniques ajustent, entretiennent, règlent et réparent des équipements électroniques tels que des machines commerciales et des machines de bureau, des instruments électroniques et des systèmes de commande.

7422 Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications

Les monteurs et réparateurs des technologies de l'information et des communications installent, réparent et entretiennent des équipements de télécommunication, des équipements de transmission de données, des câbles, des antennes et des conduites, et réparent, montent et entretiennent des ordinateurs.

75 Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'artisanat

Les travailleurs des métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et des autres métiers qualifiés de l'artisanat traitent et transforment des matières premières de l'agriculture et de la pêche en denrées alimentaires et en d'autres produits, et fabriquent et réparent des articles en bois, en textile, en fourrure, en cuir ou autres matériaux.

Le travail est exécuté directement à la main et au moyen d'outils à main et d'autres outils permettant à la fois de réduire l'effort physique et le temps qu'exigent certaines tâches et d'améliorer la qualité des produits. Il nécessite de connaître l'organisation des tâches, les matériaux et outils utilisés ainsi que la nature et les applications du produit fini.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

751 Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés

752 Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés

753 Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés

754 Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat

751 Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés de l'alimentation et les travailleurs assimilés tuent des animaux; traitent et préparent ensuite les animaux et les produits alimentaires connexes aux fins de consommation humaine et animale; confectionnent diverses sortes de pains, de gâteaux et d'autres produits à base de farine; transforment des fruits, des légumes et les produits connexes et assurent leur conservation; goûtent et classent diverses denrées alimentaires et boissons; ou préparent le tabac et fabriquent des produits du tabac.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7511 Bouchers, poissonniers et assimilés

7512 Boulangers, pâtisseries et confiseurs

7513 Fabricants des produits laitiers

7514 Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés

7515 Dégustateurs et évaluateurs de denrées alimentaires et de boissons

7516 Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac

7511 Bouchers, poissonniers et assimilés

Les bouchers, les poissonniers et les travailleurs assimilés abattent des animaux, nettoient, découpent et parent la viande ou le poisson, retirent les os et les arêtes et préparent des produits alimentaires connexes, ou assurent la conservation de la viande, du poisson et d'autres denrées alimentaires par dessiccation, salaison ou fumage.

7512 Boulangers, pâtisseries et confiseurs

Les boulangers, les pâtisseries et les confiseurs confectionnent diverses sortes de pains, de gâteaux et d'autres produits à base de farine, ainsi que de la confiserie et du chocolat artisanaux.

7513 Fabricants des produits laitiers

Les fabricants des produits laitiers transforment le beurre et divers types de fromages, de crèmes ou d'autres produits laitiers.

7514 Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés

Les conserveurs de fruits et de légumes et les travailleurs assimilés transforment des fruits, des noix et les produits alimentaires connexes ou en assurent la conservation par divers procédés dont la cuisson, la dessiccation, la salaison ou encore l'extraction de jus ou d'huile.

7515 Dégustateurs et évaluateurs de denrées alimentaires et de boissons

Les dégustateurs et les évaluateurs de denrées alimentaires et de boissons examinent, goûtent et trient par catégorie divers genres de produits agricoles, de denrées alimentaires et de boissons.

7516 Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac

Les travailleurs des métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac préparent des feuilles de tabac à partir desquelles ils fabriquent divers produits.

752 Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés du traitement du bois, les ébénistes et les travailleurs assimilés préservent, protègent et traitent le bois; fabriquent, décorent et réparent des meubles, des véhicules ainsi que d'autres produits et composants en bois; et règlent, commandent et surveillent les équipements de séchage et de préservation du bois, ainsi que les équipements, machines et machines-outils qui permettent de le travailler.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7521 Métiers qualifiés du traitement du bois

7522 Ebénistes et assimilés

7523 Régleurs et conducteurs de machines à bois

7521 Métiers qualifiés du traitement du bois

Les travailleurs des métiers qualifiés du traitement du bois font sécher, préservent et traitent le bois brut et le bois d'œuvre manuellement ou au moyen d'équipements de traitement tels que des fours et des cuves.

7522 Ebénistes et assimilés

Les ébénistes et les travailleurs assimilés fabriquent, décorent et réparent des meubles, des chariots et autres véhicules, des roues, des pièces, des éléments d'agencement intérieur, des gabarits, des modèles et d'autres produits en bois, au moyen de machines, de machines-outils et d'outils à main spécialisés conçus pour le travail du bois.

7523 Régleurs et conducteurs de machines à bois

Les régleurs et les conducteurs de machines à bois règlent, commandent et surveillent des machines à bois automatiques ou semi-automatiques, telles que les machines de précision utilisées pour scier, façonner, dégauchir, percer, tourner et sculpter le bois, afin de fabriquer ou de réparer des pièces pour des meubles, des éléments d'agencement intérieur et d'autres produits en bois.

753 Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés de l'habillement et les travailleurs assimilés ajustent, retouchent et réparent des vêtements taillés sur mesure; conçoivent et fabriquent des vêtements en textile et en fourrure ou des produits en cuir ou en fourrure; réparent, transforment et décorent des vêtements, des gants et d'autres produits textiles; réalisent des patrons pour des vêtements; installent, réparent et remplacent le rembourrage et le revêtement de meubles, d'éléments d'agencement intérieur et d'appareils orthopédiques ainsi que le revêtement de sièges d'automobiles; coupent, ébourent et/ou écharnent, tannent, polissent et teignent des peaux d'animaux; modifient et réparent des chaussures et des articles en cuir.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 7531 Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers
- 7532 Artisans de chéchia (chapeau traditionnel)
- 7533 Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés
- 7534 Couseurs, brodeurs et assimilés
- 7535 Tapissiers et assimilés
- 7536 Tanneurs, peaussiers et mégissiers
- 7537 Cordonniers et assimilés

7531 Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers

Les tailleurs, les couturiers, les fourreurs, les modistes et les chapeliers confectionnent, ajustent, retouchent et réparent des vêtements sur mesure ou des vêtements cousus à la main. Ils confectionnent des vêtements sur mesure, tels que des costumes, des pardessus et des robes en tissu, en cuir léger, en fourrure et autres matériaux, ou réalisent des chapeaux ou des perruques conformément aux indications des clients et des fabricants de vêtements.

7532 Artisans de chéchia (chapeau traditionnel)

les artisans de chéchia confectionnent de couvre-chef feutré en fil de laine tricotée et foulée.

7533 Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés

Les travailleurs des métiers qualifiés de la coupe de vêtements et les travailleurs assimilés réalisent le patron de base des nouveaux modèles pour la confection de vêtements et d'autres produits en textile, en cuir ou en fourrure. Ils tracent les pièces sur les textiles, le cuir léger et d'autres matériaux, puis les découpent, leur donnent leur forme et les arrangent en un plan de coupe, en travaillant d'après les modèles initiaux ou des spécifications de confection de vêtements, chapeaux, casquettes, gants et autres produits.

7534 Couseurs, brodeurs et assimilés

Les couseurs, les brodeurs et les travailleurs assimilés cousent, brodent, réparent, transforment et décorent des vêtements, des gants et d'autres produits en textile, en fourrure, en cuir léger et autres matériaux, et confectionnent des tentes, des voiles, des stores et des bâches. Ils travaillent surtout à la main, avec du fil et une aiguille, mais peuvent utiliser une machine à coudre pour certaines opérations.

7535 Tapissiers et assimilés

Les tapissiers et les travailleurs assimilés installent, réparent et remplacent le rembourrage et/ou le revêtement en tissu, en cuir naturel ou synthétique, ou en d'autres matériaux de tapisserie sur des meubles, des éléments d'agencement intérieur, des appareils orthopédiques, des sièges, des panneaux, des toits décapotables et des toits de vinyle ainsi que dans des automobiles, des wagons, des avions et des bateaux, ou sur d'autres articles encore. Ils confectionnent et réparent également des coussins, des édredons piqués, des couettes et des matelas.

7536 Tanneurs, peaussiers et mégissiers

Les tanneurs, les peaussiers et les mégissiers coupent, ébourrent et/ou écharnent, nettoient, tannent, polissent et teignent des peaux pour produire du cuir et des fourrures finies destinés à la confection de vêtements et d'autres produits.

7537 Cordonniers et assimilés

Les cordonniers et les travailleurs assimilés confectionnent, modifient et réparent des chaussures de série, des chaussures sur mesure ou des chaussures orthopédiques ainsi que des articles en cuir naturel ou synthétique tels que des bagages, des sacs à main et des ceintures (à l'exception des vêtements, des chapeaux et des gants en cuir), ou participent à la confection de chaussures et des produits connexes. Ils décorent ou renforcent les chaussures, les bagages, les sacs à main et les ceintures ou effectuent les finitions.

754 Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat

Les travailleurs des autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat travaillent sous l'eau avec un appareil respiratoire; mettent en place, relie et déclenchent des explosifs; inspectent et testent des matières premières ainsi que des composants et des produits manufacturés; et éliminent les organismes indésirables pour prévenir la dégradation des récoltes, des bâtiments et d'autres ouvrages. Cette catégorie rassemble également les travailleurs des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le grand groupe 7, Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

7541 Scaphandriers et plongeurs

7542 Boutefeux

7543 Inspecteurs qualité, trieurs et essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons)

7544 Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes

7549 Métiers qualifiés de l'artisanat non classés ailleurs

7541 Scaphandriers et plongeurs

Les scaphandriers et les plongeurs travaillent sous l'eau, avec ou sans appareil respiratoire, pour inspecter, installer, réparer et démonter des équipements et des ouvrages, réaliser des essais ou des expériences, déclencher des explosifs, photographier des ouvrages ou la faune marine, recueillir diverses formes de vie aquatique à des fins de commercialisation ou de recherche, et rechercher et remonter à la surface des objets et des personnes disparus.

7542 Boutefeux

Les boutefeux mettent en place, relie et déclenchent des explosifs dans les mines, les carrières et les sites de démolition.

7543 Inspecteurs qualité, trieurs et essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons)

Les inspecteurs qualité, les trieurs et les essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons) inspectent, testent, trient, prélèvent et pèsent des matières premières, des composants manufacturés et des produits non comestibles fabriqués ou vendus, afin de veiller à l'application des normes de qualité, de déceler le cas échéant des défauts, des points d'usure et des cas de non-respect des spécifications, et de classer les produits en fonction de leur qualité.

7544 Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes

Les fumigateurs et les préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes utilisent des produits chimiques pour éliminer les insectes nuisibles, les petits animaux, les plantes sauvages et d'autres organismes indésirables, afin d'éviter la dégradation des récoltes et des bâtiments et autres ouvrages ainsi que de leurs alentours, et de prévenir les risques pour la santé.

7549 Métiers qualifiés de l'artisanat non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les travailleurs des métiers qualifiés de l'artisanat qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le grand groupe 7, Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Il comprend par exemple les personnes qui moulent, tranchent, meulent et polissent des verres optiques et celles qui agencent des fleurs aux fins de décoration.

Grand groupe 8 Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage

Les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers de l'assemblage font fonctionner et surveillent des machines et équipements industriels et agricoles, à l'aide de commandes locales ou distantes; conduisent et commandent des trains, des véhicules à moteur et des machines et équipements mobiles; ou assemblent des produits à partir de pièces, en respectant des spécifications et des procédures strictes.

Le travail à exécuter exige principalement une expérience et une compréhension des machines et équipements industriels ou agricoles ainsi qu'une capacité de travailler au rythme imposé par le matériel et de s'adapter aux innovations technologiques.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes
- 82 Ouvriers de l'assemblage
- 83 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles

81 Conducteurs de machines et d'installations fixes

Les conducteurs de machines et d'installations fixes surveillent et commandent des équipements industriels fixes ou des équipements industriels dont la mobilité ne fait pas partie intégrante du fonctionnement.

Le travail à exécuter exige principalement une expérience et une compréhension des installations, machines et équipements industriels à commander et surveiller. La capacité de travailler au rythme imposé par le matériel et de s'adapter aux innovations technologiques est souvent requise.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
- 812 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux
- 813 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques
- 814 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques ou de produits de papeterie
- 815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir
- 816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
- 817 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois
- 818 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes

811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux

Les conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux surveillent et commandent les installations et les machines et manœuvrent les outils à main servant à extraire la roche et les minerais de la terre, à traiter les minéraux et la pierre, à creuser des puits ou réaliser des forages, et à fabriquer et surfacer des produits en ciment et en pierre.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 8111 Mineurs et carriers
- 8112 Conducteurs d'installations de transformation des minerais et de la roche
- 8113 Foreurs, sondeurs de puits et assimilés
- 8114 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux

8111 Mineurs et carriers

Les mineurs et les carriers commandent ou manœuvrent les installations, les machines et l'outillage à main servant à extraire de la roche, des minerais et d'autres matériaux dans des mines et des carrières souterraines et à ciel ouvert.

8112 Conducteurs d'installations de transformation des minerais et de la roche

Les conducteurs d'installations de transformation des minerais et de la roche surveillent et commandent les machines et équipements servant à traiter les produits de l'abattage afin d'obtenir des produits affinés destinés à être utilisés en l'état ou à subir d'autres traitements.

8113 Foreurs, sondeurs de puits et assimilés

Les foreurs, les sondeurs de puits et les travailleurs assimilés mettent en place, montent et conduisent les machines de forage et les équipements connexes utilisés pour foncer des puits, extraire des échantillons de roche, de liquides et de gaz, ou à diverses autres fins.

8114 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux

Les conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux surveillent et commandent les équipements permettant de produire, surfaçage compris, des produits préfabriqués à base de béton, de bitume et de pierre, et des pierres reconstituées pour le bâtiment.

812 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux

Les conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux surveillent et commandent les machines et équipements industriels monofonctions assurant la transformation et le traitement des minerais et la transformation et le traitement superficiel des métaux.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8121 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux

8122 Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux

8121 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux

Les conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux surveillent, commandent, règlent et entretiennent les machines et équipements industriels monofonctions utilisés pour traiter et transformer les minerais et pour affiner, tremper, laminier et extruder les métaux.

8122 Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux

Les conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux surveillent et commandent les équipements servant au traitement de surface, à la métallisation, à l'électrodéposition et au revêtement de tout ou partie d'objets métalliques, en vue d'en augmenter la résistance à la corrosion et à l'abrasion, à des fins décoratives ou pour leur conférer certaines propriétés électriques ou magnétiques.

813 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques

Les conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques surveillent et commandent les machines qui transforment divers produits chimiques et ingrédients en produits pharmaceutiques, en produits d'hygiène, en explosifs, en produits photographiques ou en d'autres produits chimiques.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8131 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques

8132 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques

8131 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques

Les conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques surveillent et commandent les unités et les machines utilisées pour mélanger, brasser, traiter et conditionner un vaste éventail de produits chimiques.

8132 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques

Les conducteurs de machines pour la fabrication de produits photographiques commandent et surveillent les machines servant à fabriquer des films et des papiers photographiques, et à développer les négatifs et tirer les épreuves.

814 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques ou de produits de papeterie

Les conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques ou de produits de papeterie surveillent et commandent les machines qui malaxent et mélangent du caoutchouc et des composés de caoutchouc pour obtenir différents composants et produits à base de caoutchouc naturel et synthétique et de plastique, ou qui produisent différents articles en papier, en carton plus ou moins fort et dans des matériaux similaires.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 8141 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc
- 8142 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
- 8143 Conducteurs de machines de papeterie

8141 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc

Les conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc surveillent et commandent les machines servant à malaxer et mélanger du caoutchouc et des composés de caoutchouc pour fabriquer divers composants et produits à base de caoutchouc naturel ou synthétique, comme des chaussures moulées, des articles ménagers, des matériaux isolants, des accessoires industriels ou des pneumatiques.

8142 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques

Les conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques surveillent et commandent les machines servant à malaxer et mélanger des composés chimiques pour produire des matières plastiques, et à fabriquer divers composants et articles en matières plastiques.

8143 Conducteurs de machines de papeterie

Les conducteurs de machines de papeterie surveillent et commandent les machines servant à fabriquer des boîtes, des enveloppes, des sacs, des sachets et d'autres articles en papier, en papier cartonné, en carton et dans des matériaux similaires.

815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir

Les conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir surveillent et commandent différents types de machines servant à préparer, transformer et traiter des fibres, des filés et des fils, des cuirs ou des fourrures; confectionnent, retouchent et réparent des chaussures et des vêtements; et élaborent ou nettoient à sec des articles en textile, en fourrure ou en cuir léger.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 8151 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8152 Conducteurs de machines à tisser et à tricoter
- 8153 Conducteurs de machines à coudre
- 8154 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus
- 8155 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8156 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
- 8157 Conducteurs de machines de blanchisserie
- 8159 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir, non classés ailleurs

8151 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner

Les conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner surveillent et commandent les machines servant à préparer les fibres et à filer, doubler, retordre et bobiner les filés et les fils à partir de fibres textiles naturelles; ils retordent deux ou plusieurs brins en un seul fil plus solide, plus lisse, homogène et plus lourd, et traitent les matières textiles pour améliorer leur résistance et les rendre imperméables.

8152 Conducteurs de machines à tisser et à tricoter

Les conducteurs de machines à tisser et à tricoter règlent, commandent et surveillent les machines qui transforment du filé ou du fil en produits tissés, non tissés et tricotés, tels que des étoffes, des dentelles, des tapis, des tissus industriels ou des articles de bonneterie, ou qui matelassent et brodent du tissu.

8153 Conducteurs de machines à coudre

Les conducteurs de machines à coudre surveillent et commandent les machines utilisées pour confectionner, réparer, reprendre et transformer des vêtements en textile, en fourrure, en matières synthétiques ou en cuir, ou pour broder des motifs sur des vêtements ou sur d'autres articles. Ils conduisent les machines boutonnères et les machines pose-œillets utilisées pour ouvrir des boutonnères, en broder les bords, coudre des boutons et poser des œillets sur des vêtements.

8154 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus

Les conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus commandent et surveillent les machines utilisées pour blanchir, rétrécir, teindre et traiter d'autres manières les fibres, le filé ou l'étoffe.

8155 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir

Les conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir commandent et surveillent différentes machines qui préparent les cuirs ou traitent les peaux à fourrure ou les peaux en laine. Ils coupent, ébourrent et/ou écharnent, nettoient, tannent, polissent et teignent des peaux pour produire du cuir et des fourrures finies.

8156 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés

Les conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et les travailleurs assimilés commandent et surveillent les machines servant à fabriquer et à réparer des chaussures de série ou des chaussures spéciales, des sacs à main et d'autres articles faits principalement de cuir.

8157 Conducteurs de machines de blanchisserie

Les conducteurs de machines de blanchisserie commandent les machines servant à laver, nettoyer à sec, presser, repasser et traiter les étoffes dans les blanchisseries et les teintureries et autres établissements de nettoyage à sec.

8159 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir, non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 815, Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure ou en cuir. Il comprend par exemple les personnes qui conduisent et surveillent les machines servant à confectionner des chapeaux, des tentes, des matelas ou des articles divers, comme de la passementerie.

816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes

Les conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes règlent, commandent et surveillent les machines utilisées pour tuer les animaux et désosser les carcasses, et pour cuire au four, frigorifier, chauffer, écraser, broyer, malaxer, pétrir, mélanger et transformer d'autres manières les denrées alimentaires, les boissons et les feuilles de tabac.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

8160 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes

8160 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes

Les conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes règlent, commandent et surveillent les machines servant à abattre les animaux et désosser les carcasses; à cuire au four, frigorifier, chauffer, écraser, broyer, malaxer, pétrir, mélanger et transformer d'autres manières les denrées alimentaires, les boissons et les feuilles de tabac.

817 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois

Les conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois surveillent, commandent et contrôlent les machines utilisées pour scier le bois, trancher du bois de placage, fabriquer du contreplaqué, produire de la pâte et du papier et préparer du bois, de la pâte et du papier à d'autres fins.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8171 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier

8172 Conducteurs d'installations pour le travail du bois

8171 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier

Les conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier surveillent et commandent les équipements servant à transformer le bois, la pâte et d'autres matériaux celluloseux pour produire de la pâte à papier, et à produire un papier couché et fini.

8172 Conducteurs d'installations pour le travail du bois

Les conducteurs d'installations pour le travail du bois surveillent, commandent et contrôlent les équipements des scieries utilisés pour le sciage des grumes, le tranchage des placages, la fabrication du contreplaqué et des panneaux de particules et pour toute opération préparant le bois à une autre utilisation.

818 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes

Ce groupe de base rassemble les conducteurs de machines et d'installations fixes qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-grand groupe 81, Conducteurs de machines et d'installations fixes. Il comprend par exemple les conducteurs des machines qui fabriquent les puces de silicium et des machines d'épissage de câbles et de cordages.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8181 Conducteurs d'installations pour la fabrication de produits en verre ou en céramique

8182 Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières

8183 Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage

8189 Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs

8181 Conducteurs d'installations pour la fabrication de produits en verre ou en céramique

Les conducteurs d'installations pour la fabrication de produits en verre ou en céramique surveillent et commandent des fours, des fourneaux et d'autres machines et équipements utilisés dans la fabrication du verre, de la céramique, de la porcelaine, des tuiles ou des briques. Ils conduisent les machines servant à recuire, durcir ou décorer le verre et la céramique.

8182 Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières

Les chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières entretiennent et commandent différents types de machines à vapeur, de chaudières, de turbines et d'équipements auxiliaires servant à produire de l'énergie et d'autres fournitures non stockables dans des immeubles commerciaux, industriels et institutionnels, sur des chantiers et à bord de bateaux ou de bâtiments automoteurs.

8183 Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage

Les conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage surveillent et commandent les machines qui pèsent, emballent ou mettent en boîte et étiquettent différents produits, ou remplissent différents emballages avec un produit.

8189 Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs

Ce groupe de base rassemble les conducteurs de machines et d'installations fixes qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-grand groupe 81, Conducteurs de machines et d'installations fixes. Il comprend par exemple les conducteurs des machines qui fabriquent les puces de silicium et des machines d'épissage de câbles et de cordages.

82 Ouvriers de l'assemblage

Les ouvriers de l'assemblage partent de pièces ou de composants préalablement fabriqués pour monter des sous-ensembles, des produits et du matériel selon des procédures strictes. Les produits auxquels ils travaillent peuvent passer d'un travailleur au suivant sur une chaîne d'assemblage. Les compétences requises pour exercer la plupart des professions de ce sous-grand groupe relèvent du deuxième niveau défini par la NNP.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

821 Ouvriers de l'assemblage

821 Ouvriers de l'assemblage

Les ouvriers de l'assemblage partent de pièces ou de composants préalablement fabriqués pour monter des sous-ensembles, des produits et du matériel selon des procédures strictes. Les produits auxquels ils travaillent peuvent passer d'un travailleur au suivant sur une chaîne d'assemblage.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8211 Monteurs en construction mécanique
8212 Monteurs d'appareils électriques et électroniques
8219 Monteurs et assembleurs non classés ailleurs

8211 Monteurs en construction mécanique

Les monteurs en construction mécanique assemblent, selon des procédures strictes, les pièces composant des équipements mécaniques tels que des moteurs, des véhicules à moteur, des turbines et des aéronefs.

8212 Monteurs d'appareils électriques et électroniques

Les monteurs d'appareils électriques et électroniques assemblent ou modifient, selon des procédures strictes, des composants d'équipements électriques, électromécaniques et électroniques.

8219 Monteurs et assembleurs non classés ailleurs

Les monteurs et assembleurs non classés ailleurs assemblent, selon des procédures strictes, différents produits ne comprenant aucun composant électrique, électronique ou mécanique.

83 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles

Les conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles conduisent des trains et des véhicules à moteur, et veillent à leur entretien; commandent et surveillent des machines industrielles et agricoles, ou exécutent des travaux de pont à bord de bateaux et d'autres engins flottants.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

831 Conducteurs de locomotives et assimilés
832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus
834 Conducteurs de matériels et engins mobiles
835 Matelots de pont et assimilés

831 Conducteurs de locomotives et assimilés

Les conducteurs de locomotives et travailleurs assimilés conduisent ou aident à conduire les locomotives des trains assurant le transport de voyageurs ou de marchandises; assument la responsabilité et la sécurité d'un train de marchandises pendant son parcours; règlent le trafic ferroviaire en actionnant des signaux; assurent les manœuvres d'aiguillage du matériel roulant et forment les convois dans les gares de triage; forment des rames de berlines dans les mines, et en règlent les mouvements.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8311 Conducteurs de locomotives

8312 Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre

8311 Conducteurs de locomotives

Les conducteurs de locomotives conduisent ou aident à conduire les locomotives des trains assurant le transport de voyageurs ou de marchandises.

8312 Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre

Les serre-freins, les aiguilleurs et les agents de manœuvre assument la responsabilité et la sécurité des trains de marchandises pendant leur parcours, règlent le trafic ferroviaire en actionnant des signaux, assurent les manœuvres d'aiguillage du matériel roulant; forment des convois dans les gares de triage; et forment des rames de berlines dans les mines et en règlent les mouvements.

832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles

Les conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles conduisent des motocycles, des tricycles à moteur, des voitures de tourisme, des camionnettes ou des fourgons pour transporter des passagers, du matériel ou des marchandises, et veillent à leur entretien.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8321 Conducteurs de motocycles

8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de fourgons

8321 Conducteurs de motocycles

Les conducteurs de motocycles conduisent des motocycles ou des tricycles à moteur équipés pour le transport de matériel, de marchandises ou de passagers, et veillent à leur entretien.

8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de fourgons

Les chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de fourgons conduisent des voitures de tourisme, des camionnettes et des fourgons pour transporter des passagers, des courriers ou des marchandises, et veillent à leur entretien.

833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus

Les conducteurs de poids lourds et d'autobus conduisent des camions de fort tonnage, des autocars, des autobus ou des tramways pour transporter des marchandises, des liquides, des matériaux lourds, du courrier ou des passagers, et veillent à leur entretien.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8331 Conducteurs d'autobus et de tramways

8332 Conducteurs de poids lourds et de camions

8331 Conducteurs d'autobus et de tramways

Les conducteurs d'autobus et de tramways conduisent des autobus, des autocars ou des tramways pour transporter des passagers, du courrier ou des marchandises, et veillent à leur entretien.

8332 Conducteurs de poids lourds et de camions

Les conducteurs de poids lourds et de camions conduisent des véhicules à moteur de fort tonnage pour transporter des marchandises, des liquides ou des matériaux lourds sur de courtes ou longues distances, et veillent à leur entretien.

834 Conducteurs de matériels et engins mobiles

Les conducteurs de matériels et d'engins mobiles conduisent, commandent et surveillent des machines ou des équipements motorisés spécialisés permettant de défricher ou de préparer un terrain; de creuser, de remuer et d'épandre de la terre, de la roche et des matériaux similaires; et de lever ou déplacer des objets lourds.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

8341 Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers

8342 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires

8343 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires

8344 Conducteurs de chariots élévateurs

8341 Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers

Les conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers conduisent, commandent et surveillent un ou plusieurs types de machines ou d'engins mobiles à moteur spécialement conçus pour les travaux agricoles ou forestiers ou les travaux d'horticulture, et veillent à leur entretien.

8342 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires

Les conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires commandent les machines servant à creuser, niveler, déblayer, égaliser et compacter la terre ou des matériaux similaires.

8343 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires

Les conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires surveillent et commandent des grues fixes et mobiles et d'autres engins lourds de levage.

8344 Conducteurs de chariots élévateurs

Les conducteurs de chariots élévateurs conduisent, commandent et surveillent des chariots élévateurs ou des véhicules similaires pour transporter, lever et gerber des marchandises palettisées.

835 Matelots de pont et assimilés

Les matelots de pont et les travailleurs assimilés exécutent les travaux de pont à bord des bateaux et des tâches similaires à bord d'autres embarcations ou engins flottants.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

8350 Matelots de pont et assimilés

8350 Matelots de pont et assimilés

Les matelots de pont et les travailleurs assimilés exécutent les travaux de pont à bord des bateaux et des tâches similaires à bord d'autres embarcations ou engins flottants.

Grand groupe 9 Professions élémentaires

Les professions élémentaires sont caractérisées par l'exécution de tâches simples et routinières pouvant exiger l'utilisation d'outils à main et un effort physique important.

Ce grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-grands groupes suivants:

- 91 Aides ménagers et agents de nettoyage
- 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
- 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
- 94 Assistants de préparation d'aliments
- 95 Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
- 96 Eboueurs et autres professions élémentaires

91 Aides ménagers et agents de nettoyage

Les aides ménagers et les agents de nettoyage accomplissent diverses tâches au domicile de particuliers, dans les hôtels, les bureaux, les hôpitaux et dans d'autres établissements, ainsi qu'à bord des avions, dans les trains, les autocars, les tramways et dans des véhicules similaires, pour en maintenir l'intérieur et le mobilier en état de propreté, et lavent et repassent à la main des vêtements et d'autres articles textiles.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 911 Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux
- 912 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels

911 Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux

Les aides de ménage et les agents d'entretien travaillant au domicile de particuliers ainsi que dans les hôtels et les bureaux balayent, passent l'aspirateur, lavent, cirent, s'occupent du linge et font les achats de fournitures et d'articles ménagers; exécutent divers travaux pour maintenir en état de propreté l'intérieur et le mobilier d'hôtels, de bureaux et d'autres établissements, ainsi que l'intérieur d'avions, de trains, d'autocars et de véhicules similaires.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9111 Aides de ménage à domicile
- 9112 Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements

9111 Aides de ménage à domicile

Les aides de ménage à domicile balayent, passent l'aspirateur, lavent et cirent, s'occupent du linge de maison, font les achats de fournitures et d'articles ménagers, préparent les aliments, servent les repas et s'acquittent de diverses autres fonctions domestiques.

9112 Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements

Les agents d'entretien travaillant dans les bureaux, les hôtels et d'autres établissements exécutent divers travaux de nettoyage pour maintenir en état de propreté l'intérieur et le mobilier d'hôtels, de bureaux et d'autres établissements, ainsi que d'avions, de trains, d'autocars et de véhicules similaires.

912 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels

Les laveurs de véhicules et de vitres, les laveurs de linge et les autres nettoyeurs manuels nettoient des vitres, des vitrines ou d'autres surfaces de bâtiments ou de véhicules; et lavent et repassent ou nettoient à sec manuellement du linge et d'autres articles textiles.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9121 Laveurs et repasseurs de linge à la main
- 9122 Laveurs de véhicules
- 9123 Laveurs de vitres
- 9129 Autres nettoyeurs

9121 Laveurs et repasseurs de linge à la main

Les laveurs et les repasseurs de linge à la main lavent et repassent ou nettoient à sec manuellement des vêtements, du linge et d'autres articles textiles.

9122 Laveurs de véhicules

Les laveurs de véhicules lavent, nettoient et lustrent l'extérieur et l'intérieur de véhicules.

9123 Laveurs de vitres

Les laveurs de vitres lavent et polissent les vitrages des fenêtres et d'autres surfaces vitrées.

9129 Autres nettoyeurs

Ce groupe de base rassemble les nettoyeurs qui n'ont pas trouvé place ailleurs. Il comprend par exemple les personnes qui nettoient des surfaces, des matières et des objets tels que les tapis ou moquettes, les murs, les piscines et les tours de refroidissement, à l'aide d'un matériel de nettoyage et de produits chimiques spéciaux.

92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture

Les manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de la production végétale et animale, de la culture et de l'entretien de jardins et de parcs, de l'exploitation et de la conservation des forêts, et de l'exploitation aquacole et halieutique.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

- 921 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture

921 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture

Les manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de la production végétale et animale, de la culture et de l'entretien de jardins et de parcs, de l'exploitation et de la conservation des forêts, et de l'exploitation aquacole et halieutique.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9211 Manœuvres de l'agriculture
- 9212 Manœuvres de l'élevage
- 9213 Manœuvres de la culture et de l'élevage combinés
- 9214 Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture
- 9215 Manœuvres forestiers
- 9216 Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs

9211 Manœuvres de l'agriculture

Les manœuvres de l'agriculture exécutent des travaux simples et routiniers de production de végétaux tels que des fruits, des fruits à coque, des céréales et des légumes.

9212 Manœuvres de l'élevage

Les manœuvres de l'élevage exécutent des travaux simples et routiniers dans le domaine de l'élevage, y compris l'élevage de volailles et d'insectes.

9213 Manœuvres de la culture et de l'élevage combinés

Les manœuvres de la culture et de l'élevage combinés exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de la production végétale et de la production animale.

9214 Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture

Les manœuvres des cultures maraîchères et de l'horticulture participent par des travaux simples et routiniers aux activités nécessaires à la culture et à l'entretien des arbres, arbustes, fleurs et autres plantes dans des parcs publics et des jardins privés, et à la production de jeunes arbres, de bulbes et de semences ou à la production de légumes et de fleurs au moyen de techniques de culture intensive.

9215 Manœuvres forestiers

Les manœuvres forestiers exécutent des travaux simples et routiniers de culture et d'entretien des forêts naturelles et des plantations forestières, et abattent et débitent des arbres.

9216 Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs

Les manœuvres pêcheurs et les manœuvres aquaculteurs exécutent des travaux simples et routiniers nécessaires pour cultiver, capturer ou récolter des poissons et des fruits de mer sur des sites aquacoles et dans le cadre d'opérations de pêche en eaux intérieures, de pêche côtière ou de pêche en haute mer.

93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports

Les manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de l'extraction minière, de l'exploitation de carrières, de la construction, de la fabrication, du transport et de l'entreposage, et utilisent des véhicules et des machines mus par la force humaine ou à traction animale.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

- 931 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics
- 932 Manœuvres des industries manufacturières
- 933 Manœuvres des transports et de l'entreposage

931 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics

Les manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de l'extraction minière, de l'exploitation de carrières et de la construction.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9311 Manœuvres des mines et des carrières
- 9312 Manœuvres de chantier de travaux publics
- 9313 Manœuvres du bâtiment

9311 Manœuvres des mines et des carrières

Les manœuvres des mines et des carrières exécutent des travaux simples et routiniers dans les domaines de l'extraction minière et de l'exploitation des carrières.

9312 Manœuvres de chantier de travaux publics

Les manœuvres de chantier de travaux publics exécutent des travaux simples et routiniers en rapport avec la construction et l'entretien des routes, des voies ferrées, des barrages et d'autres ouvrages de génie civil.

9313 Manœuvres du bâtiment

Les manœuvres du bâtiment exécutent des travaux simples et routiniers en rapport avec la construction et la démolition de bâtiments.

932 Manœuvres des industries manufacturières

Les manœuvres des industries manufacturières exécutent des travaux simples et routiniers dans le domaine de la fabrication pour aider dans leur travail les conducteurs de machines et les ouvriers de l'assemblage.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9321 Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières
- 9329 Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs

9321 Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières

Les emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières pèsent, conditionnent et étiquettent des matériaux et des produits manuellement.

9329 Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs

Les manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs aident dans leur travail les conducteurs de machines et les ouvriers de l'assemblage et exécutent des travaux simples et routiniers, autres que l'emballage et l'étiquetage de produits finis, dans le domaine de la fabrication.

933 Manœuvres des transports et de l'entreposage

Les manœuvres des transports et de l'entreposage conduisent des cycles, ou des véhicules similaires, ainsi que des véhicules à traction animale pour transporter des passagers ou des marchandises, conduisent des machines à traction animale, assurent la manutention de marchandises et de bagages, et mettent des produits en rayon.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9331 Conducteurs de véhicules à bras et à pédales
- 9332 Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale
- 9333 Manutentionnaires
- 9334 Garnisseurs de rayons

9331 Conducteurs de véhicules à bras et à pédales

Les conducteurs de véhicules à bras ou de véhicules à pédales conduisent des cycles, des voitures à bras et des véhicules similaires pour remettre des messages et transporter des passagers ou des marchandises.

9332 Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale

Les conducteurs de véhicules et de machines à traction animale conduisent des véhicules tirés par des animaux en vue de transporter des passagers ou des marchandises, et conduisent également des machines tirées par des animaux, généralement dans le cadre de travaux agricoles.

9333 Manutentionnaires

Les manutentionnaires exécutent des travaux consistant par exemple à emballer, porter, charger et décharger des meubles et d'autres articles ménagers, à charger ou décharger la cargaison de bateaux ou d'avions, ainsi que d'autres chargements, ou à transporter et gerber des marchandises dans divers entrepôts.

9334 Garnisseurs de rayons

Les garnisseurs de rayons mettent des produits en rayon ou les disposent sur des présentoirs et veillent à ce que les entrepôts de marchandises restent propres et en ordre dans les supermarchés et d'autres magasins de détail et de gros.

94 Assistants de préparation d'aliments

Les assistants de préparation d'aliments préparent et font cuire sur commande un petit éventail de denrées alimentaires précuisinées ou de boissons, débarrassent les tables, nettoient les cuisines et font la plonge.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

941 Assistants de préparation d'aliments

941 Assistants de préparation d'aliments

Les assistants de préparation d'aliments préparent et font cuire sur commande un petit éventail de denrées alimentaires précuisinées ou de boissons, débarrassent les tables, nettoient les cuisines et font la plonge.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

9411 Cuisiniers, restauration rapide

9412 Aides de cuisine

9411 Cuisiniers, restauration rapide

Les cuisiniers de la restauration rapide préparent et cuisinent sur commande un nombre limité de plats et de boissons faisant intervenir des procédés de préparation simples et un petit nombre d'ingrédients. Ils peuvent prendre les commandes des clients et servir au comptoir ou en salle.

9412 Aides de cuisine

Les aides de cuisine débarrassent les tables, nettoient les cuisines, font la plonge, préparent les ingrédients et exécutent d'autres tâches afin d'aider les travailleurs qui préparent ou servent les denrées alimentaires et les boissons.

95 Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés

Les vendeurs ambulants, les autres travailleurs des petits métiers des rues et les travailleurs assimilés vendent des produits (autres que des denrées alimentaires à consommer immédiatement), et fournissent diverses prestations sur la voie publique et dans des lieux publics comme des gares.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

951 Petits métiers de rue et assimilés

952 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)

951 Petits métiers de rue et assimilés

Les travailleurs des petits métiers de rue et les travailleurs assimilés assurent sur la voie publique et dans des lieux publics diverses prestations telles que le nettoyage des chaussures, le lavage des pare-brise et vitres de voitures, les courses, la surveillance des biens, et d'autres prestations réalisables sur-le-champ.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

9510 Petits métiers de rue et assimilés

9510 Petits métiers de rue et assimilés

Les travailleurs des petits métiers de rue et les travailleurs assimilés assurent sur la voie publique dans des lieux publics diverses prestations telles que le nettoyage des chaussures, le lavage des pare-brise et vitres de voitures, les courses, la distribution de prospectus, la surveillance des biens, et d'autres prestations réalisables sur-le-champ.

952 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)

Les vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation) vendent un éventail généralement limité de produits (autres que des denrées alimentaires à consommer immédiatement) sur la voie publique et dans des lieux publics comme les gares, les cinémas ou les théâtres.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

9520 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)

9520 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)

Les vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation) vendent un éventail généralement limité de produits (autres que des denrées alimentaires à consommer immédiatement) dans la rue et dans des lieux publics comme les gares, les cinémas ou les théâtres.

96 Eboueurs et autres professions élémentaires

Les éboueurs et les membres d'autres professions élémentaires enlèvent, traitent et recyclent les ordures déposées devant les immeubles, dans les cours, sur la voie publique et dans les lieux publics. Ils assurent l'entretien des rues et des lieux publics, remettent des messages et des colis, et exécutent des petits travaux pour des particuliers ou des entreprises.

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans les sous-groupes suivants:

961 Eboueurs

962 Autres professions élémentaires

961 Eboueurs

Les éboueurs enlèvent, traitent et recyclent les ordures déposées devant les immeubles, dans les cours, dans la rue et dans les lieux publics, ou assurent l'entretien de la voie publique et des lieux publics.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

9611 Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable

9612 Trieurs de déchets

9613 Balayeurs et manœuvres assimilés

9611 Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable

Les éboueurs collectent et enlèvent des ordures et des objets à recycler déposés devant les immeubles, dans les cours, dans la rue et dans les lieux publics.

9612 Trieurs de déchets

Les trieurs de déchets repèrent, enlèvent et trient les objets recyclables parmi les ordures déposées dans des décharges, sur les sites d'entreprises de recyclage, devant les immeubles, dans la rue et dans les lieux publics.

9613 Balayeurs et manœuvres assimilés

Les balayeurs et les manœuvres assimilés balaient et nettoient les rues, les parcs, les aéroports, les gares et les autres lieux publics.

962 Autres professions élémentaires

Les membres des autres professions élémentaires remettent des messages et des colis; exécutent des petits travaux d'entretien et de réparation; approvisionnent des distributeurs automatiques à prépaiement et en relèvent la caisse; relèvent des compteurs; vont chercher de l'eau et du bois de feu; et collectent et délivrent des tickets de parking ou des billets de spectacles.

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans les groupes de base suivants:

- 9621 Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis
- 9622 Manœuvres polyvalents
- 9623 Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs
- 9624 Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu
- 9629 Professions élémentaires non classées ailleurs

9621 Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis

Les messagers, les porteurs de bagages et les livreurs de colis portent et remettent à pied des messages, des colis et d'autres articles à l'intérieur d'une entreprise, dans les locaux d'une autre entreprise, au domicile de particuliers ou ailleurs; ou portent les bagages dans les hôtels, les gares et les aéroports.

9622 Manœuvres polyvalents

Les manœuvres polyvalents nettoient, peignent et entretiennent des bâtiments, des cours et des installations, et effectuent des réparations simples.

9623 Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs

Les encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et les releveurs de compteurs approvisionnent des distributeurs automatiques à prépaiement et en relèvent la caisse, relèvent la caisse de parcmètres ou d'autres appareils à prépaiement, ou relèvent les compteurs d'électricité, de gaz ou d'eau.

9624 Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu

Les porteurs d'eau et les ramasseurs de bois de feu vont chercher de l'eau et du bois de feu et portent l'eau ou le bois ou les transportent à l'aide de charrettes à bras ou de charrettes tirées par des animaux.

9629 Professions élémentaires non classées ailleurs

Ce groupe de base rassemble les membres des professions élémentaires qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le grand groupe 9, Professions élémentaires. Il comprend par exemple les personnes qui délivrent et collectent des tickets de parking ou des billets d'entrée, remettent leurs effets personnels aux spectateurs ou clients dans les vestiaires, et prêtent assistance aux spectateurs lors des spectacles.

Grand groupe 0 Professions militaires

01 Forces armées

011 Forces armées

Ce sous-grand groupe rassemble les professions classées dans le sous-groupe suivant:

011 forces armées

0110 Forces armées

Ce sous-groupe rassemble les professions classées dans le groupe de base suivant:

0110 forces armées